



















CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) 2023-2028

ENTRE

- La Communauté de communes du Quercy Caussadais représentée par son président Guy Rouziès
- La Commune de Caussade représentée par son maire Gérard Hébrard,
- La Commune de Réalville représentée par son maire André Mourgues,
- La Commune de Septfonds représentée par son maire Nadine Sinopoli,
- La Commune de Molières représentée par son maire Valérie Hébral,
- La Commune de Montpezat représentée par son maire Gérard Mounié,

Ci-après, dénommées comme les « Collectivités bénéficiaires », d'une part,

ΕT

• L'Etat représenté par Chantal Mauchet, Préfète du Tarn et Garonne, ci-après, dénommé « l'Etat » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- Le Conseil Régional Occitanie, représenté par sa Présidente Carole Delga, ci-après désignée par la Commission Permanente du 18/02/2022,
- Le Conseil Départemental, représenté par son Président Michel Weill,

FT

- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) représenté par sa Directrice Sophie Lafenêtre,
- La Banque des territoires représentée par sa Directrice régionale Annabelle Viollet,
- La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice Territoriale Caroline Dubois
- Le PETR du Midi-Quercy, représenté par son Président Jacques Calmettes,
- Le CAUE, représenté par sa Présidente Dominique Sardeing,
- La CMAR Occitanie Pyrénées Méditerranée représenté par le Président de la Chambre des métiers du Tarn et Garonne Roland Delzers.

Ci-après, dénommés les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 / OBJET DE LA CONVENTION CADRE	. 3
ARTICLE 2 / LES AMBITIONS DU TERRITOIRE	. 8
ARTICLE 3 / LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	9
ARTICLE 4 / LE PLAN D'ACTION	. 10
ARTICLE 5 / MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE	. 14
ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	14
ARTICLE 7 / COMPLEMENTARITÉ ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DEMAIN ET LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION « BOURGS-CENT OCCITANIE »	TRES
ARTICLE 8 / GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN	. 21
ARTICLE 9 / SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME	. 22
ARTICLE 10 / RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME PVD	22
ARTICLE 11 / UTILISATION DES LOGOS	23
ARTICLE 12 / ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ	. 24
ARTICLE 13 / ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME	. 24
ARTICLE 14 / RÉSILIATION DU PROGRAMME	. 24
ARTICLE 15 / TRAITEMENT DES LITIGES	. 24
SIGNATURES	. 25
<u>ANNEXES</u>	. 27
ANNEXE 1/ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DÉTAILLÉES ANNEXE 2/ PÉRIMÈTRES DES SECTEURS D'INTERVENTION ORT ANNEXE 3/ FICHES ACTION	
ANNEXE 4/ MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE 2023	

PRÉAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

En novembre 2020, la Communauté de communes du Quercy de Caussadais et la commune de Caussade ont conjointement déposé leur dossier de candidature au programme « Petites villes de demain » (PVD) qui a été retenu officiellement par Mme la Ministre Jacqueline Gourault le 21 décembre 2020. Il fait ainsi partie des huit territoires lauréats en Tarn-et-Garonne.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

ARTICLE 1 / OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La présente convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2028 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Pour que le territoire reste attractif, la commune de Caussade et la Communauté de communes du Quercy Caussadais ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion signée le 28/05/2021.

Il est nécessaire d'anticiper les évolutions démographiques en cours (précarité socio-économique marquante en centre-ville, population également marquée par son vieillissement et le desserrement des ménages), par l'amélioration du cadre de vie et la création, l'adaptation de nouveaux logements favorisant ainsi la mixité sociale et générationnelle.

En effet, Caussade comme le reste du territoire montre encore aujourd'hui de trop nombreux signes de vulnérabilité.

1- d'un point de vue démographique :

- une réduction importante de la taille des ménages ;
- la monoparentalité qui rime parfois avec la précarité des ressources du ménage ;

- un quart des ménages sous le seuil de pauvreté (888 ménages en grande précarité).
- un solde migratoire annuel moyen positif du fait de nouveaux arrivants liés au développement des lotissements pavillonnaires (+1,1% par an de 2007 à 2012 mais seulement + 0.7% de 2012 à 2017);
- un solde naturel annuel moyen négatif du fait d'une population « locale » vieillissante avec une mortalité qui dépasse la natalité (-0,2% par an de 2012 à 2017, alors que ce solde était nul pour la période de 2007 à 2012);

Parallèlement, la population totale de la Communauté de communes a augmenté de 6 % de 2006 à 2011, de 4 % seulement de 2011 à 2016, pour enregistrer par la suite entre les deux dernières années de recensement une stagnation de la population municipale : 20 277 habitants en 2016, 20 272 en 2017 et 20 279 en 2018.

Le risque est toujours présent de voir à terme un éparpillement de la croissance démographique à la périphérie de Montauban, alors que le Quercy Caussadais y a naturellement sa place pour jouer un rôle polarisant et structurant. Pour développer sa population, la Communauté de communes pourra compter en plus de la ville centre de Caussade, sur les cinq bourgs centres de Septfonds (2 225 habitants en 2018), de Réalville (1 894 hab), de Montpezat de Quercy (1 579 hab), de Molières (1 183 hab) et Monteils (1 360 hab) et pôle relais de Puylaroque (701 hab).

Du fait des nouveaux arrivants, le solde naturel pourrait rester positif, mais cela dépendra des politiques d'accueil actives menées localement en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

La réflexion dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » a donc été menée à l'échelle intercommunale avec la contribution des bourgs-centres signataires de la présente convention.

2- du point de vue de l'habitat :

- un parc de logements anciens (29 % des résidences principales construites avant 1949);
- un taux de logements vacants important (13.3 % à Caussade et 11 % sur la Communauté de communes du Quercy Caussadais selon le recensement général de la population INSEE de 2018) ;
- certains produits accusent leur obsolescence et s'adressent à des publics précaires ;
- peu de logements de petite taille (en 2018, les T1/T2 représentaient 21.8 % du parc et 9.5 % au niveau de la communauté de communes).

3- <u>d'un point de vue économique</u> :

- un nombre de demandeurs d'emploi en nette augmentation : le nombre de chômeurs de la CCQC est passé de 1175 en 2012 à 1281 en 2017 soit 106 chômeurs de plus en l'espace de 5 ans ; avec sur Caussade : un taux de chômage élevé de 18,7 % en 2017, 19,5 % en 2012 et 16,8 en 2007.
- de trop nombreux locaux commerciaux vacants dans le centre ancien qui ne renvoient pas une image positive du centre-ville ;
- les commerçants restent dans une situation précaire (fort turn over), à la fois du fait de la concurrence avec Montauban et des surfaces de vente en périphérie, sans compter les effets de la crise sanitaire liée au COVID.
- toutefois plus de 300 entreprises (représentant près de 1 800 emplois salariés) sont installées à Caussade.

4- du point de vue de la mobilité :

- un trafic routier hégémonique dans la commune ;
- les boulevards sont parfois traversés par des véhicules de transit ;
- une place trop importante laissée à la voiture au détriment des piétons et des vélos.

Néanmoins, Caussade dispose aussi de nombreux atouts grâce à une position géographique centrale très bien desservie par la gare SNCF et la sortie autoroutière :

- à 25 km seulement de Montauban et 40 km de Cahors dans un environnement encore proche de la campagne,

- à proximité immédiate de la commune de Monteils qui dispose de grands espaces naturels préservés avec le parc de loisirs de la Lère de 50 ha;
- avec cinq bourgs-centres non loin de là : Septfonds à 7 km, Réalville à 9 km, Montpezat de Quercy à 11 km, Molières à 18 km et Puylaroque à 14 km (pôle relais).

Ce positionnement géographique privilégié de la ville de Caussade lui confère un rôle de carrefour évident et lui permet de jouer aujourd'hui un rôle de « pivot et de levier » pour le développement de l'ensemble du territoire intercommunal, pouvant aussi compter sur :

- un patrimoine remarquable: le tissu ancien de Caussade hérité du Moyen Âge et de son riche passé industriel marqué par une forte densité dans le cœur historique constitue un atout indéniable, mais les abords de la ville et de la campagne environnante ont connu d'importantes transformations radicales du XIX -ème siècle à nos jours, avec l'explosion des constructions pavillonnaires et le développement des zones d'activités périphériques.
- un centre-ville dynamique et animé toute l'année: le tissu commercial attractif de Caussade (cinq supermarchés) lui assure une relative autonomie par rapport à Montauban et les nombreux équipements scolaires, culturels et sportifs lui permettent aussi de rayonner sur les communes rurales environnantes.

Les habitants des communes environnantes profitent de tous ces équipements (écoles, jardins d'enfants, crèche, médiathèque, un cinéma) et des dernières réalisations : construction d'un campus d'apprentissage professionnel (Fondation des Apprentis d'Auteuil), une maison France Service, un espace public numérique, une Maison médicale et une maison des internes en médecine, un Centre Aquatique, sans compter les nombreuses manifestations culturelles organisées toute l'année et les 130 associations accessibles à tous... Les projets réalisés ces dix dernières années ont permis de faire progresser la ville de Caussade et plus largement le territoire intercommunal.

Tout cela contribue à faire de Caussade une centralité au sein de son bassin de vie et un territoire stratégique attractif au sein du Pays Midi-Quercy.

Compte tenu de ces contextes, la thématique « habitat » est au cœur de la stratégie de revitalisation des bourgs-centres. Depuis plusieurs années, les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) successives sur le Quercy Caussadais depuis 1997 ont permis de poursuivre plusieurs objectifs : lutter contre la précarité énergétique, permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, en mobilisant notamment le parc vacant et en mettant en valeur les éléments d'architecture locale.

Le Quercy Caussadais est intégré aussi dans d'autres dispositifs territoriaux :

- le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Midi Quercy signé le 17/12/2021;
- le Contrat d'objectif territorial (COT) signé le 27 octobre 2022 avec l'ADEME et le PETR Midi-Quercy;
- la Charte paysagère et urbaine (Charte Patrimoine et paysages de demain) du Pays Midi-Quercy à laquelle adherent les 3 EPCI qui le composent;
- le label « Ville et Pays d'arts et d'histoires » obtenu en 2021;
- le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Midi Quercy labellisé fin 2017;
- le Contrat local de santé (CLS) du Pays Midi Quercy;
- les 5 contrats bourgs-centres signés le 4/10/2019 avec la Région Occitanie pour les communes de Caussade-Monteils, Septfonds, Réalville, Montpezat de Quercy, Molières, dont les projets structurants seront présentés dans le cadre des programmes opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie (CTO 2023-2028) du Pays Midi-Quercy;

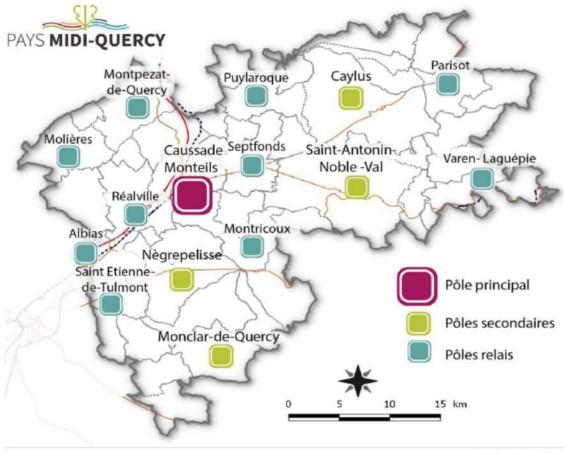
Enfin, l'ensemble des communes sont couvertes par le périmètre d'un Schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration. La perspective du **SCOT** Pays Midi-Quercy doit conforter une vision et une gestion durable des espaces et garantir ainsi à plus long terme un développement équilibré du territoire. Le SCOT devra s'inscrire dans les orientations du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**) en cours d'élaboration en Occitanie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS (20 849 hab)



PETR DU PAYS MIDI QUERCY (51 410 hab)

QVA (22 736 hab) et QRGA (7 825 hab)



Réalisation : E2D - carte étude SCOT

Sur la base d'un projet de territoire, le programme PVD décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2023-2027. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Par ailleurs, la présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Le but des ORT est de faciliter la requalification des centres urbains et la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain des villes ciblées, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme de tout un territoire.

L'ORT est un document contractuel souple qui pourra faire l'objet si nécessaire d'avenants, afin d'intégrer des projets complémentaires, dans la mesure où ces derniers resteront cohérents avec la stratégie d'ensemble.

Dans les communes pourvues d'un dispositif ORT, pourront s'appliquer de nouveaux dispositifs et avantages fiscaux :

- Pour favoriser la réhabilitation de l'habitat : outre les aides de l'ANAH, le dispositif « Denormandie » de défiscalisation dans l'ancien permettra d'attirer de nouveaux investisseurs intéressés par la réhabilitation et la rénovation de logements dans les cœurs de ville. Par ailleurs, le financement par l'ANAH pourra être mobilisé, pour des opérateur publics ou privés, pour réaliser des travaux de rénovation dans le cadre du dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) ou de la vente d'immeuble à rénover (VIR).
- Pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville : grâce aux dispenses d'autorisation d'exploitation commerciale et à la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques.
- **Pour mieux maîtriser le foncier** : grâce au droit de préemption urbain renforcé et au droit de préemption dans les locaux artisanaux.
- Pour faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux : avec le permis d'innover et le permis d'aménager multisites pour faciliter et accélérer les procédures et les aménagements.

Hormis pour le dispositif « Denormandie » qui s'applique sur l'intégralité du territoire communal, la mise en œuvre de ces nouveaux outils sera possible dans les secteurs ciblés préalablement dans le cadre de l'étude pré opérationnelle d'OPAH RU et d'opportunité d'ORT qui a porté sur six communes : Caussade, Réalville, Septfonds, Molières, Montpezat de Quercy et Puylaroque. (cf annexe 2).

L'ORT s'inscrit donc bien à une échelle intercommunale. C'est une réelle opportunité pour les élus du territoire du Quercy Caussadais de projeter son évolution à moyen et long termes, dans toutes ses composantes, urbaines, économiques, sociales, environnementales, culturelles.

ARTICLE 2 / LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Depuis plus de cinq ans, la Communauté de communes du Quercy Caussadais a dépassé le seuil des 20 000 habitants. Avec ses 19 communes et ses 5 bourgs centres, c'est un bassin de vie attractif. L'ambition partagée des élus est de faire du Quercy Caussadais un territoire où l'on réside dans un cadre de vie préservé et durable, où on se divertit mais également où l'on travaille et on consomme localement.

Dans les années à venir, il s'agira d'affirmer l'identité territoriale de la Communauté de communes, de la faire connaître et de la rendre plus visible à l'ensemble des habitants. Il s'agira aussi de faire travailler ensemble et fédérer les communes membres de la communauté, autour des thématiques prioritaires et enjeux communs que sont : l'économie et l'emploi, le développement des commerces, de l'agriculture et du tourisme, l'animation culturelle, la préservation de l'environnement, la transition énergétique, la diversification de l'offre de logement.

L'ambition de la municipalité est bien de faire de Caussade la « petite ville de demain » tout en préservant une qualité de vie harmonieuse et équilibrée qui n'a rien à envier aux grands centres urbains. Les élus souhaitent que Caussade reste une « ville à la campagne » à l'échelle humaine où il fait bon vivre. Pour ce faire, ils souhaitent poursuivre leurs efforts pour la valorisation et la redynamisation du centre-ville.

Comme la municipalité de Caussade, les quatre bourgs centres de Réalville, Septfonds, Molières, Montpezat et la commune de Puylaroque, transforment leur centre-ville depuis plusieurs années et améliorent durablement le cadre de vie des habitants. Depuis plus de 10 ans maintenant, les élus de Caussade se sont lancés dans un grand projet urbain afin d'embellir et de rendre le centre-ville, encore plus vivant et fonctionnel.

Le partenariat construit autour de ce contrat cadre, permettra de fédérer tous les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

ARTICLE 3 / LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques du Quercy Caussadais découlent des 10 grands enjeux de territoire suivants :

- 1- Assurer le renouvellement de la population et une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active en cœur de bourg afin de limiter la paupérisation des cœurs historiques;
- 2- Conserver une dimension à taille humaine des centres villes afin de préserver le cadre de vie des habitants;
- 3- Répondre aux besoins des nouvelles populations, notamment de la petite enfance et de la jeunesse, proposer une offre de services de qualité et créer de nouveaux équipements, de nouvelles activités sportives et de loisirs ;
- 4- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages ;
- 5- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics et à une offre de soins adaptée ;
- 6- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement touristique et d'attractivité;
- 7- Réinvestir les bâtiments commerciaux vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction;
- 8- Réorganiser les espaces publics pour les articuler les uns aux autres pour faciliter les déplacements ;
- 9- Faciliter la mobilité douce de tous les habitants entre le cœur de bourg et la proche périphérie ;
- 10- Redonner la place aux piétons et réaffirmer la centralité des cœurs de bourg en favorisant les lieux de rencontre et de convivialité.

Caussade poursuit une stratégie globale et multithématique organisée autour de <u>CINQ GRANDS ENJEUX</u> pour conforter son rôle structurant et en faire « une petite ville de demain »

- le traitement de l'espace public,
- la reconquête de l'habitat vacant, dégradé ou indigne,
- la mobilité douce,
- la redynamisation commerciale,
- le renforcement de l'offre de service.

(cf annexe 1 : extrait diagnostic et déclinaison des orientations stratégiques du contrat Bourg centre Occitanie)

Autour de ces différents enjeux s'articule une stratégie intercommunale commune à court, moyen, long terme, qui permettra de renforcer l'attractivité du territoire du Quercy Caussadais en poursuivant

2 GRANDES ORIENTATIONS A LA BASE DU PROJET DE TERRITOIRE.

ORIENTATION 1: Reconcentrer l'urbanisation autour des centres-villes, limiter la consommation de l'espace

En renforçant l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti,
 le cadre de vie (AXE STRATÉGIQUE 1);

ORIENTATION 2 : Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement des habitants :

- En renforçant l'offre de services existante du centre-ville et en proposant de nouveaux équipements structurants de qualité à l'échelle du territoire (AXE STRATÉGIQUE 2);
- En facilitant la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie (AXE STRATÉGIQUE 3);
- En confortant la dynamique de l'économie locale (AXE STRATÉGIQUE 4).

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. Par contre, l'évolution des actions ne fera pas l'objet d'avenant.

ARTICLE 4 / LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées et de la liste des projets en maturation. (Cf annexe 3).

Le plan d'action sera transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action seront examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention. La présente convention vaut ORT dans la mesure où il est prévu des actions ciblées en matière d'amélioration de l'habitat : lutte contre l'habitat dégradé et indigne, lutte contre la vacance, production de logements attractifs et adaptés. (Cf article 6.8 et maquette financière en annexe 4).

Le périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre de la ville principale de l'EPCI, ainsi que leur justification figurent parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

En cas de besoin, le plan d'action actualisé sera joint au compte rendu du comité de projet.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du PETR Pays Midi-Quercy. L'inscription formelle des actions dans le programme PVD sera validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles. Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les fiches action Petites villes de demain concernant la communauté de communes du Quercy Caussadais et la commune de Caussade (portant sur la période 2023/2027), et celles de Réalville, Septfonds, Montpezat de Quercy, Molières (pour l'année 2023) sont présentées en annexes 3.

PLAN D	PLAN D'ACTION DU QUERCY CAUSSADAIS / PHASAGE PLURIANNUEL				2026	2027
AXE 1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, o patrimoine bâti, le cadre de vie	en réha	bilitan	t et en	valoris	ant le
ACTION 1.1: lutter contre les situations de mal logement et les	FICHE ACTION N°1 CCQC / Étude pré-opérationnelle de renouvellement urbain (OPAH RU) et d'opportunité d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)					
logements vacants	FICHE ACTION N°2 SEPTFONDS / rénovation logement T4 destiné à l'accueil des victimes des violences intra familiales					
ACTION 1.2 : créer de nouveaux logements de qualité	PROJET DE MOLIERES / Rénovation de 6 logements communaux					
ACTION 1.3 : réinvestir les bâtiments publics	FICHE ACTION N°3 CCQC / Réhabilitation de l'ancien lycée Jean-Louis Etienne en plein centre-ville de Caussade : regroupement de services de la Communauté de communes du Quercy Caussadais					
vacants en centre ancien	FICHE ACTION N°4 CAUSSADE/ Etude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment « Vergé Brian » annexe de la mairie de Caussade au 11 rue de la république					
	FICHE ACTION N°5 MONTPEZAT / Réhabilitation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques					
	FICHE ACTION N°6 CAUSSADE / Revalorisation intérieure de la tour d'Arles de Caussade					
	FICHE ACTION N°7 CAUSSADE/ Mise en lumière, scénographie de l'église Notre Dame et de la Tour d'Arles					
	PROJET DE MOLIERES / Aménagement du point de vue haut de la ville					
	PROJET DE MOLIERES / Parcours d'interprétation historique					
	FICHE ACTION N°8 SEPTFONDS / restauration du tableau du chemin de croix inscrit au patrimoine historique					
ACTION 1.4: valoriser le patrimoine	PROJET DE SEPTFONDS / travaux de restauration et d'accessibilité de la maison Lemoine, 36 rue de la République, conservation du patrimoine bâti création annexe mairie salle du conseil et des archives					
	FICHE ACTION N°9 MONTPEZAT / mise en lumière du cœur historique (changement des ballons fluo pour des lampes LED)					
	FICHE ACTION N°10 MONTPEZAT / conservation et valorisation de l'ancien cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique					
	FICHE ACTION N°11 MONTPEZAT / conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des chanoines					

PLAN D'AC	2023	2024	2025	2026	2027	
AXE 2	Renforcer l'offre de services existante en cent équipements structurants de qualité à l'échelle			poser (de nou	veaux
	FICHE ACTION N°12 CCQC / Passage en luminaires LED du gymnase intercommunal / éclairage aire des gens du voyage et isolation du bâtiment de la CCQC occupé par le service Application droits des sols (ADS)					
ACTION 2.1 : faire des économies d'énergie	FICHE ACTION N°13 CAUSSADE / Aménagement et rénovation énergétique du bâtiment des services techniques municipaux de Caussade					
sur les bâtiments et équipements	FICHE ACTION N°14 CAUSSADE / Amélioration thermique du cinéma-Théâtre de Caussade					
	FICHE ACTION N°15 CAUSSADE / Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Caussade « Marcel Pagnol » et de son annexe (logement d'urgence)					
	FICHE ACTION N°16 MOLIERES / Rénovation thermique de la mairie, de la salle des mariages (isolation + chauffage) + école + médiathèque + poste					
	FICHE ACTION N°17 CCQC / Mise en œuvre de Micro-Folies (plateforme culturelle de proximité)					
	FICHE ACTION N°18 CCQ / Transfert de l'école de musique intercommunale dans l'ancien lycée JL Etienne (tranche 1) en plein centre-ville de Caussade (4 rue Lavoisier)					
	FICHE ACTION N°19 CAUSSADE / étude de faisabilité aménagement de l'ancienne gare de marchandise de Caussade					
ACTION 2.2 : favoriser	FICHE ACTION N°20 CAUSSADE / Poursuivre l'aménagement du lieu d'accueil de loisirs unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans (rénovation énergétique, sanitaires, achat mobilier adaptéetc)					
le développement de la culture et des loisirs	FICHE ACTION N°21 CAUSSADE / Aménagement d'un city park et d'aires de jeux pour jeunes adolescents					
	FICHE ACTION N°22 SEPTFONDS / construction d'une salle multi activités sur l'emprise du stade					
	FICHE ACTION N°23 SEPTFONDS / réhabilitation des terrains de tennis extérieurs et d'une aire de jeux dans le gymnase					
	FICHE ACTION N°24 MONTPEZAT / création d'une salle multi activités (motricité / salle des associations, salles de classe) dans le groupe scolaire					
	PROJET DE REALVILLE / extension du centre de loisirs					

PLAN D	2023	2024	2025	2026	2027	
AXE 3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centr	e / péri	phérie			
	FICHE ACTION N°25 CAUSSADE / Rénovation de l'axe stratégique de Caussade « les Promenades » sur un périmètre défini de la Place du Général de Gaulle jusqu'à la place Léon de Maleville					
	FICHE ACTION N°26 CAUSSADE / Mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)					
ACTION 24.	PROJET DE MOLIERES / Espace public sécurisé et jardin partagé autour de l'école					
ACTION 3.1 : poursuivre l'aménagement des places et rues	FICHE ACTION N°27 REALVILLE / Aménagement qualitatif de l'espace public des Cèdres et création d'une liaison douce reliant l'école					
stratégiques pour les rendre plus	FICHE ACTION N°28 REALVILLE / aménagement des entrées sud et nord de la ville et la traversée RD 820					
accessibles	PROJET DE SEPTFONDS / requalification des espaces publics accessibilité et mobilité en centre bourg					
	FICHE ACTION N°29 MONTPEZAT / création d'une nouvelle liaison piétonne et nouvel espace public (place) rue Lalbenque et rue des Drapiers					
	PROJET DE MONTPEZAT / Curetage dans une ruelle pour créer une liaison nouvelle et un nouvel espace public					
	PROJET DE MONTPEZAT / requalification de la place de la résistance					
	FICHE ACTION N°30 CAUSSADE / Schéma global des déplacements doux : étude de définition et de mise en œuvre des aménagements des entrées de ville					
ACTION 3.2 : limiter les déplacements des voitures	FICHE ACTION N°31 CAUSSADE / implantation d'aires de covoiturage					
	PROJET DE REALVILLE / Aménagements de liaisons douces reliant le centre-ville aux lotissements extérieurs					
	FICHE ACTION N°32 SEPTFONDS / création d'un cheminement doux route de Monteils (phase 2) et d'un chemin piétonnier aux abords de la RD 9, route de Puylaroque					
ACTION 3.3 : renforcer la ceinture verte autour des centres-villes	FICHE ACTION CAUSSADE N°33 / Etude de faisabilité aménagement du quartier de la gare de Caussade et liaison verte					

PLAN D'ACTION DU QUERCY CAUSSADAIS / PHASAGE PLURIANNUEL			2024	2025	2026	2027
AXE 4	Conforter la dynamique de l'économie local	е				
ACTION 4.1 : favoriser le développement des commerces de proximité	FICHE ACTION CAUSSADE N°34 / Plan de dynamisation et de développement du commerce du centre-ville de Caussade					
ACTION 4.2 : favoriser le développement de l'emploi local	PROJET DE REALVILLE / Création d'une cantine scolaire et multigénérationnelle favorisant l'approvisionnement local					
	FICHE ACTION N°35 CCQC / Réhabilitation du bureau d'information touristique intercommunale et de la maison des vins à Montpezat de Quercy					
ACTION 4.3 :	FICHE ACTION N°36 CCQC / mise en œuvre de boucles cyclo touristiques en Quercy Caussadais					
développer le tourisme durable de proximité	FICHE ACTION N°37 MOLIERES / Etude pour la valorisation des promenades artère principale du centre-ville en lien avec le développement de la base de loisirs du Malivert					
	FICHE ACTION N°38 SEPTFONDS / adaptation et modernisation numérique de l'accueil de la maison des mémoires, nouvelle programmation.					

ARTICLE 5 / MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... Dans le cadre de l'évaluation et bilan du contrat, il conviendra de préciser leur niveau d'intervention pour les différentes phases du programme que ce soit pour l'élaboration du projet de territoire, la définition et mise en œuvre des projets, la participation des habitants, le suivi et évaluation du contrat... L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut aussi passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention. Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs. Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la ville de Caussade assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté de communes du Quercy Caussadais également signataire de la convention PVD s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Elle s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la nouvelle dynamique de développement qui bénéficiera à l'ensemble du Quercy Caussadais.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataires s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier:

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale);

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc...

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE du PETR Pays Midi-Quercy. (cf fiches action présentées en annexe 3).

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028. Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier.

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc... La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation des Bourgs Centres.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département

« Conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du dispositif "Petites Villes de demain", les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales – édition 2022.

- Soutien à l'ingénierie territoriale

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le programme "Petites Villes de demain" mais aussi pour mener des études externes notamment des études thématiques en faveur du développement local, de l'aménagement du territoire, et soutenir la mobilisation d'une ingénierie interne dans le cadre de réponse à appels à projets ou le lancement de projets innovants. Dans ce cadre le conseil départemental peut apporter un complément aux aides de l'Anah (qu'il octroie par délégation de l'Agence – cf ci dessous) en co-finançant les études pré-opérationnelles OPAH et OPAH – Renouvellement Urbain (RU)

- Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communes de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement ...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

- Soutien aux investissements publics

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn-et-Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux.

Dans le cadre du dispositif "Petites Villes de demain", le soutien financier du Département s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets et au regard des politiques d'aides en vigueur.

Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat.

- Soutien à la production de logements sociaux communaux

Les communes de moins de 7500 habitants peuvent bénéficier d'aides départementales pour la rénovation de logements à la condition que la collectivité sollicite l'agrément de l'opération au titre des Palulos (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale), conventionnés à l'APL et dont les loyers seront plafonnés. Cet agrément est accordé par le conseil départemental, délégataire des aides à la pierre.

- Soutien à l'animation de dispositifs territoriaux d'amélioration de l'habitat

Le Département viendra en soutien aux actions visant à lutter contre le mal logement des publics fragiles et contribuera à la revitalisation des petites villes et des bourgs dans les territoires ruraux en finançant, pour le compte des collectivités locales et PETR, les missions de suivi-animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat éligibles aux aides ANAH (OPAH, OPAH-RU...) »

6.6. Engagements du CAUE du Tarn et Garonne

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Son action portera en particulier sur les points suivants.

Thème de l'habitat

- Dans le cadre de la réflexion sur la résorption de la vacance, le CAUE accompagnera la commune pour la mise en place d'un observatoire de la vacance. Il réalisera des notes d'enjeux et des préprogrammes sur les bâtiments publics vacants.
- Dans le cadre des études mené par îlot, le CAUE pourra contribuer à des notes méthodologiques, des notes d'enjeux et des croquis pour accompagner la démarche, programmation, usages et points de vue portés sur l'architecture et ses façades.

Thème des espaces publics

- Les entrées de ville seront abordées en termes de paysage, support d'une image contribuant à l'attractivité à travers une note d'enjeux, d'un cahier des charges pour leur aménagement.
- Les espaces publics feront l'objet d'un plan guide en fonction de leur rôle dans la ville qui traduira entre autres le parcours qui pourrait les relier.

Thème des mobilités

- Le CAUE apportera une réflexion sur la pré-programmation sur les parcours piétonniers dans la ville et de leur signalétique.
- Le CAUE contribuera à la réalisation d'un cahier des charges pour la mise en œuvre d'un plan guide pour les aménagements, les mobilités entre Caussade et Monteils.

6.7 Engagement du PETR du Pays Midi-Quercy :

Le PETR apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Petites villes de demain dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (intégrant le Contrat de Transition Ecologique), contrat Territorial Occitanie et / programme Leader,
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy),
- de la mission habitat comprenant le portage d'une OPAH PMQ (animation et suivi) qu'il exerce pour le compte des EPCI, et du Guichet unique Régional,
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du PCAET Plan climat-air-énergie territorial (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité, et le COT (Contrat d'Objectif Territorial) avec l'ADEME.
- de la mise en œuvre du label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne,
- de la mission PAT (Projet Alimentaire de Territoire)."
- de la mission de préfiguration d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS aux côtés des 3 EPCI.

6.8. Engagements des autres opérateurs publics

Les opérateurs publics suivants s'engagent à désigner dans leurs services un référent pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-8-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics);
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents. Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-8-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6-8-3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

6-8-4. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne (CMA82) contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement, d'innovation et de développement durable des territoires à travers une démarche partenariale de proximité. La CMA82 assure des missions de service public essentielles à la structuration et au développement des porteurs de projets et entreprises artisanales installées dans le Tarn-et-Garonne. Acteur incontournable du développement économique local, elle travaille en étroite concertation avec les différents acteurs économiques locaux. A cet effet, la CMA82 s'engage à soutenir la stratégie de développement et de valorisation menée par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais pour maintenir et renforcer le développement économique du territoire, son attractivité et ses atouts compétitifs.

La CMA82 participe au développement des entreprises artisanales en partenariat avec le territoire en proposant des outils d'accompagnement, d'animation et de formations adaptées à chacun, en lien avec ses compétences et son offre de services :

- > Accompagner individuellement et collectivement la création et la reprise d'entreprises artisanales
- > Participer au maintien des actifs, à la transmission des savoir-faire spécifiques du territoire en facilitant la transmission et la reprise d'entreprises, notamment grâce au dispositif OCCTAV
- > Accompagner les entreprises implantées sur le territoire dans la mise en œuvre de leur projet et leur permettre d'anticiper certaines mutations économiques :
 - ✓ accompagner les entreprises artisanales sur le volet de la transition écologique (diagnostic et accompagnement, qualification labels « Répar'Acteurs », « Entreprise Zéro Déchet »…),
 - ✓ faciliter la transition numérique au sein des entreprises artisanales (diagnostic, accompagnement et formations pour asseoir ou développer des compétences digitales),
 - ✓ assister les entreprises en situation de fragilité et/ou rencontrant des difficultés.
- > Permettre aux artisans de se former tout au long de la vie de leur entreprise. La CMA82 propose des formations afin d'acquérir une compétence spécifique (gestion, commercial, financier, numérique, formation hygiènes...).
- > Mettre à disposition un observatoire économique des métiers de l'artisanat (geometiers82.fr) de la communauté de communes du Quercy Caussadais.

6.9. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif. La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.10. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre sur la durée du programme. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements souhaités ou acquis et le coût total prévisionnel. Pour la première année, la maquette financière annuelle qui figure en annexe 4 est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

<u>ARTICLE 7</u> / COMPLEMENTARITÉ ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN ET LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION « BOURGS-CENTRES OCCITANIE »

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

L'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux. Un avenant aux contrats bourgs-centres sera par ailleurs proposé.

Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, *a minima* à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie

ARTICLE 8 / GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant et ajustant si nécessaire le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique. Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts — Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Le comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement);
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimentera le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 9 / SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 10 / RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME PVD

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

ORIENTATION 1/ Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville et limiter la consommation de l'espace

Indicateur	Référence	Objectif
Logements réhabilités ou créés	Nombre, typologie, localisation, type de travaux	Limiter la vacance et apport d'une nouvelle population
Espaces consommés par l'urbanisation	Surface aménagée, localisation, compensation	Limiter le développement en périphérie
Espaces végétalisés en centre- ville	Surface, localisation, nombre îlots de verdure, arbres plantés, espaces publics paysagers créés, fréquentation, type usager	Créer une ceinture verte

ORIENTATION 2/ Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité

Indicateur	Référence	Objectif
Pistes cyclables	Longueur, localisation	Limiter l'usage de la voiture
Cheminements piéton	Longueur, localisation, surface sécurisée aménagée, nombre de rue traitées, de passages piétons	Inciter à aller en centre- ville
Nouveaux équipements et services créés	Nombre, type, surface aménagé localisation, fréquentation, enquête de satisfaction	Répondre aux besoins de la population (jeune et âgée)
Amélioration des bâtiments et équipements existants	Nombre de locaux isolés, de luminaires changés, de KWh consommés	Réaliser des économies d'énergie
Soutien des commerces en centre- ville et création de nouvelles activités	Taux occupation des locaux commerciaux vacant, nombre annuel des nouvelles installations, suppression, création d'entreprises, nombre emplois créés.	Conforter la dynamique économique

ARTICLE 11 / UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune de Caussade est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

ARTICLE 12 / ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat jusqu'au mois de mars 2026.

La présente convention cadre valant ORT s'applique cinq ans à compter de sa publication.

Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 13 / ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 14 / RÉSILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 15 / TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français. En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

tait à Honkauban, le 27 janvier 2023

Gérard Hébrard

Maire de Caussade

Chantal Mauchet

Préfète du Tarn et Garonne

Michel Weill

Président du Conseil Départemental

Sophie Lafenetre

Directrice de l'EPFO

Guy Rouziès

SESTO *

Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais

Carole Delga

Présidente du Conseil Régional

Dominique Sardeing

Présidente du CAUE

Caroline Dubois

Directrice de la caisse des dépôts et consignation Jacques Calmettes

André Mourgue

Président du PETR Midi Quercy

Maire de Réalville

Nadine Sinopoli

Valérie Hébral

Maire de Septfonds

Maire de Molières

Gérard Mounié

La CMAR Occitanie Pyrénées Occitanie et par délégation Roland Delzers

Maire de Montpezat de Quercy

Président de la chambre des métiers du Tarn et Garonne

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1/

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DETAILLÉES

ANNEXE 2/

PÉRIMÈTRES DES SECTEURS D'INTERVENTION ORT

ANNEXE 3/

FICHES ACTION

ANNEXE 4/

MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE 2023

ANNEXE 1 / ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DÉTAILLÉES

TEXTE EXTRAIT DU CONTRAT CADRE BOURG CENTRE CAUSSADE-MONTEILS PERIODE 2019/2021

La population la ville de Caussade a dépassé les 7 000 habitants et dépassera sans doute les 8 000 habitants dans 10 ans, mais la municipalité devra tenir compte et anticiper les évolutions démographiques en cours (précarité socio-économique marquante, population marquée par son vieillissement, desserrement des ménages) par la création, l'adaptation de nouveaux logements, par l'amélioration du cadre de vie notamment pour que Caussade reste une ville à la campagne attractive.

Sa proximité géographique avec la grande agglomération de Montauban lui donne des atouts indéniables pour s'affirmer comme pôle d'attraction et se projeter sereinement vers 2035.

L'attractivité de Caussade se fera sur un ensemble de paramètres qualitatifs, liés non seulement au coût et à la disponibilité de terrains pour l'habitat et l'activité, mais surtout en engageant une réflexion urbaine globalement qualifiante sur l'ensemble de son territoire : requalification des espaces publics, mise en place d'une trame verte, trame bleue, maillage des circulations douces, requalification patrimoniale, réhabilitation des logements vacants, redynamisation et encouragement du tissu commercial, développement maîtrisé des zones d'activités, structuration des extensions urbaines avec une réflexion sur le réseau routier et les équipements...

Cette réflexion globale et transversale a abouti à une programmation pluri annuelle et un phasage spécifique de travaux autour de 3 secteurs stratégiques à forts enjeux :

- le cœur historique qui nécessite une requalification de ses espaces publics et une réhabilitation d'une partie de son bâti ;
- le quartier périphérique de la gare qui a vocation à être densifié pour renforcer le dynamisme du centre ancien ;
- les zones habitées à proximité du secteur du lycée Claude Nougaro, dont la nouvelle centralité devra être intégrée au sein d'un nouveau tissu urbain liaisonnant de Caussade à Monteils ; Ce quartier exclusivement d'habitat qui se trouve entre Monteils et Caussade apparaît comme un territoire autonome mal relié aux autres espaces communaux. L'espace public se restreint à la voie de desserte. Cet étirement de l'urbanisation entre ces deux communes renforce le lien fort existant entre elles même si les limites communales restent encore floues.

Le développement des communes de Caussade et de Monteils s'est essentiellement traduit, ces dernières années, par l'apparition de formes urbaines standardisées correspondant à des logements individuels de type lotissement qui banalisent par endroits le paysage notamment le long des axes de circulation structurants.

Afin de préserver le cadre de vie des habitants, les élus de ces deux municipalités souhaitent aujourd'hui unir leurs efforts pour limiter l'étalement urbain.

La stratégie commune employée par les élus de Caussade et de Monteils consiste donc à renforcer et à valoriser le bourg aggloméré et ses espaces de proximité tout en assurant une diversité résidentielle et fonctionnelle et en organisant un réseau de mobilités douces autour d'une logique environnementale renforcée.

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX A CAUSSADE

SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE CAUSSADE

- Faire face au vieillissement de la population en répondant aux besoins des personnes âgées en veillant notamment à l'accessibilité des équipements publics;
- Assurer le renouvellement de la population et assurer une mixité sociale par l'apport d'une nouvelle population active afin de limiter la paupérisation du cœur historique;
- Proposer des logements de petite taille et de bonne qualité pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages;
- Redonner la place aux piétons dans la ville et favoriser des lieux de rencontre et de convivialité;
- Réorganiser les espaces publics pour les articuler les uns aux autres pour faciliter les déplacements;
- Valoriser et renforcer la trame verte et bleue qui interconnecte les différents secteurs de la commune pour relier le cœur historique et les quartiers périphériques, en s'appuyant sur le réseau hydrographique et les massifs boisés existants;
- Se servir du patrimoine bâti comme d'un facteur de développement et d'attractivité.

Le projet de territoire de Caussade s'articule autour des 4 axes stratégiques suivants :

Axe Stratégique 1 : renforcer l'attractivité du cœur historique de Caussade :

- valoriser l'image du cœur historique en redonnant la place aux piétons et en aménageant des placettes de quartier,
- se servir des patrimoines comme d'un véritable facteur d'attractivité du cœur historique,
- multiplier les lieux de détente et les espaces verts ouverts aux promeneurs et les mettre en réseau pour renforcer la ceinture verte du cœur historique,
- lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants.

<u>Axe Stratégique 2</u> : renforcer l'offre de services existante et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire :

- réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien de Caussade et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier,
- répondre aux besoins croissants des associations sportives,
- proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse,
- délivrer une offre de services de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics,
- créer un point d'animation et d'accueil touristique, porte d'entrée stratégique du territoire.

Axe Stratégique 3: faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie :

- consolider le fonctionnement urbain du centre-ville de Caussade en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit et en poursuivant l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles,
- assurer la continuité des aménagements de part et d'autre de la limite communale entre Monteils et Caussade.

Axe Stratégique 4 : conforter la dynamique de l'économie locale :

- recréer un lieu de sociabilité de vie économique au coeur du centre ancien de Caussade,
- favoriser et conforter le dynamisme économique du cœur historique de Caussade par la remise sur le marché des locaux commerciaux vacants,
- faciliter l'implantation des entreprises dans le cœur de ville de Caussade,
- proposer de nouveaux espaces de travail dans le cœur de ville de Caussade.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DE CAUSSADE

ATOUTS / OPPORTUNITE

En matière socio-démographique :

- depuis 1968, la population ne cesse d'augmenter à Caussade, malgré une stagnation en 1999;
- un solde migratoire annuel moyen positif du fait de nouveaux arrivants : arrivée de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé ;
- les emplois et services mais aussi les logements « bon marché » que les familles mono-parentales trouvent à Caussade en font les points d'appui privilégiés de leur installation ;
- la moitié de la population de Caussade a moins de 45 ans, tranche d'âge qui compte le plus d'actifs;

Opportunités: ces nouvelles arrivées favoriseront la mixité sociale et générationnelle.

En matière d'habitat :

- un marché locatif détendu avec des loyers attractifs pour les personnes à faibles ressources ;
- une offre renouvelée de logements HLM notamment de pavillons (43 % du parc HLM a été construit depuis moins de 20 ans. Les nouveaux logements présentent une bien meilleure performance énergétique et permettent une bien meilleure maîtrise des coûts);
- parc de logements historiquement construit pour loger des familles

Opportunités: Le lancement d'une nouvelle OPAH permettra la réduction des logements vacants et la création de petits logements de qualité qui complèteront l'offre HLM. Plus de logements réhabilités et occupés en centre-ville, c'est aussi plus de commerces qui gagneront en clients potentiels.

En matière de mobilité :

- Commune bien desservie par 4 routes départementales à grande circulation (dont une allant vers Villefranche-de-
- présence d'une connexion à l'autoroute à proximité reliant Montauban à Cahors et au-delà Toulouse ;
- présence d'une gare ferroviaire à deux pas du centre-ville.

Opportunités: la commune compte de nombreux axes entrants (principaux et secondaires) qui sont ponctués de plusieurs nœuds routiers. La gare est stratégique pour la création d'un espace multimodal pour desservir Caussade et Monteils en cheminement doux.

En matière socio-démographique :

un solde naturel annuel moyen négatif du fait d'une population « locale » vieillissante avec une mortalité qui dépasse la natalité :

FAIBLESSES / MENACES

- une réduction de la taille des ménages ;
- la mono-parentalité qui rime parfois avec la précarité des ressources du ménage:
- un quart des ménages sous le seuil de pauvreté (888 ménages en grande précarité).

Menaces : L'arrivée de pré retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé entrainera à moyen long terme un vieillissement important de la population et une montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et à la perte d'autonomie.

En matière d'habitat :

- parc de logements anciens (29 % des résidences principales construites avant 1949);
- nombre de logements vacants important (15 % des résidences principales soit 589 logements);
- certains produits accusent leur obsolescence et s'adressent à des publics précaires :
- peu de logements de petite taille.

Menaces: malgré les efforts de la municipalité et les OPAH successives, la permanence d'un parc privé de mauvaise qualité entretient le « mal-logement » et à terme l'appauvrissement général de la ville. Par endroit, les abords et le cœur historique renvoient une image peu valorisante avec parfois des problèmes d'incivilité et le sentiment d'insécurité.

En matière de mobilité :

- trafic routier hégémonique dans la commune ;
- le centre-ville (boulevards) est traversé par des véhicules de
- place trop importante du stationnement sur l'espace public. (2000 places bien réparties dans le centre-ville) qui ne sont pas forcément utilisées tous les jours

Menaces : L'omniprésence de la voiture dans le centre-ville (sur les places, les trottoirs) rend difficile les cheminements doux.

En matière de cadre de vie :

- le patrimoine architectural et environnemental est riche ;
- de nombreuses interfaces entre espaces bâtis et espaces verts sont situés à l'intérieur et à l'extérieur du bourg ;
- les espaces verts liés à l'eau étant pour l'essentiel inondables, ont été protégés de l'urbanisation ;
- gamme élevée de services (lycée, écoles, maison médicale, maison de l'emploi, cyber base, banques, divers commerces en centre-ville, supermarchés) et de nombreux équipements culturels, de sport et de loisirs (médiathèque, cinéma, piscine intercommunale, stades ...)
- nombreuses manifestations animations durant l'année;

En matière de cadre de vie :

- un patrimoine remarquable local encore méconnu et peu accessible par endroit auprès d'un large public ;
- un centre historique cerné par des zones inondables qui limite le développement urbain;
- une maîtrise foncière limitée;

Opportunités: Au-delà de la valorisation de l'architecture, la préservation des interfaces entre la ville dense et la campagne est un enjeu important pour créer une symbiose entre les nouveaux aménagements urbains et les espaces verts existants.

<u>Menaces</u>: on observe ces dernières années une perte de dynamisme du cœur historique aggravé par la vétusté du parc ancien.

En matière d'emploi et développement économique :

- principal pôle d'emplois du Pays avec près de 3 300 emplois, soit un quart des emplois du Midi Quercy;
- un secteur industriel, artisanal dynamique;
- des savoir-faire locaux spécifiques avec le développement de l'activité chapelière, la production agricole de qualité (nombreux marchés notamment au gras);
- un tissu commercial attractif qui rayonne sur les communes alentours localisées sur le pourtour du centre ancien et le long des artères qui y mènent;

Opportunités :

Une plus grande occupation du cœur historique permettrait une pérennisation du tissu commercial.

En matière d'emploi et développement économique :

- un nombre de demandeurs d'emploi en nette augmentation;
- tissu commercial moins dense à l'intérieur du centre ancien dont l'accès est plus difficile;
- les commerçants restent dans une situation précaire (fort turn over), à la fois du fait de la concurrence avec Montauban et des surfaces de vente en périphérie.

Menaces:

Les locaux commerciaux vacants se multiplient dans le centre ancien et ne renvoient pas une image positive.

ENJEUX COMMUNS CAUSSADE-MONTEILS

SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC APPROFONDI DE MONTEILS

- Créer une continuité des zones d'habitat de part et d'autre de la RD 926 pour mieux structurer l'entrée de ville et renforcer le cœur du bourg de Monteils;
- Créer un réseau de circulations douces sécurisé en reliant notamment le nouveau quartier du lycée au reste du territoire ;
- Mieux traiter l'interface entre « ville et campagne », en utilisant les éléments naturels comme écrin à l'urbanisation ;
- Assurer la cohérence des aménagements avec Caussade, en assurant une continuité visuelle des traitements urbains.

ENJEUX COMMUNS PARTAGES PAR LES COMMUNES DE CAUSSADE ET MONTEILS

- Assurer l'harmonie de développement entre les deux communes notamment par l'aménagement des entrées de ville;
- Répondre aux besoins et attentes de la population tout en évitant les doublons (en terme d'équipements, services, d'espaces publics..) pour renforcer l'attractivité résidentielle et assurer le renouvellement de la population;
- Anticiper et mieux répondre aux besoins des populations vieillissantes;
- Réorganiser les espaces publics pour les articuler les uns aux autres en redonnant la place au piéton et aux circulations douces;
- Veiller à la connexion des équipements qui se trouvent en retrait par rapport aux axes de circulations notamment le Lycée de Caussade / Monteils;

ANNEXE 2/ PRÉSENTATION DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION ORT

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui a été lancée au niveau du Pays Midi Quercy en décembre 2018 pour une durée de 3 ans fonctionne très bien et a été prolongée par avenant pour une période de deux ans jusqu'en décembre 2023.

Cette période de prolongation permettra d'affiner les objectifs quantitatifs et financiers du dispositif en place et d'étudier la possibilité de mettre en œuvre sur notre territoire une OPAH de renouvellement urbain (OPAH RU).

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle en cours, il s'agira de vérifier si une OPAH RU permettrait de résoudre des problématiques que ne traite pas l'OPAH classique et d'intervenir sur des situations bloquées : notamment sur les logements vacants depuis de nombreuses années ou encore des bâtiments pouvant faire l'objet d'arrêté d'insalubrité, de péril ou présentant une mauvaise habitabilité liée à un habitat ancien en quartier historique (immeubles trop petits, peu accessibles, mal éclairés, qui pourraient pourtant être plus attractifs après fusion par exemple de plusieurs logements...).

Lorsque le seul cadre incitatif de l'OPAH classique montre ses limites, l'OPAH RU permettrait de recourir à des outils plus coercitifs permettant le traitement de l'insalubrité, mais aussi des démolitions, des actions foncières ciblées, des déclarations d'utilité publique...

Une action forte pour la réhabilitation des logements indignes ou insalubres, vacants, énergivores ou mal adapté au vieillissement de la population va dans le sens d'un territoire plus attractif et participera grandement au succès des politiques en œuvre en matière de revitalisation des bourgs-centres et le programme Petites Villes de Demain (PVD).

Pour que le Quercy Caussadais reste un territoire accueillant, les élus devront en effet tenir compte et anticiper les évolutions démographiques en cours (précarité socio-économique marquante en centre-ville, population marquée par son vieillissement, desserrement des ménages...) en améliorant sans cesse le cadre de vie des habitants, en créant et en adaptant de nouveaux logements favorisant la mixité sociale et générationnelle, mais également en maintenant et en redynamisant l'offre de commerces, de services et d'équipements ou encore en développant les mobilités douces et en valorisant le patrimoine...

La présente convention cadre d'objectif « Petites Villes de Demain » permet de définir avec les élus et partenaires une feuille de route jusqu'en 2027. Cette dernière vaudra convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT, dispositif créé par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018).

L'ORT est un nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes. Ce programme intègre des actions relevant de différentes dimensions thématiques comme l'habitat, l'urbanisme, les commerces, l'économie, les politiques sociales et dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans le cadre d'une approche intercommunale.

De nombreux leviers juridiques ou fiscaux faciliteront les actions dans le cadre de la mise en œuvre du programme PVD et de l'ORT :

- un appui de la politique en faveur de la rénovation de l'habitat : outre les aides de l'ANAH, le dispositif de défiscalisation dans l'ancien Denormandie permettra d'attirer dans les centres bourgs de nouveaux investisseurs et incitera à la réhabilitation et à la rénovation de logements en centre-ville,
- un moyen d'action supplémentaire lors de demandes d'implantation commerciale en périphérie urbaine, qui peuvent déstabiliser parfois le tissu commercial fragile du centre-ville : avec la possibilité pour le Maire de demander au Préfet de suspendre les autorisations d'exploitations commerciales afin d'assurer un développement équilibré du commerce.
- des facilitées dans le cadre des procédures d'aménagement : le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption commercial avec la création d'autres outils d'urbanisme (permis d'aménager multisite, la vente d'immeuble à rénover ou VIR, le dispositif d'intervention immobilière et foncière ou DIIF) pourront être mobilisés pour faciliter la mise en œuvre des politiques en faveur du commerce et de l'habitat.

Avant de pouvoir bénéficier de cette boîte à outils, il faut pouvoir, grâce à une approche de terrain à la parcelle et une analyse détaillée de l'état des immeubles, définir les périmètres d'intervention ciblés.

Au-delà du centre historique de Caussade, une étude pré-opérationnelle d'OPAH RU / ORT a permis d'étudier la possibilité d'intégrer aux autres bourgs centres, des secteurs complémentaires d'intervention.

L'article 157 de la loi ELAN, rappelle en effet que l'ORT doit comprendre « le périmètre des secteurs d'intervention, parmi lesquels figurera nécessairement le centre-ville de la ville principale du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataire. Ce périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet établissement. »

Dans tous les cas, les actions prévues devront à minima concerner l'amélioration de l'habitat et indiquer selon les contextes locaux, des actions significatives en matière de lutte contre la vacance et contre l'habitat dégradé (repérage d'un ou de plusieurs îlots d'intervention), indignes et favoriser ainsi la production de logements attractifs et adaptés sur le territoire.

L'ORT vaudra convention d'OPAH, à condition qu'elle comporte toutes les dispositions de l'article L303-1 du CCH en indiquant à minima : le périmètre, le montant des aides, les mesures d'accompagnement social, les interventions urbaines.

L'ORT vaudra OPAH de renouvellement urbain (RU), si elle intègrera au moins l'un des trois volets suivants.

- volet immobilier et foncier : avec restauration immobilière, portage et recyclage foncier,
- 2- volet habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne : avec remise sur le marché de logements vacants, des travaux lourds de réhabilitation, des mesures de police spéciale de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), un accompagnement social,
- **3-** volet portant sur les copropriétés fragiles ou en difficulté.

Pour définir avec les élus et partenaires les périmètres ORT-OPAH RU, le bureau d'étude Urbanis de Toulouse qui a été recruté au second semestre 2022 a tenu compte des problématiques socioéconomiques, urbaines, patrimoniales et orientations spécifiques déjà bien définies dans le cadre des contrats bourgs-centres signés avec la Région.

Cette étude pré-opérationnelle n'est pas un simple diagnostic territorial, mais bien une préparation à la mise en œuvre d'un programme d'action.

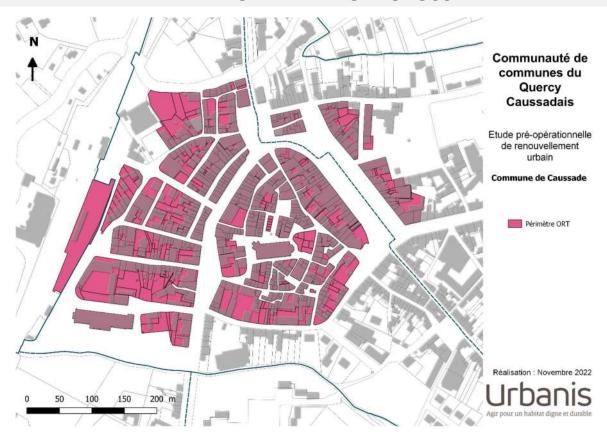
Un avenant à la présente convention sera proposé une fois que les objectifs quantitatifs et financiers de l'OPAH RU seront bien arrêtés sur 5 ans après validation par les élus des secteurs potentiels et immeubles stratégique ciblés par l'étude pré-opérationnelle.

Enjeux et identification des secteurs potentiels par bourg centre

++ très fort potentiel	Caussade		Montpezat de Quercy			
. Potentiel de logements/immeubles à réinvestir : présence de vacance	++	0	0	0	0	+
. Propriétaires de + de 65 ans de logements vacants	**	0	0	0	0	0
, Potentiel de logements/immeubles dégradés/très dégradés	**	0	-	+	0	++
. Attirer des PO pour créer un équilibre PO/PB	++	0	0	0	0	0
. Potentiel de logements énergivores Locatifs et PO (E/F/G)	++	+	+	++	++	++
6. Propriétaires de + de 75 ans d'un logement énergivore		0	+	0	0	*
. Potentiel copropriétés	+	-	0	-		=)
s. Potentiel façades à rénover : valoriser le patrimoine architectural	+	0	0	0	0	0
9. Présence de PO +65 ans		+	+	+	+	++
0. Besoins spécifiques dans les immeubles (Logements adapté PMR en RDC/ascenseur)	+	0	0	0	0	0
1. Evolution périmètre du permis de louer en cours (Caussade/Réalville/Septfonds)	+	///	///	///	+	
2. Réflexion d'une mise place du permis de louer (à court terme)	///	-	+	+	///	///
3. Besoin d'une offre locative à loyer maîtrisé en corrélation avec les besoins des ménages (taille logements/ménages/qualitatif)	++	+	0	0	+	0
4. Problématique stationnement (peu adapté/ peu suffisant) : actuellement et à venir	+	0	+	+	0	+
5. Présence commerces vacants (sur axe/artère/place stratégiques) : perte attractivité en coeur de bourg	+	0	+	0	+	0
6. Potentiel stratégie sur les commerces vacants : mutation en logements/ commerces ciblés	+	0	0	0	0	0
7. Potentiel stratégie foncière : restructurer le tissu urbain, recycler immeubles vacants et dégradés, procéder à des curetages,	+	0	+	0	+	+
8. Projets urbains, mutation de friches, investissement de dents creuses/ économíser l'espace,	+	0	0	+	+	+

	en présence des élus présents le 18/10/22 en collaboration avec la DDT, le CD, abitat Pays Midi Quercy et CDP PVD de la CC QC et le bureau d'études			MONTPEZAT DE QUERCY			SEPTFONDS
	Concentration de bâti dégradé/ très dégradé	1	0	0	1	0	1
	Présence et connaissance de situations d'habitat indigne (logement occupé)	1	0	0	0	1	1
	Présence de logements/immeubles à réinvestir : vacance (structurelle)	1	0,5	1	1	0,5	0
	Concentration de logements énergivores - Classes F et G - (locatifs et PO)	1	1	1	1	1	0
	Manque de mixité sociale (ex : déséquilibre locatif/PO)	1	0	0	0	1	0
OPAH RU	Besoin d'une offre locative qualitative (extérieur/accessibilité), adaptée aux besoins des ménages et /ou à loyer maîtrisé	1	1	1	1	1	1
KU	Nécessité d'attirer des propriétaires occupants	1	0	0	1	1	0
	Des copropriétés avec des difficultés de gouvernance et des besoins en travaux	1	0,5	0	0	0	1
	Potentiel stratégie foncière \to Volonté politique d'intervenir sur des situations bloquées (coercitif)	0,5	0	0	0	0,5	0
	Volonté de la commune de participer financièrement (subvention travaux, prime spécifique) en complément de l'intercommunalité	0	1	0	0	0	0
	Total	8,5/10	4/10	3/10	5/10	6/10	4/10
	Projet de revitalisation défini sur la commune	1	1	1	0	1	1
	Présence de commerces vacants à ré-investir (commerce /logement) = rue(s)/place(s) stratégique(s)	1	0	0	0	0	0
ORT	Mobilité : nécessité de formaliser /mise en oeuvre un schéma de déplacement	1	1	1	1	1	1
	Concentration d'équipements : services publics, commerces, équipements (sportifs/loisirs)	1	1	1	0	1	1
	Nécessité de valoriser le patrimoine architectural : mise en valeur (patrimoine public et privé)	1	1	1	1	1	0
	Total	5/5	4/5	4/5	2/5	4/5	3/5

PÉRIMÈTRE ORT RETENU A CAUSSADE



Constats	Enjeux
Présence de logements énergivores dans le centre bourg	Inciter la rénovation énergétique des logements par le biais d'aides incitatives
Part importante de personnes âgées	Inciter les propriétaires à adapter leur logement par le biais d'aides et/ou favoriser la création d'ascenseur
Présence de logements vacants dans le centre-bourg	Inciter à la remise sur le marché des logements vacants dégradés par des aides incitatives et des actions de communication ciblées
Présence de logements dégradés dans le centre-bourg	Faire levier avec des outils coercitifs : procédures d'injonctions aux travaux ou d'expropriation
Présence de locaux en RDC vacants et dégradés, déqualifiant les espaces publics	Réflexion sur le devenir des anciens locaux commerciaux en lien avec l'étude commerce Réinvestir les commerces vacants
Présence de bâtis de valeur patrimoniale à restaurer	Prendre en compte des spécificités du bâti ancien dans les réhabilitations des logements, surtout au niveau thermique
Peu de mixité sociale	Attirer les propriétaires occupants par des aides incitatives
Manque d'offre locative de qualité ou insuffisante	Encourager le conventionnement avec l'ANAH pour garantir une offre à loyers maîtrisés Accompagner les propriétaires bailleurs dans la définition de leur projet de réhabilitation et de remise sur le marché de
<u></u>	logements locatifs de qualité Réflexion sur l'évolution du périmètre du permis de louer

Dispositif validé : OPAH-RU sur le périmètre

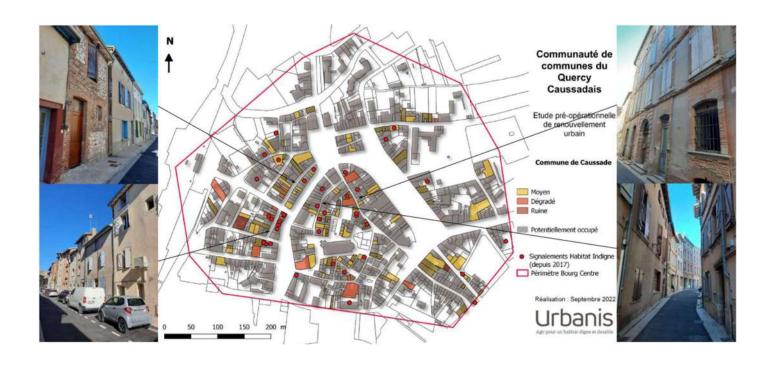
OPAH classique sur le reste de la commune

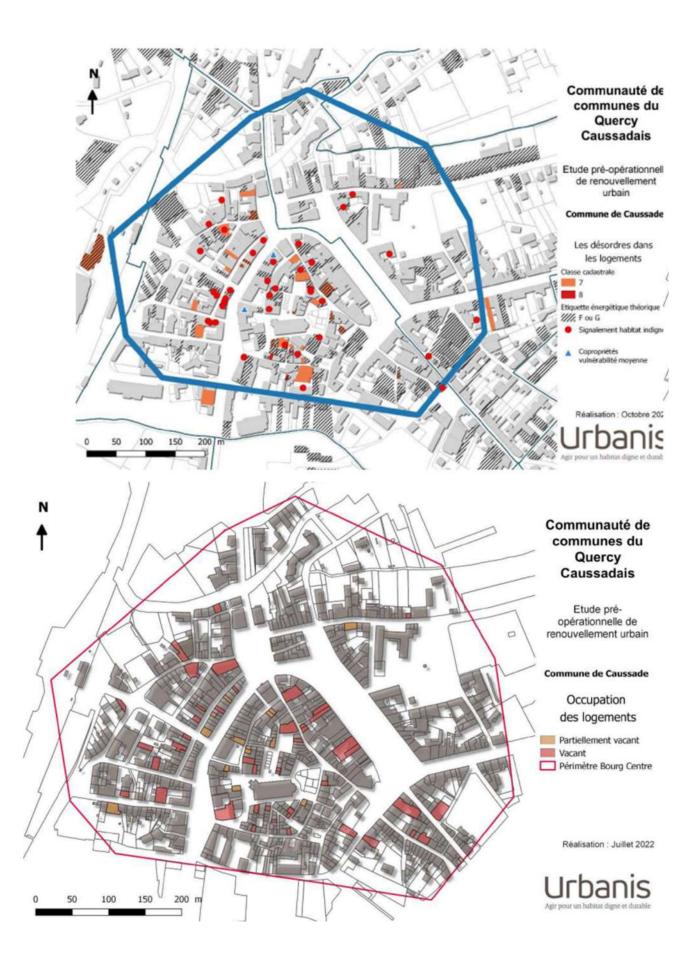
Mise en place du dispositif ORT à Caussade pour :

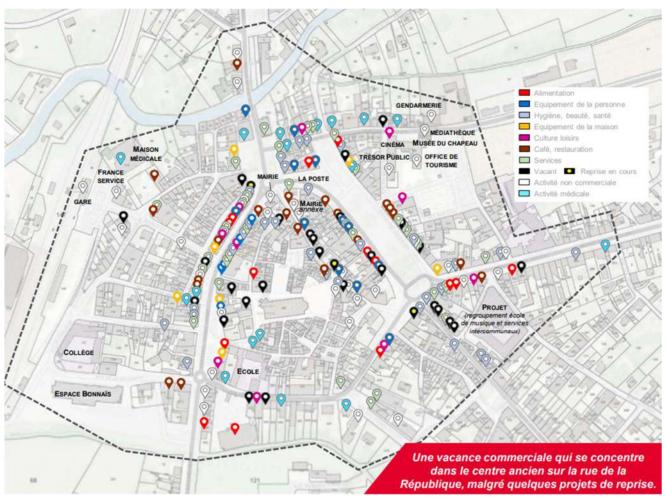
- 1. Rénover le parc de logements privés et proposer des logements de qualité
- 1.1 Prime vacance
- 1.2 Mise en place de la taxe sur les logements vacants
- 1.3 Prime ascenseur
- 1.5 Aide à la reconversion des commerces vacants en logements ou annexes

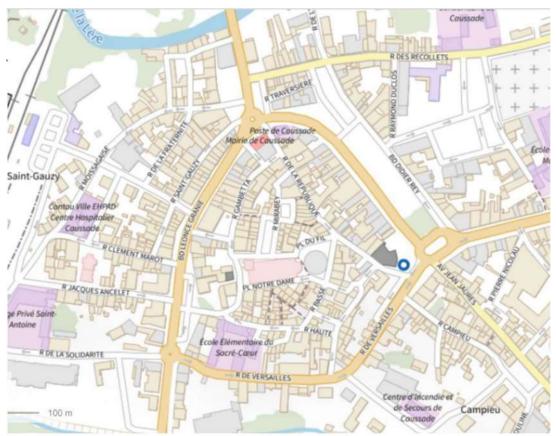
- 2. Valoriser le patrimoine architectural
- 2.1 Sensibilisation au patrimoine en lien avec travaux d' énergie
- 2.2 Réflexion sur l'embellissement des façades (linéaire et partenaires à définir)

- 3. Requalifier le centre ancien
- 3.1 Renforcement du suivi des signalements d'habitat indigne
- 3.2 Mobiliser le VIR et le DIIF
- 3.4 Stratégie et recyclage foncier (tranche optionnelle étude de faisabilité)

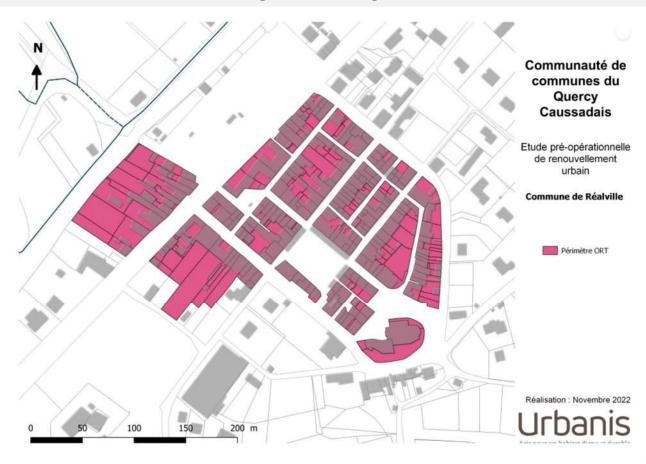








PÉRIMÈTRE ORT RETENU A RÉALVILLE



Constats	Enjeux
Présence de logements énergivores dans le centre bourg	Inciter la rénovation énergétique des logements par le biais d'aides incitatives
Part importante de personnes âgées	Inciter les propriétaires à adapter leur logement par le biais d'aides
Manque d'offre locative de qualité ou insuffisante	Encourager le conventionnement avec l'ANAH pour garantir une offre à loyers maîtrisés Accompagner les propriétaires bailleurs dans la définition de leur projet de réhabilitation et de remise sur le marché de logements locatifs de qualité Réflexion sur l'évolution du périmètre du permis de louer
Présence de locaux en RDC vacants et dégradés, déqualifiant les espaces publics	Réinvestir les commerces vacants

Dispositif validé : OPAH-RU sur le périmètre

OPAH classique sur le reste de la commune

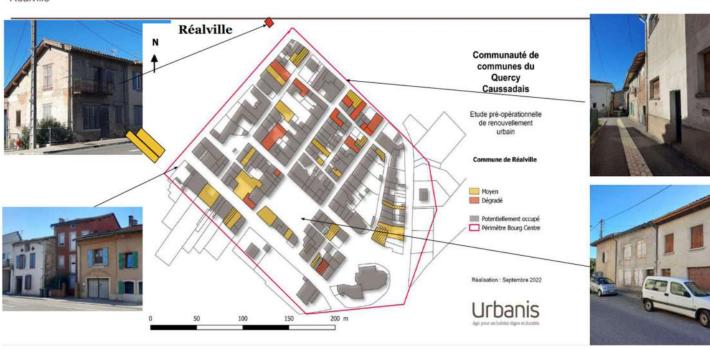
Mise en place du dispositif ORT à Réalville pour :

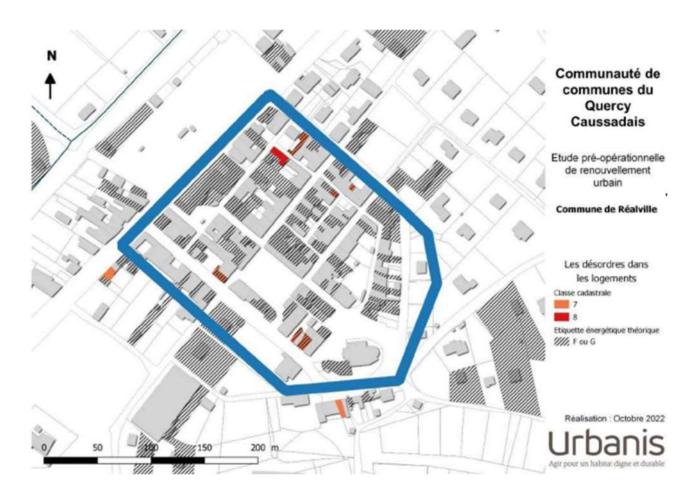
- Rénover le parc de logements privés et proposer des logements de qualité
- 1.4 Prime accession

- 2. Valoriser le patrimoine architectural
- 2.1 Sensibilisation au patrimoine en lien avec travaux d' énergie
- 2.2 Mise en place d'une opération façade sur un périmètre restreint

- 3. Requalifier le centre ancien
- 3.1 Renforcement du suivi des signalements d'habitat indigne
- **3.2** Mobiliser le VIR et le DIIF
- **3.3** Réflexion sur l' évolution du périmètre du permis de louer
- 3.4 Stratégie et recyclage foncier

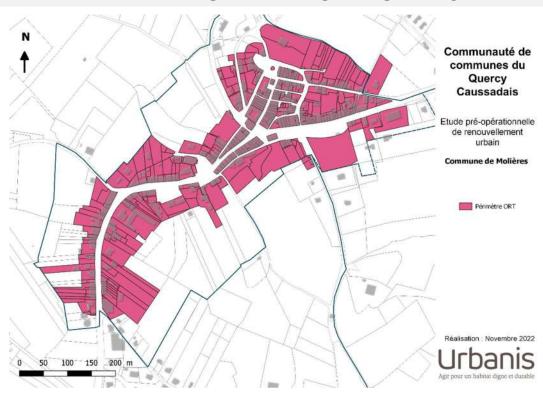
Réalville



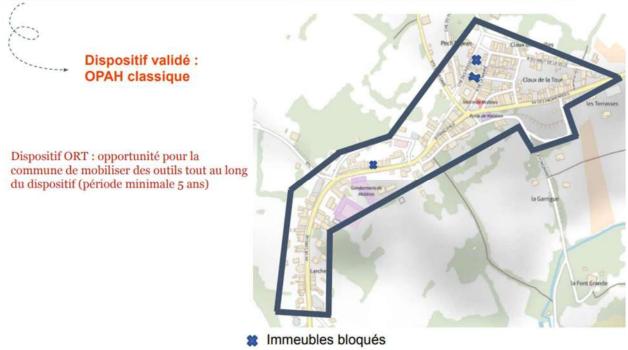




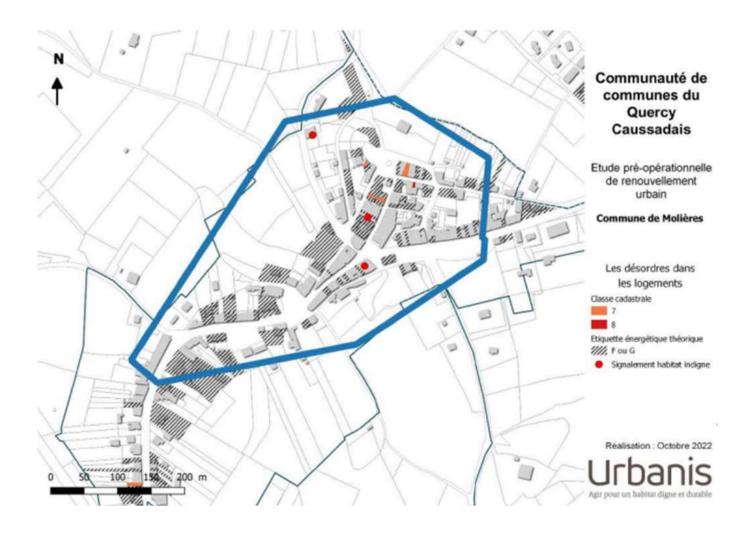
PÉRIMÈTRE ORT RETENU A MOLIERES



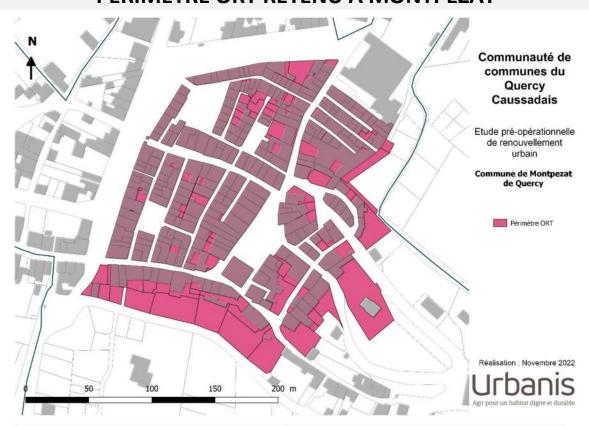
Constats	Enjeux	
Présence de logements énergivores dans le centre bourg	Poursuivre la démarche engagée dans le cadre de l'OPAH	
Part importante de personnes âgées	Poursuivre la démarche engagée dans le cadre de l'OPAH	
Manque d'offre locative de qualité adapté aux besoins des ménages ou insuffisante	Réflexion sur la mise en place du permis de louer et de la taxe sur les logements vacants	







PÉRIMÈTRE ORT RETENU A MONTPEZAT



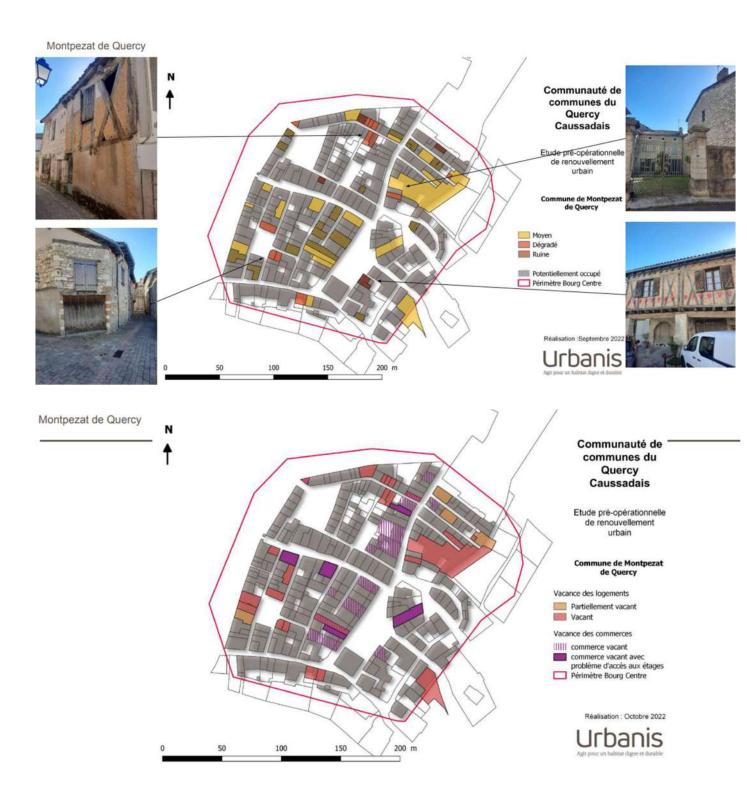
Constats	Enjeux	
Présence de logements énergivores dans le centre bourg	Poursuivre la démarche engagée dans le cadre de l'OPAH	
Part importante de personnes âgées	Poursuivre la démarche engagée dans le cadre de l'OPAH	
Manque d'offre locative de qualité ou insuffisante	Réflexion sur la mise en place du permis de louer	
Présence de locaux en RDC vacants et dégradés, déqualifiant les espaces publics	Réflexion sur le devenir des anciens locaux commerciaux	

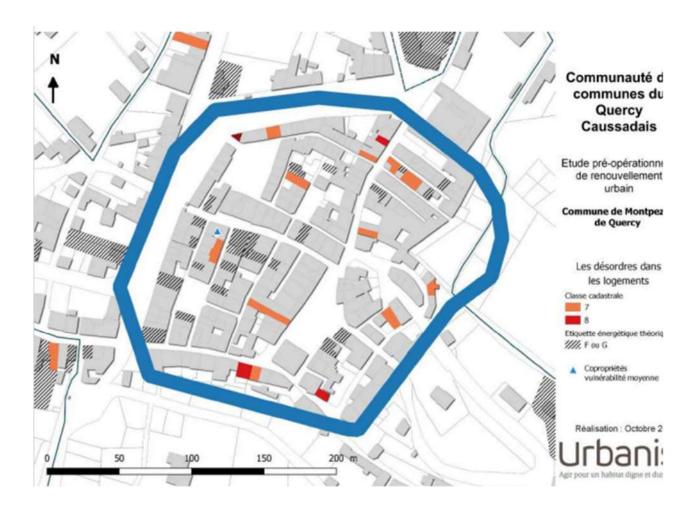


Dispositif ORT : opportunité pour la commune de mobiliser des outils tout au long du dispositif (période minimale 5 ans)

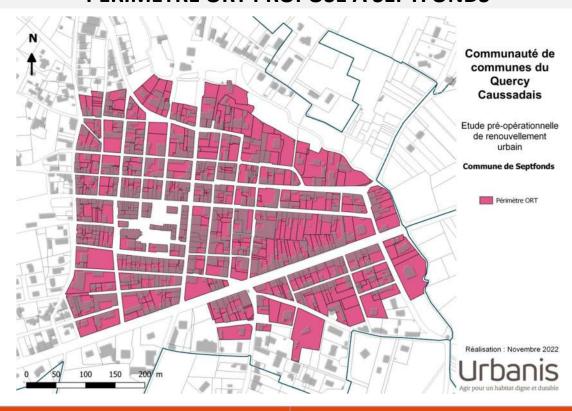


Immeubles bloqués





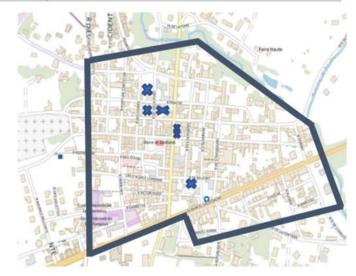
PÉRIMÈTRE ORT PROPOSÉ A SEPTFONDS



Constats	Enjeux
Présence de logements énergivores dans le centre bourg	Poursuivre la démarche engagée dans le cadre de l'OPAH
Part importante de personnes âgées	Poursuivre la démarche engagée dans le cadre de l'OPAH
Présence de logements vacants dans le centre-bourg	Inciter à la remise sur le marché des logements vacants dégradés par des aides incitatives et des actions de communication ciblées
Présence de logements dégradés dans le centre-bourg	Faire levier avec des outils coercitifs : procédures d'injonctions aux travaux ou d'expropriation

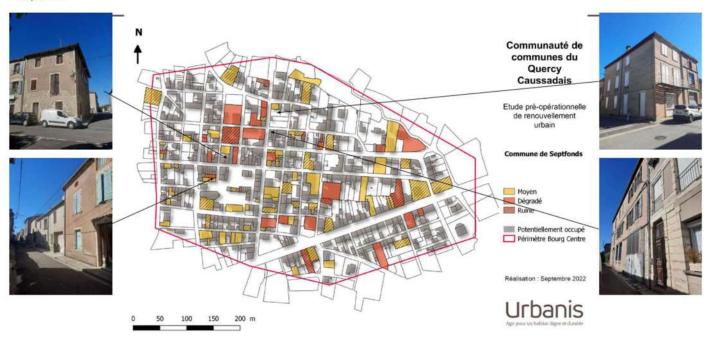


Dispositif ORT : opportunité pour la commune de mobiliser des outils tout au long du dispositif (période minimale 5 ans)

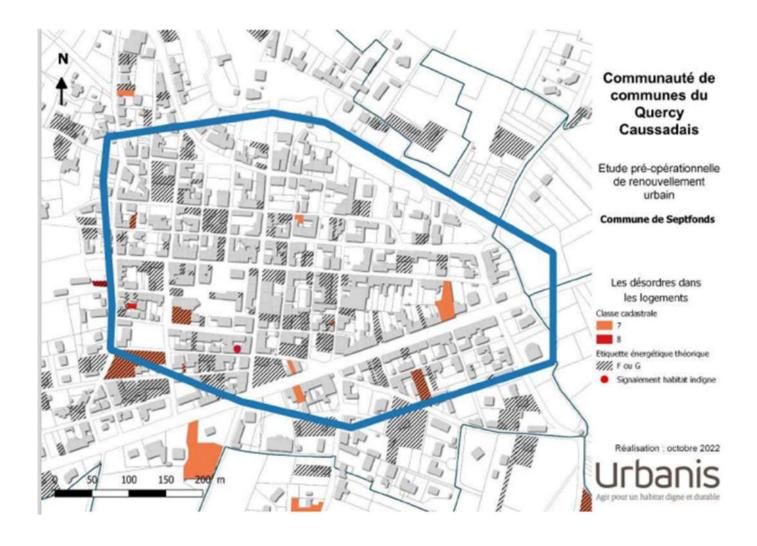


Immeubles bloqués

Septfonds



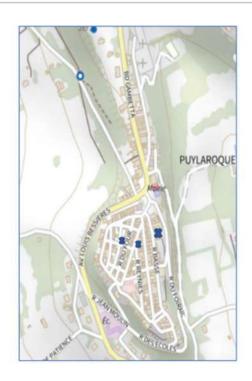




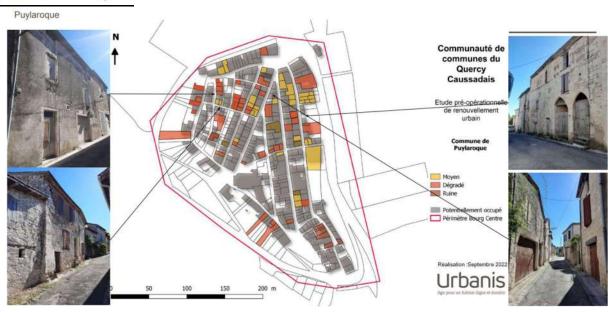
PAS DE PÉRIMÈTRE ORT RETENU SUR PUYLAROQUE

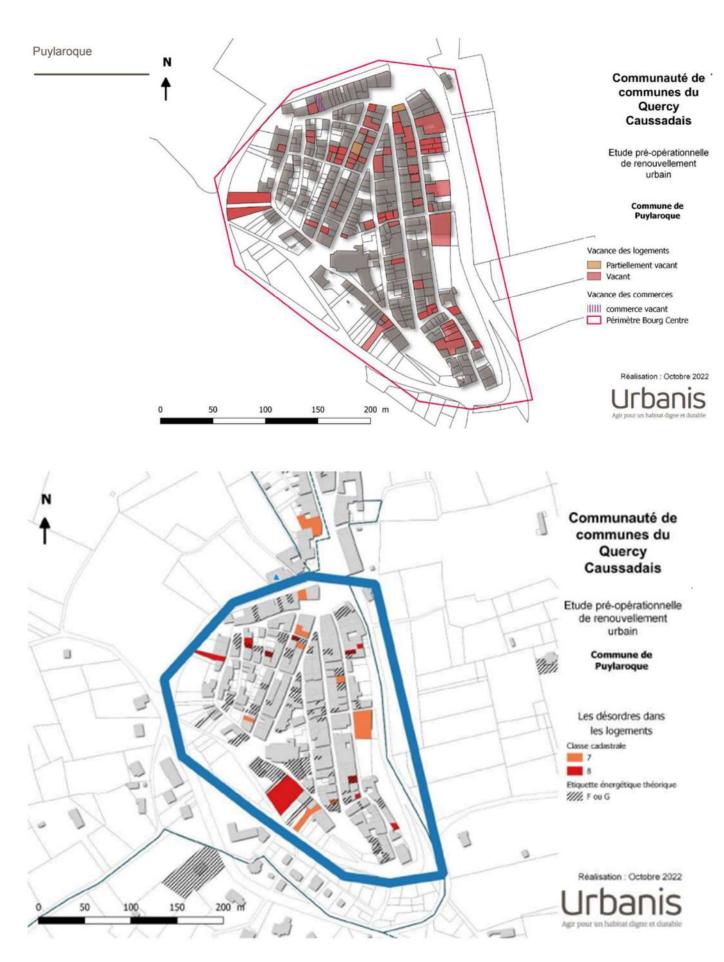
Constats	Enjeux
Présence de logements énergivores dans le centre bourg	Poursuivre la démarche engagée dans le cadre de l'OPAH
Part importante de personnes âgées	Poursuivre la démarche engagée dans le cadre de l'OPAH
Manque d'offre locative de qualité ou insuffisante	Réflexion sur la mise en place du permis de louer
Présence de logements dégradés dans le centre-bourg	Faire levier avec des outils coercitifs : procédures d'injonctions aux travaux ou d'expropriation





Immeubles bloqués





ANNEXE 3/ FICHES ACTION

39 fiches action issues du programme d'action PVD / ORT

Fiche action n°0 / CCQC Financement du poste de chef de projet PVD

<u>AXE STRATEGIQUE 1</u>: RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CŒURS HISTORIQUES EN VALORISANT ET EN REHABILITANT LE PATRIMOINE BATI, LE CADRE DE VIE

Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants

<u>Fiche action n°1 / CCQC</u> Étude pré-opérationnelle de renouvellement urbain (OPAH RU) et d'opportunité pour la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

<u>Fiche action n°2 / SEPTFONDS</u> Rénovation d'un logement T4 destiné à l'accueil des victimes des violences intra familiales

Réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien

<u>Fiche action n°3 / CCQC</u> Réhabilitation de l'ancien lycée Jean-Louis Etienne en plein centre-ville de Caussade : regroupement de services de la Communauté de communes du Quercy Caussadais

<u>Fiche action n°4 / CAUSSADE</u> Etude de faisabilité réhabilitation du bâtiment « Vergé Brian» annexe de la mairie de Caussade au 11 rue de la république

Fiche action n°5 / MONTPEZAT Réhabilitation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques

Valoriser le patrimoine

Fiche action n°6 / CAUSSADE Revalorisation intérieure de la tour d'Arles de Caussade

<u>Fiche action n°7 / CAUSSADE</u> Mise en lumière, scénographie de l'église Notre Dame et de la Tour d'Arles

<u>Fiche action n°8 / SEPTFONDS</u> Restauration du tableau du chemin de croix inscrit au patrimoine historique

<u>Fiche action n°9 / MONTPEZAT</u> Mise en lumière du cœur historique : changement des ballons fluo pour des lampes LED

<u>Fiche action n°10 / MONTPEZAT</u> Conservation et valorisation de l'ancien cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique

<u>Fiche action n°11 / MONTPEZAT</u> Conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des chanoines

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTES ET PROPOSER DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Faire des économies d'énergie sur les bâtiments et équipements

<u>Fiche action n°12 / CCQC</u> Passage en luminaires LED du gymnase intercommunal / éclairage de l'aire des gens du voyage et isolation du bâtiment de la CCQC occupé par le service Application droits des sols (ADS)

<u>Fiche action n°13 / CAUSSADE</u> Aménagement et rénovation énergétique du bâtiment des services techniques municipaux de Caussade

Fiche action n°14 / CAUSSADE Amélioration thermique du cinéma-Théâtre de Caussade

<u>Fiche action n°15 / CAUSSADE</u> Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Caussade « Marcel Pagnol » et de son annexe (logement d'urgence)

<u>Fiche action $n^{\circ}16$ / MOLIERES</u> Rénovation thermique de la mairie, de la salle des mariages (isolation + chauffage) + école + médiathèque + poste

Favoriser le développement de la culture et des loisirs

Fiche action n°17 / CCQC Mise en œuvre de Micro-Folies (plateforme culturelle de proximité)

<u>Fiche action n°18 / CCQC</u> Transfert de l'école de musique intercommunale dans l'ancien lycée Jean Louis Etienne (tranche 1) situé en plein centre-ville de Caussade (4 rue Lavoisier)

<u>Fiche action n°19 / CAUSSADE</u> Etude de faisabilité aménagement de l'ancienne gare de marchandise de Caussade

<u>Fiche action n°20 / CAUSSADE</u> Poursuivre l'aménagement du lieu d'accueil de loisirs unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans (rénovation énergétique, sanitaires, achat mobilier adapté...etc)

Fiche action n°21 / CAUSSADE Aménagement d'un city park, aires de jeux pour jeunes adolescents

Fiche action n°22 / SEPTFONDS Construction d'une salle multi activités sur l'emprise du stade

<u>Fiche action n°23 / SEPTFONDS</u> Réhabilitation des terrains de tennis extérieurs et d'une aire de jeux dans le gymnase

<u>Fiche action n°24 / MONTPEZAT</u> Création d'une salle multi activités (motricité / salle des associations, salles de classe) dans le groupe scolaire

<u>AXE STRATEGIQUE 3</u> : FACILITER LA MOBILITÉ POUR AMÉLIORER LE RAPPORT CENTRE / PÉRIPHERIE

Poursuivre l'aménagement des places et rues stratégiques pour les rendre plus accessibles

<u>Fiche action n°25 / CAUSSADE</u> Rénovation de l'axe stratégique de Caussade « les Promenades » sur un périmètre défini de la Place du Général de Gaulle jusqu'à la place Léon de Maleville

<u>Fiche action n°26 / CAUSSADE</u> Mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

<u>Fiche action n°27 / REALVILLE</u>. Aménagement qualitatif de l'espace public des Cèdres et création d'une liaison douce reliant l'école

<u>Fiche action n°28 / REALVILLE</u> Aménagement des entrées sud et nord de la ville et la traversée RD 820

<u>Fiche action n°29 / MONTPEZAT</u> Création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un nouvel espace public rue Lalbenque et rue des Drapiers

Limiter les déplacements des voitures

<u>Fiche action n°30 / CAUSSADE</u> Schéma global des déplacements doux : étude de définition et de mise en œuvre des aménagements des entrées de ville de Caussade et de Monteils

Fiche action n°31 / CAUSSADE Implantation d'une aire de covoiturage à Caussade

<u>Fiche action n°32 / SEPTFONDS</u> Création de cheminements doux route de Monteils (phase 2) et d'un chemin piétonnier aux abords de la RD 9 Route de Puylaroque

Renforcer la ceinture verte autour du centre-ville

<u>Fiche action n°33 / CAUSSADE</u> Etude de faisabilité aménagement quartier de la gare de Caussade et liaison verte

AXE STRATEGIQUE 4: CONFORTER LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Favoriser le développement des commerces de proximité

<u>Fiche action n°34 / CAUSSADE</u> Plan de dynamisation et de développement du commerce du centreville de Caussade

Développer le tourisme durable de proximité

<u>Fiche action n°35 / CCQC</u> Réhabilitation du bureau d'information touristique intercommunale et de la maison des vins à Montpezat de Quercy et création d'un espace scénographique

Fiche action n°36 / CCQC Mise en œuvre de boucles cyclo touristiques en Quercy Caussadais

<u>Fiche action n°37 / MOLIERES</u> Etude pour la valorisation des promenades artère principale du centreville en lien avec le développement de la base de loisirs du Malivert

<u>Fiche action n°38 / SEPTFONDS</u> Adaptation et modernisation numérique de l'accueil de la maison des mémoires, nouvelle programmation.





Les moyens humains à mobiliser en termes d'ingénierie

Orientation stratégique	Animer le dispositif petites villes de demain
Axe stratégique	Formaliser le Projet de territoire et piloter la mise en œuvre du dispositif PVD
Nom de l'action	Financement du poste du chef de projet PVD
Statut	Demande de financement à renouveler chaque année auprès des partenaires financeurs
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Quercy Caussadais
Description des principales missions du chef de projet PVD	Le chef de projet assure le pilotage, la mise en œuvre, la coordination et l'animation du dispositif « Petites villes de demain ». Il est le véritable chef d'orchestre du projet de revitalisation : 1- Participer à la conception du projet de territoire et en définir sa programmation : - Recenser les différents documents stratégiques, les études et projets en cours, afin d'évaluer la dynamique territoriale actuelle et en dégager les principaux enjeux; - Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises complémentaires,) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation des habitants - Identifier, mobiliser et coordonner les expertises complémentaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD; - Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU); - Parvenir à un consensus général et à la validation d'un projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux déjà définis. 2- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel : - Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les élus référents et partenaires de « la Petite Ville de Demain »; - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'action ; - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), en veillant à son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions; - Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire.

3- Préparation d'une OPAH-RU:

Le chef de projet interviendra lors de la phase pré-opérationnelle d'un programme d'amélioration de l'habitat qui pourrait aboutir à une OPAH-RU en :

- contribuant à la définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs du programme ; proposant les partenariats à conclure ;
- définissant la stratégie d'intervention;
- élaborant le projet de convention de l'opération ;
- gérer les marchés publics pour le choix des prestataires ;

Dans la phase opérationnelle de l'OPAH-RU, le chef de projet pilote le programme et coordonne les différentes thématiques d'intervention définies dans la convention de programme. Ses missions sont les suivantes :

- mettre en œuvre et suivre les partenariats financiers ;
- mobiliser et animer l'ensemble des partenaires opérationnels et des intervenants de l'opération;
- élaborer une stratégie de concertation avec les habitants et la mettre en œuvre ;
- élaborer une stratégie de communication et de valorisation du programme et de ses réalisations ;
- assurer une fonction d'appui et de conseil auprès des instances décisionnelles du maître d'ouvrage;
- assurer le suivi et le bilan du programme et organiser l'évaluation du programme ;

4- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- mettre en œuvre et suivre les partenariats financiers ;
- coordonner l'équipe-projet;
- concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

5- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- participer aux rencontres et échanges ;
- contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

Partenaires financeurs	Etat, ANAH, Département
Dépense prévisionnelle	55 000 € coût salarial annuel chargé
Plan de financement prévisionnel	ANAH 50 % + FNADT 25 % + Conseil départemental 5 % Autofinancement 20 %
Calendrier	Recrutement sur la période 2023 /2028
Lien programmes	cf article 6.2 et 6.3 de la convention cadre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport d'activité annuel





Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants

Orientation stratégique n°1	Reconcentrer l'urbanisation autour des centres-villes et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Étude pré-opérationnelle de renouvellement urbain (OPAH RU) et d'opportunité pour la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Statut	Etude de faisabilité
Niveau priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Quercy Caussadais
Description de l'action	Les Opérations programmées d'amélioration de l'Habitat (OPAH) se sont succédées et ont permis la réhabilitation de nombreux logements, mais les difficultés recensées notamment au niveau du centre-ville de Caussade sont encore prégnantes, avec un taux de vacance élevé, une paupérisation de la population, un affaiblissement de la fonction commerciale, du bâti dégradé ou insalubre très présent sur certains îlots, sans compter l'état de précarité énergétique inhérente à cet état de fait. Ainsi, bien que les actions des OPAH successives aient rempli leurs objectifs, le recentrage sur des périmètres ciblés dans le cadre d'une OPAH RU pourrait permettre de répondre à des problématiques spécifiques sur des secteurs particulièrement difficiles à traiter: déficience des propriétaires à maintenir leurs immeubles occupés et en bon état, abandon de bâtiments commerciaux ou à usage de dépôts, parcelles en friches difficilement accessibles Dans le cadre d'une OPAH RU, les élus poursuivront plusieurs objectifs à la fois: lutter contre la précarité énergétique, permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements, développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés en mobilisant le parc vacant et enfin mettre en valeur les éléments d'architecture locale. Cependant une OPAH-RU n'est pas envisageable sur l'ensemble du territoire du Quercy Caussadais, seuls des périmètres restreints identifiés dans certains bourgs-centres pourront bénéficier d'un volet renouvellement urbain. L'objectif n'est pas tant d'ouvrir la programmation à l'ensemble des îlots potentiels, mais bien d'opérer des choix prioritaires ciblés et stratégiques en cœur de bourg pour viser une plus forte efficacité et cohérence des moyens mis à disposition. Une étude pré-opérationnelle d'OPAH RU et d'opportunité d'ORT permettra de préciser les secteurs d'intervention envisagés.

Partenaires	Département, Etat, ANAH, Tarn et Garonne Habitat, PETR Pays Midi-Quercy (maître d'ouvrage OPAH classique), Chambre des métiers et CAPEB, Caisse des dépôts et consignations, Etablissement public foncier Occitanie
Dépense prévisionnelle	58 503 € € HT coût étude pré opérationnelle OPAH RU et d'opportunité ORT + tranche optionnelle RHI THIRORI 20 355 € HT
Plan de financement prévisionnel	Objectifs à affiner en fonction des résultats de l'étude qui sera menée
Calendrier de travaux	Etude OPAH RU lancée en 2022 (durée minimum de 6 mois) / mise en œuvre 3 à 5 ans.
Lien programmes	Action en cohérence avec le premier axe stratégique 1 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « Renforcer l'attractivité du cœur historique » cf fiche action n° 1.4.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'îlots identifiés, de logements réhabilités, d'opérations RHI THIRORI, de logements vacants remis sur le marché
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet de lancer une OPAH de renouvellement urbain en créant une offre de logement diversifiée et de qualité renforcera l'attractivité du centre-ville de Caussade et des bourgs centres retenus dans le cadre de l'étude de faisabilité.
Infos annexes	Descriptif des enjeux au niveau des bourgs centres : grilles d'analyse AFOM Atouts/ Faiblesses/Opportunités/Menaces (étude réalisée en interne par la CCQC dans le cadre des contrats bourgs centres) Mise en œuvre du permis de louer en 2019 à Réalville et Caussade, puis en 2022 à Septfonds : Caussade Réalville Sur la commune de Septfonds le périmètre comprend l'ensemble de la commune.





Lutter contre les situations de mal logement et les logements vacants

Orientation stratégique n°1	Reconcentrer l'urbanisation autour des centres-villes et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Rénovation d'un logement T4 destiné à l'accueil des victimes des violences intra familiales
Statut	Projet à l'étude
Niveau priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Septfonds
Description de l'action	La commune possède trois logements sociaux qui sont situés dans l'emprise foncière du groupe scolaire et du restaurant scolaire. Ils sont très convoités : deux d'entre eux sont toujours occupés, mais un logement reste vacant suite à des dégradations importantes causées par l'ancien locataire occupant les lieux d'avril 2017 à juillet 2021, rendant ce T4 de 82 m² inhabitable. En novembre 2019, l'ensemble des menuiseries avaient pourtant été changées par la commune avec la pose de double vitrage pour un montant de 4 855.81€ HT. Une fois remis en état, les élus souhaitent réserver ce logement communal à vocation sociale à l'accueil de victimes de violences intra-familiales et de leurs enfants, dans le cadre du dispositif départemental d'hébergement et de logement en faveur des victimes de violence. Les travaux à prévoir sont nombreux : - réfection complète de la salle de bain (plomberie, pose d'un lavabo, d'un receveur de douche, revêtement murs sols et plafonds); - remise aux normes partielle de l'électricité et du chauffage (pose de radiateurs à inertie et chaleur douce); - travaux de peinture, revêtements des sols.
Calendrier travaux	1 ^{er} semestre 2023
Partenaires	Département, Etat, Région,
Dépense	25 000 € HT
Financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Lien programmes	Action en cohérence avec le premier axe stratégique 1 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « Renforcer l'attractivité du cœur historique » cf fiche action n° 1.3. diversifier l'offre de logements et favoriser la mixité sociale et générationnelle
Indicateurs suivi	Nombre de familles accueillies, période de vacance du logement, économie d'énergie réalisée
Conséquence sur la centralité	La création de nouveaux logements de qualité permettra de renforcer l'attractivité du centre-ville.





Réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien

	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville et limiter la consommation
Orientation stratégique n°1	de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Réhabilitation de l'ancien lycée Jean-Louis Etienne en plein centre-ville de Caussade : regroupement de services de la Communauté de communes du Quercy Caussadais
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Quercy Caussadais
Description de l'action	La communauté de communes souhaite regrouper au moins trois de ses services en un seul lieu à l'ancien lycée professionnel Jean-Louis Etienne, en plus du transfert en cours de l'école de musique. 1- le pôle petite enfance: L'objectif est de renforcer la relation partenariale entre l'espace petite enfance, la crèche et le jardin d'enfants, de développer le nombre d'enfants pouvant être accueillis et avoir des bâtiments aux normes réglementaires notamment en termes d'accessibilité. Les besoins en termes de superficie ont été estimés à 1 300 m², hors espace de jeux extérieurs. Cela correspond à un espace d'accueil commun, un local poussette (15m²), un espace RAM (240 m²), un espace de motricité (80 m²), un espace LAEP (70 m²), un espace crèche multi- accueil avec zone dortoir (350 m²), une aire de jeux sensoriels (100 m²), un bureau pôle administratif des 3 directions (30m²), une salle de réunion (45m²), une cuisine liaison froide et une salle de repas personnel (90m²), un jardin d'enfants les pitchouns (200m²). 2-Le pôle culture: L'objectif est de rapprocher les deux structures de la médiathèque et de la ludothèque, mais également de mutualiser des actions entre les trois services, cela permettra de remédier à la situation actuelle et à la vétusté du bâtiment de la ludothèque (pas de point d'eau) et au manque d'espaces pénalisant ces 2 structures pour jouer pleinement leur rôle auprès du public et plus particulièrement des enfants et adolescents. Les besoins en termes de superficie ont été estimés à 1.170 m² (285 m² pour la ludothèque, 465 m² pour la médiathèque, 420 m² d'espaces mutualisés). Cela correspond à une réserve de livres, une salle d'équipement des livres, un espace public médiathèque avec un espace adulte et un espace jeune, une réserve de jeux, un espace public ludothèque avec 3 espaces pour les tout-petits, les petits et les jeux de société, 4 bureaux, salle de réunion, auditorium – salle d'animation, salle de repos – repas.

	3- Le pôle administratif: Le bâtiment actuel est trop exigu pour pouvoir accueillir l'ensemble des services et le matériel correspondant. Le nombre de bureaux nécessaires pour intégrer l'ensemble des services est de 15 et devra pouvoir accueillir les 21 personnes qui y travaillent, sans compter les locaux communs qui comprendront un espace accueil, un local archive, un local espace reprographie – copieur – plastifieuse, une salle de réunion permettant d'accueillir 6 à 50 personnes ainsi qu'un espace bureautique. Il faudra pouvoir étudier aussi la possibilité d'intégrer au pôle administratif les agents des services du syndicat des eaux qui occupent actuellement des locaux indépendants à proximité du siège actuel de la CCCQC et / ou du service Application des droits du sol (ADS) en fonction des résultats du diagnostic énergétique du bâtiment qui sera réalisé. (Cf fiche action économie d'énergie sur les bâtiments et équipements de la Communauté de communes). C'est un scénario en tout cas à ne pas écarter dans le cadre des réflexions à mener dans le cadre de la programmation du futur bâtiment. 4- Les locaux communs: L'ancien lycée Jean-Louis Etienne devra également accueillir les locaux communs à toutes les structures à savoir: un espace de repos et de restauration (repas amené par le personnel) + des locaux syndicaux + des locaux techniques + des sanitaires + des locaux pour le gardien (loge / logement).
Partenaires	Etat, Département, Région, PETR
Dépense définitive Dépense prévisionnelle	Etude de maîtrise d'œuvre : environ 200 0000 € Investissement (hors aménagements extérieurs) estimé à ce jour à 747 720 € HT pour le pôle culturel et 2 896 000 € millions d'euros pour le pôle petite enfance
Plan de financement prévisionnel	Les résultats de l'étude de faisabilité de l'assistant à maîtrise d'ouvrage permettront en fonction des différents scénarios d'aménagement retenus d'affiner le plan de financement prévisionnel.
Calendrier de travaux	Etude en 2023, travaux pôle culture en 2024/2025, sur le pôle enfance en 2025/2026, sur le pôle administratif après 2026
Lien programmes	Fiche action n°2.1.3 également inscrite dans le contrat bourg centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de services et personnels déplacés, nombre de bureaux créés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus globale de valorisation et de développement de la commune qui va dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique en reconcentrant les équipements et services en plein cœur du bourg, en les rapprochant ainsi des habitants, en limitant aussi la consommation de l'espace et les déplacements à la périphérie de la ville.
	carte de localisation de l'ancien lycée : 4 rue Lavoisier, 82 300 CAUSSADE
Infos annexes	Manus Montrare Jaly Survey Act Index Act Act





Réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien

Orientation	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville et limiter la consommation de l'espace
stratégique n°1	·
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Etude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment « Vergé Brian» annexe de la mairie de Caussade au 11 rue de la république
Statut	Projet à consolider en s'appuyant sur les résultats et diagnostic de l'étude pré opérationnelle de l'OPAH RU / ORT
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	La ville de Caussade possède plusieurs bâtiments stratégiques dans le cœur historique dont certains sont vacants depuis de nombreuses années, mais qui pourraient remplir de nouvelles fonctions. En 2021, la municipalité a créé notamment une maison des internes grâce à la réhabilitation d'un grand bâtiment, vacant depuis plus de 10 ans, fortement dégradé situé au 36 rue Basse, dans un endroit stratégique donnant sur la place du fil et l'église Notre Dame de l'assomption. Cette opération permettra à moyen long terme de fidéliser les futurs médecins et de favoriser leur installation sur le territoire. Ce lieu de vie partagé permettra l'arrivée d'une nouvelle population active en centre-ville, ce qui participera à une plus grande mixité sociale du quartier. A l'avenir, d'autres bâtiments pourraient faire l'objet d'une intervention de la collectivité, comme les locaux occupés partiellement par les services de la mairie rue de la République : l'aile du bâtiment est occupée actuellement par le service de l'Evénementiel, la partie centrale par les services d'Urbanisme et des affaires scolaires. Une autre partie à l'étage est occupée par l'école de musique intercommunale qui libèrera les lieux lorsqu'elle sera transférée en 2023 à l'ancien lycée Lavoisier qui sera réaménagé par la Communauté de communes. (cf fiche action Création d'un pôle administratif intercommunal et culturel en plein centre-ville de Caussade).
	La municipalité envisage de réhabiliter et d'aménager un jour le bâtiment dénommé « Vergé Brian » pour accueillir et regrouper en un même lieu les services administratifs communaux répartis dans différents endroits dans la ville de Caussade notamment les services du CCAS. De nouveaux bureaux pourraient être ainsi créés pour le personnel mais également pour les adjoints, avec la création d'une salle de réunion supplémentaire.
	Cet ensemble bâti en forme de U, nécessitera une étude globale pour son aménagement pour tenir compte de la spécificité du site, du règlement « ERP » et du « Code du Travail ». Il sera nécessaire de l'équiper d'un ascenseur (central) qui puisse desservir l'ensemble du 1 ^{er} étage du bâtiment via un couloir qui devra permettre une meilleure communication entre les différents services.

	L'ensemble des bâtiments d'environ 650 m², nécessitera des travaux conséquents : d'accessibilité, de chauffage, d'électricité, de redistribution des pièces (pour les rendre plus fonctionnelles et y faire rentrer la lumière du jour). Les travaux de rénovation de la toiture ont déjà été réalisés en 2012/2013. Les travaux pourraient être découpés en deux tranches. La première pour les bureaux annexes à la mairie et la seconde pour la création d'un tiers lieu afin de créer un espace intergénérationnel multi usage, « une maison pour tous » : salle polyvalente à destination des associations des aînés ou des jeunes porteurs de projets, habitat partagé L'étude pré opérationnelle d'OPAH RU sera aussi l'occasion de faire un repérage d'ensemble des autres bâtiments vacants municipaux qui pourraient être rénovés tout en requestionnant leur usage futur. Une politique de traitement de la dégradation d'un îlot ou d'un quartier sera d'autant plus efficace
	qu'elle s'insèrera dans une stratégie d'ensemble de revalorisation à court, moyen, long terme.
Partenaires	Etat, Région (à définir), Département, programme LEADER Midi Quercy
Dépense définitive Dépense prévisionnelle	Plus de 400 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	à affiner en fonction des diagnostics du bâtiment qui seront réalisés
Calendrier de travaux	Etude en 2022 / 2023 travaux 2024 / 2025
Lien programmes	action en cohérence avec la fiche action 2.1.2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien de Caussade et leur redonner une nouvelle fonction pour favoriser la mixité sociale et la dynamique de quartier »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de services regroupés en annexe de la mairie, fréquentation du tiers lieu s'il est réalisé, réalisation d'autres projets
Conséquence sur la fonction de centralité	Redonner une fonction aux bâtiments publics vacants permettrait d'accueillir de nouvelles populations actives au cœur historique de Caussade pour faire vivre les commerces et pour lancer durablement une nouvelle dynamique de quartier.





Réinvestir les bâtiments publics vacants en centre ancien

Orientation	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville
stratégique n°1	et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Réhabilitation d'un nouveau bâtiment pour les services techniques
Statut	Phase pré opérationnelle
Niveau de priorité	haute
Maître d'ouvrage	Commune de Montpezat de Quercy
	Les services techniques de la ville disposent de plusieurs bâtiments de taille modeste (pour une superficie totale de 240 m²) répartis sur l'ensemble de la Commune.
Description de l'action	Or dans le cadre de la rénovation de la cantine scolaire municipale, le permis de construire prévoit dans sa deuxième phase de travaux, la destruction des bâtiments municipaux situés à proximité immédiate de la cour d'école (sis Rue de la Violette) pour édifier à la place une salle multi activités pour offrir plus d'espace aux enfants et au personnel, ainsi qu'un meilleur rendu architectural du site remarquable.
	Les services techniques municipaux occuperont quant à eux une partie d'un grand bâtiment industriel (ancienne fabrique de cercueils) racheté par la commune en cours de rénovation dans le cadre de la création du Pôle de santé. La superficie dont les agents techniques disposeront sera de 500 m² soit le double par rapport à la situation actuelle.
Partenaires	Etat, Département
Dépense prévisionnelle	50 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier de travaux	après les travaux du pôle de santé, en 2023
Lien programmes	action en cohérence avec la fiche action 2.1.2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction»
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, surface aménagée, niveau de satisfaction des usagers
Conséquence sur la centralité	La rénovation d'un nouveau bâtiment près du centre-ville permettra de regrouper les services techniques de la commune dans un même lieu afin d'optimiser les services rendus au public.
Infos annexes	Une chaufferie pourra être installée pour desservir plusieurs bâtiments municipaux attenants et ainsi réduire les coûts et l'émission de carbone.





Orientation stratégique n°1	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Revalorisation intérieure de la tour d'Arles de Caussade
Statut	Etude de faisabilité
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	La ville de Caussade recèle des trésors de l'architecture civile médiévale et moderne. La Tour d'Arles datant de la fin du XIII siècle, classé Monument Historique fait partie de ses éléments les plus remarquables. L'ensemble de la toiture et de la charpente de la tour d'Arles face au porche Ouest de l'église Notre-Dame a fait l'objet d'une restauration complète. Cette restauration du bâti extérieur et des décors permet de faire aujourd'hui de cette tour médiévale un des édifices médiévaux les plus complets du Midi Toulousain et du Quercy. En ce qui concerne les travaux intérieurs, la commune a procédé (en 2006 – 2007) à la rénovation de la salle du 2ème étage qui abrite des vestiges de peintures murales médiévales, en collaboration avec les services de la DRAC et l'ABF et la Société archéologique et historique de Tarn et Garonne. Mais la salle du 1 ^{er} étage et le rez-de-chaussée sont encore dans leur état brut. Les élus souhaitent poursuivre les travaux de valorisation de la Tour d'Arles, car ils estiment que ce patrimoine exceptionnel porteur d'identité locale mériterait d'être plus connu et accessible auprès d'un large public.
	Reste à définir la future fonction de ce bâtiment : un tiers lieu, un espace d'exposition, un centre d'interprétation du patrimoine et de l'architecture locale, une vitrine des produits du terroir du Quercy Caussadais et des savoir-faire
	Mais avant d'étudier plus en avant ce projet, la commune doit, au préalable, effectuer des travaux de remise aux normes de ces deux espaces intérieurs. Le projet doit être mené en collaboration avec la DRAC et de l'ABF. L'inconvénient majeur de ce bâtiment c'est qu'il n'est pas totalement accessible aux PMR. Il faudra demander une dérogation avant tout aménagement.
Partenaires	DRAC, UDAP, partenaires financiers : Etat, Région (à définir), Département, LEADER MPQ

Dépense définitive Dépense prévisionnelle	à estimer
Plan de financement prévisionnel	Objectifs à affiner en fonction des attentes de l'ABF
Calendrier de travaux	Etude en 2022 /2023 travaux 2024 / 2025
Lien programmes	action en cohérence avec la fiche action 1.2.1 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « Se servir des patrimoines comme d'un véritable facteur d'attractivité du cœur historique »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface aménagée, nombre de visites du site par les groupes scolaires, fréquentation touristique
Conséquence sur la centralité	En créant ce lieu identitaire, les élus souhaitent créer un nouveau point d'attraction central dans le cœur historique, favoriser la dynamique de quartier et la mixité sociale.
Infos annexes	Cf fiche action « mise en lumière, scénographie de l'église Notre Dame et de la Tour d'Arles » Eglise Notre-Dame de l'Assomption Place Notre Dame Place Notre





Orientation stratégique n°1	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Mise en lumière, scénographie de l'église Notre Dame et de la Tour d'Arles
Statut	Etude de faisabilité
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	Avec l'aménagement de la place du fil et la création d'une halle couverte en 2018/2019, la municipalité est parvenue à renforcer l'attractivité du centre historique de Caussade autour de l'espace public central et stratégique de l'église Notre Dame (classée aux monuments historiques). Les élus souhaitent poursuivre leurs efforts par la mise en lumière des patrimoines locaux les plus emblématiques. Cela contribuera non seulement à améliorer les visites des touristes de passage, mais facilitera également les accès aux lieux de vie des habitants. Un projet global et cohérent d'éclairage a été établi pour générer non seulement d'importantes économies d'énergie mais également pour mettre en valeur les lieux ou sites les plus fréquentés. Un travail sur la scénographie a déjà été réalisé par la mise en lumière d'espaces publics majeurs en jouant notamment sur les teintes de lumière. La municipalité a procédé à la modernisation de l'éclairage public nocturne de sites publics stratégiques centraux en 2010/2011 comme la Mairie et le bâtiment de l'ancien couvent des Récollets où siège l'office de tourisme. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la mise en lumière de l'église Notre Dame bâtiment inscrit aux Monuments Historiques, ainsi que le clocher et la Tour d'Arles, édifices classés.
Partenaires	EDF, ADEME, syndicat d'électrification, partenaires financiers : Etat, Département
Dépense prévisionnelle	Estimatif: 136 000 € HT
Plan de financement	Objectifs à affiner en fonction des attentes de l'ABF
Calendrier travaux	Etude en 2022 /2023 travaux 2024 / 2025
Lien programmes	action en cohérence avec la fiche action 1.2.1 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « Se servir des patrimoines comme d'un véritable facteur d'attractivité du cœur historique »
Indicateurs suivi	Nombre de site éclairés, nombre de visites nocturnes organisées par l'office du tourisme
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement urbain des abords immédiats de l'îlot de la halle et des espaces connexes sont prévus afin de rendre encore plus attractif ce secteur stratégique du cœur historique.
Infos annexes	Cf fiche action sur la valorisation de la Tour d'Arles





Orientation stratégique n°1	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Restauration du tableau du « chemin de croix » inscrit au patrimoine historique
Statut	Expertise réalisée
Niveau de priorité	haut
Maître d'ouvrage	Commune de Septfonds
	Cette huile sur toile monumentale qui date de 1940 se trouve dans l'église Saint Blaise de Septfonds. Elle a été peinte par Bonaventura Trepat Samarra et Josep Marti Aleu.
Description de l'action	La totalité de la surface de la peinture est très empoussiérée et encrassée. Cette couche de crasse et des salissures s'interposent entre la peinture et l'œil des visiteurs et forment ainsi un voile grisâtre, gênant la lecture de l'image. Cet encrassement ne permet pas d'apprécier toute la palette colorée du peintre.
	On relève également de nombreuses boursouflures et cloques sur la toile.
	Enfin, la fine couche protectrice d'huile de lin que l'on retrouve à la surface du tableau conduit les experts à se poser la question de la bonne conservation de cette peinture à plus long terme.
	Une intervention est urgente s'agissant d'une œuvre inscrite au patrimoine historique.
Partenaires	DRAC, partenaires financiers : Etat, Région, Département
Dépense prévisionnelle	Rénovation de la peinture estimée à 28 793 € € HT (réalisation du cadre comprise)
Plan de financement	DRAC 8 317 € Département 6022 € Région 4 817 € autofinancement 8 317 €
Calendrier travaux	2023
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique 3 du contrat bourg centre Occitanie : conforter l'économie locale et faire du patrimoine un vecteur de développement touristique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Travaux réalisés
Conséquence sur la centralité	En s'appuyant sur le patrimoine local et le riche passé historique et culturel, la commune de Septfonds compte renforcer son attractivité.
Infos annexes	Cf fiche action adaptation et modernisation numérique de l'accueil de la maison des mémoires







Orientation stratégique n°1	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Mise en lumière du cœur historique (changement des ballons fluo pour des lampes LED)
Statut	Etude en cours
Niveau de priorité	haut
Maître d'ouvrage	Commune de Montpezat
Description de l'action	Depuis plusieurs années, la municipalité s'est engagée dans une politique de diminution de la facture énergétique, notamment en commençant le remplacement des ballons fluos par des lampes LED moins énergivores et par la mise en œuvre d'éclairages autonomes.
	Sur les 225 lampes fluos qui existaient sur le domaine communal, une cinquantaine ont déjà été remplacées par des lampes LED. La commune souhaite uniformiser toutes les lampes d'éclairage public sur le domaine communal et échelonner ces travaux sur plusieurs années.
	Des horloges astronomiques ont déjà permis depuis mai 2016 de réaliser d'importantes économies d'énergie en éteignant l'éclairage public de 0H30 à 5H30 et de limiter ainsi la pollution lumineuse.
Partenaires	Etat, Département, SDE
Dépense prévisionnelle	Coût global 120 000 € ht à répartir sur plusieurs années
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	2023
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique 3 du contrat bourg centre Occitanie : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement : fiche action 3.3 : préserver l'environnement en réalisant des économies d'énergie.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	nombre de lampes LED installées, mesure des économies d'énergie réalisées, actions de communication.
Conséquence sur la centralité	En s'appuyant sur son riche patrimoine local, la commune de Montpezat compte renforcer son attractivité.
Infos annexes	Cf fiche action conservation et valorisation de l'ancien cloître des Ursulines et de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des chanoines.





Orientation stratégique n°1	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Conservation et valorisation de l'ancien Cloître des Ursulines : rénovation thermique et sécurisation de l'école publique
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Montpezat
Description de	L'école publique se trouve dans un site patrimonial exceptionnel, dans l'ancien couvent des Ursulines qui date du XVII ème siècle et qui est inscrit aux monuments historiques depuis 1977. Cet ensemble architectural est organisé autour d'un cloître et situé en plein cœur de bourg.
l'action	La Municipalité a depuis plusieurs années entrepris des travaux de rénovation des locaux occupées par les écoles maternelle et élémentaire. Une partie des menuiseries a été changée.
	Afin de préserver ce site patrimonial remarquable et pour renforcer la sécurité du site, il convient aujourd'hui de poursuivre la politique d'amélioration des locaux scolaires, par le remplacement des menuiseries sur mesure des salles donnant sous le Cloître des Ursulines. Ces travaux permettront de de diminuer de manière significative la facture énergétique de la collectivité.
Partenaires	Département, Région, UDAP, CAUE, mission conseil en énergie partagée du PETR (CEP)
Dépense prévisionnelle	44 000 € ht pour l'achat d'une première maison
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	2023
Lien programmes	Action en cohérence avec l'axe stratégique 3 du contrat bourg centre Occitanie: se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement / fiche action 3.2 Valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France
Indicateurs de suivi	Economies d'énergie réalisée, nombre de menuiseries changées, nombre d'effraction
Conséquence sur la centralité	En s'appuyant sur son riche patrimoine bâti local, la commune de Montpezat compte renforcer son attractivité.
Infos annexes	Cf fiche action conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des chanoines et mise en lumière du cœur historique.





Orientation	Reconcentrer l'urbanisation autour du centre-ville
stratégique n°1	et limiter la consommation de l'espace
Axe stratégique n°1	Renforcer l'attractivité des cœurs historiques, en réhabilitant et en valorisant le patrimoine bâti, le cadre de vie
Nom de l'action	Conservation et valorisation de l'ensemble patrimonial remarquable des maisons des Chanoines
Statut	Projet d'achat
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Montpezat
Description de l'action	A côté de la Collégiale Saint Martin se trouvent les maisons des Chanoines. Elles ont été construites elles aussi au XIV ème siècle et forment avec la Collégiale un ensemble architectural et patrimonial remarquable. L'intérêt de ces bâtisses est indéniable et le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine souhaiterait que la Commune s'en porte acquéreur. Leur intégration dans le domaine public permettrait de les conserver en l'état et d'éviter leur dénaturation ou pire leur destruction. Les maisons des Chanoines pourraient devenir un outil éducatif scolaire pour découvrir ou redécouvrir l'architecture locale et les savoirs faire locaux (présentation par exemple d'objets anciens) et pour organiser des visites patrimoniales accessibles à la fois aux touristes de passage et aux habitants. En recréant ce lieu identitaire, les élus souhaitent créer un nouveau point d'attraction central dans le coeur historique autour de son joyau d'architecture la Collégiale Saint Martin et sa magnifique tapisserie qui fait l'objet de toutes les attentions. De nouveaux espaces d'exposition pourraient également enrichir les visites des touristes, mais avant d'étudier plus en avant la définition de ce projet, la commune doit, au préalable, se porter acquéreur des maisons des Chanoines puis effectuer les travaux de remise aux normes des espaces intérieurs. Le projet doit être mené en collaboration étroite avec la DRAC et l'ABF.
Partenaires	Etat, Département, UDAP, DRAC, CAUE, mission inventaire PETR
Prévision dépense	40 000 € ht coût estimatif de l'achat des maisons des Chanoines
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	Achat des maisons dans un premier temps prévue en 2023
Lien programmes	Action en cohérence avec l'axe stratégique 3 du contrat bourg centre Occitanie : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement / fiche action 3.2 Valoriser l'architecture locale et les paysages remarquables pour obtenir le label des plus beaux villages de France
Indicateurs de suivi	Nombre de maisons achetées, surface aménagée, espaces d'exposition créés, fréquentation du site
Conséquence sur la centralité	En s'appuyant sur son riche patrimoine bâti local, la commune de Montpezat compte faire mieux connaître les richesses architecturales locales et les rendre accessibles auprès d'un large public (habitants comme touristes de passage).
Infos annexes	Cf fiche action valorisation de l'ancien Cloître des Ursulines et mise en lumière du cœur historique.





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Passage en luminaires LED du gymnase intercommunal / aire des gens du voyage et isolation du bâtiment de la CCQC occupé par le service Application droits des sols (ADS)
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Quercy Caussadais
Description de l'action	Dans une première phase, il est prévu d'intervenir sur le gymnase communautaire situé rue Pierre Mendes à Caussade dont les luminaires, compte tenu de leur utilisation régulière ont une durée de vie limitée à 5 années soit 20 000 h. Le dernier changement des ampoules a été effectué en 2018, le prochain sera prévu en 2023. Ce renouvellement sera l'occasion de s'inscrire dans une démarche de développement durable en passant l'ensemble des luminaires en LED. Dans une deuxième phase, il est prévu également de changer les luminaires de l'aire d'accueil des gens du voyage pour des LED. Cela permettra une performance optimale de ces équipements par rapport à la luminosité actuelle tout en augmentant leur durée de vie et en faisant surtout des économies d'énergie. Une étude de faisabilité va être réalisée en amont avec le conseil en énergie partagée (CEP) du Syndicat départemental d'électricité avec qui la CCQC a passé une convention pour étudier les différentes possibilités d'intervention.
Partenaires	Etat, Département, SDE
Dépense définitive Dépense prévisionnelle	Budget prévisionnel global pour le gymnase : 50 000 € HT (candélabres extérieurs 10 000 € + projecteur intérieur 25 000 € + éclairage sécurité 12 000 € HT + location nacelle 3 000 €) Budget prévisionnel pour l'aire des gens du voyage : 7 000 € HT (luminaire 3000 € + candélabre 4000 € pour 15 emplacements). Budget prévisionnel isolation des bureaux de l'Application des Droits du Sol (ADS) : en cours d'estimation : toiture 60 000 € + bardage 15 000 € + 10 000 € porte + 15 000 € fenêtres + chauffage pompe à chaleur 50 000 € soit environ 150 000 € ht
Plan de financement prévisionnel	Les résultats de l'étude de faisabilité du CEP permettront en fonction des différents scénarios d'aménagement retenus et solutions techniques proposées d'affiner le plan de financement. (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier de travaux	Gymnase : Etudes préalables avec le CEP SDE 82 : 2022 2ème/3ème trimestre et travaux en juin – juillet 2023 Aire des gens du voyage : étude en 2022/ 2023 et travaux en 2024

	Bâtiment Application Droit du Sol: étude en 2022/2023
Lien programmes	COT Contrat d'objectifs territorial / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de luminaires changés, économie d'énergie effectuée, kWh consommés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable et permettra de maintenir les services et qualité des équipements au centre de Caussade.
Infos annexes	Intervention dans le cadre du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire Carte de lacalisation de l'aire des gens du voyage : lieu dit Goure 82 300 Caussade Gymnase d'intérêt communautaire : 2 rue Pierre Mendes France 82 300 Monteils / Caussade Rue Pierre Mendes France, 82 300 Caussade Service ADS et services municipaux : 35, avenue de Saint-Cirq - 82 300 Caussade





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Aménagement et rénovation énergétique du bâtiment des services techniques municipaux de Caussade
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	Les services techniques (45 agents municipaux sur site), occupent en proche périphérie de Caussade au 35 avenue de Saint Cirq, un grand hangar d'une superficie d'environ 900 m², avec une charpente métallique et une couverture en éverite adossé sur un mur en maçonnerie. En février 2019, une importante fuite de fioul s'est produite sur la chaudière. Environ 50 litres ont été dispersés dans les locaux. Depuis cet incident, les conditions de travail et sanitaires des agents techniques se sont fortement dégradées. Des bâtiments modulaires sont loués par la collectivité pour pallier au manque de douches et de sanitaires. Dans le respect des normes d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et d'acoustique, la collectivité envisage de remettre à niveau ce bâtiment. La toiture et l'isolation sont à refaire ainsi que le réaménagement intérieur des locaux techniques. Il s'agira dans un premier temps de réaliser une étude thermique de l'ensemble du bâtiment, de mettre en place un éclairage économe en énergie, d'améliorer la ventilation et la qualité de l'air, de proposer des solutions techniques adaptées pour le chauffage et l'éclairage, d'étudier la possibilité de mise en place de panneaux solaires.
Partenaires	Etat, Département, SDE
Dépense définitive Dépense prévisionnelle	Mission de base de Maîtrise d'œuvre (10 %) : 80 000 € HT Estimatif des travaux : 880 000 € HT (deux tranches de travaux à 400 000 €)
Plan de financement prévisionnel	En attente du diagnostic du conseil en économie partagée (CEP) du SDE pour établir les premiers scénarios et plans d'intervention
Calendrier de travaux	Etude 2022 / Phasage des travaux sur les années 2023-2024 (cf maquette financière 2023 en annexe)
Lien programmes	COT Contrat d'objectifs territorial / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Économie d'énergie effectuée, kWh consommés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable et permettra de maintenir les services et qualité des équipements au centre de Caussade.
Infos annexes	Intervention dans le cadre du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Amélioration thermique du cinéma-Théâtre de Caussade
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	Le cinéma labellisé « Art et Essais », situé en plein centre-ville connait une bonne fréquentation tout au long de l'année : environ 25 000 spectateurs rien que pour l'année 2019. Le bâtiment accueillant le cinéma, est labellisé Art et Essais. Il est géré par une personne privée dans le cadre d'une délégation de service public. Pour conforter l'actuelle dynamique, la municipalité souhaite effectuer des travaux de confort estival et d'économie d'énergie. Il est prévu une amélioration thermique du bâtiment par la mise en place d'une climatisation vertueuse sur le plan acoustique et écologique.
Partenaires	Etat, Département, SDE
Dépense définitive /prévisionnelle	65 330 € H.T. mise en œuvre d'une installation à détente directe type DRV (Débit de Réfrigérant Variable)
Plan de financement	A l'étude avec le CPE / SDE / chiffrage en cours (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	Travaux en 2023-2024
Lien programmes	COT Contrat d'objectifs territorial / CRTE
Indicateurs de suivi	Économie d'énergie effectuée, kWh consommés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le cinéma d'art et essai compte tenu de la diversité de sa programmation, attire différentes populations du territoire du Quercy Caussadais et des alentours. Il représente un service public culturel structurant à part entière.
Infos annexes	Intervention dans le cadre du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire Cinema de Gaussade Pharmace Mhanna Pistre Passion Cinémas Ecole Maternolle Pierre et Mac. Praywozny Patrick Restaurant Le Salgon Restaurant Le Salgon Restaurant Le Salgon Restaurant Le Bhut 2 Localisation du cinéma 32 rue des Récollets 82 300 Caussade





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Rénovation énergétique de l'école élémentaire de Caussade « Marcel Pagnol » et de son annexe (logement d'urgence)
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	La collectivité souhaite revoir l'ensemble de l'isolation thermique de l'école élémentaire Marcel Pagnol qui accueille tout au long de l'année plus de 200 élèves, ainsi que son annexe (logement d'urgence). La collectivité prévoit dans un premier temps la rénovation et l'amélioration thermique des façades des bâtiments, le remplacement des menuiseries vieillissantes en rez-de-chaussée ainsi que les volets par des menuiseries double vitrage.
Partenaires	Etat, Département, Région, SDE
Dépense définitive /	140 000 € H.T. Mission de maîtrise d'œuvre
prévisionnelle	500 000 € H.T travaux d'isolation et changement des menuiseries du RDC
Plan de financement prévisionnel	En attente d'un premier diagnostic du conseil en économie partagée (CEP) du SDE pour établir les premiers scénarios et plans d'intervention (cf maquette financière en annexe)
Calendrier travaux	Travaux par phasage : 2023-2024
Lien programmes	COT Contrat d'objectifs territorial / CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Économie d'énergie effectuée, kWh consommés.
Conséquence sur la fonction centralité	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable et permettra de maintenir les services et qualité des équipements au centre de Caussade.
Infos annexes	Intervention dans le cadre du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire **Ecole Primaire** Marcel Pagnol **Localisation école 57 rue Lavoisier, 82 300 Caussade** **Localisation école 57 rue Lavoisier, 82 300 Caussade**





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Rénovation thermique de la mairie, de la salle des mariages (isolation + chauffage) + école + médiathèque + poste
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Molières
Description de l'action	La commune de Molières possède plusieurs bâtiments publics (école, mairie, médiathèque, la poste, salle des mariages la Pyramide) possédant chacun leur propre système de chauffage individuel au fuel. Avec l'augmentation du coût de l'électricité, il s'agit pour la collectivité d'installer de nouveaux modes de chauffage plus économes et plus fonctionnels compte tenu de l'obsolescence des installations.
	Dans un premier temps, une étude doit être réalisée pour analyser la faisabilité et l'installation de chaudières (d'un système global ou individuel) à granulés bois pour valoriser les énergies renouvelables disponibles localement.
	La réfection de la toiture de la mairie et de la salle de la Pyramide est aussi envisagée.
Partenaires	Etat, Département, Région, mission conseil en énergie partagée (CEP), agence Quercy énergie, SDE 82
Dépense prévue	300 000 €
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	Étude de faisabilité en 2023
Lien programmes	COT Contrat d'objectifs territorial / CRTE /cf fiche action 2.4.2 contrat bourg centre
Indicateurs de suivi	Travaux, équipement installé, utilisation de l'équipement, économies d'énergie réalisées.
Conséquence sur la fonction centralité	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable et permettra de maintenir les services et qualité des équipements au centre de Molières.
Infos annexes	Installation chaudière centrale Salle de la Pyramide Mairie MSAP





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Mise en œuvre de Micro-Folies (plateforme culturelle de proximité)
Statut	Au stade de la réflexion
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Quercy Caussadais
Description de l'action	Une Micro Folie est un dispositif de Musée Numérique. Il s'agit de nouveaux lieux de vie et de pratiques culturelles innovantes qui connaissent un franc succès depuis plus de 5 ans : 140 villes font déjà partie de ce réseau impulsé par le Ministère de la culture en s'appuyant sur l'expérience acquise de la Villette. Plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique (un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité), mais une Micro-Folie c'est d'abord un équipement qui propose des contenus culturels, ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants de la CCQC (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, salle mairie, commerce, etc). Ce dispositif s'installe dans un espace de 40 à 60 m2 minimum équipé de prises de courant et
	d'un accès internet haut débit. Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante ou être intégrée à un nouveau programme. En plus de son adaptabilité et des possibilités de déplacement au sein des différents lieux de la ville, la Micro-Folie peut proposer des contenus locaux spécifiques (par exemple sur la richesse patrimoniale du territoire, la gastronomie, etc.). Les contenus du Musée numérique sont gratuits et permettent d'avoir accès aux collections nationales et à plusieurs collections régionales ou européennes. Il s'agit de chefs d'œuvres des collections des grands musées nationaux tels que le Louvre, le Musée d'Orsay, ou le Château de Versailles pour ne citer qu'eux, qui ont été numérisés en Très Haute Définition. Avec les technologies 3D et certains dispositifs de réalité virtuelle, cela peut permettre de plonger complètement le visiteur dans des promenades immersives dans des lieux tels que le Château de Versailles.
	Une micro Folie permet donc d'apporter au plus près des citoyens ces chefs d'œuvres nationaux et même locaux puisque toutes les Micro-Folies du réseau ont d'ores et déjà accès aux collections de la région des Hauts-de-France. Une numérisation des collections régionales est possible. La vocation de rayonnement national est donc ici doublée d'une volonté d'ancrage territorial. Ces œuvres numérisées sont diffusables sur des écrans de qualité permettant de retranscrire au mieux les subtilités présentes sur les orignaux.

Deux modes de visites sont possibles. Dans le premier, « autonome », des tablettes sont à disposition, permettant au visiteur d'aller chercher des informations plus détaillées sur l'œuvre, le courant auquel elle appartient, etc. Il peut également zoomer et accéder à des contenus vidéoludiques en lien avec la collection qu'il découvre. De ce fait, le visiteur peut s'autonomiser et découvrir les œuvres par lui-même. Le second mode de visite est encadré par un médiateur pour guider le visiteur dans sa découverte.

Cette plateforme culturelle de proximité est ouverte à tous les publics (familles, groupes scolaires, associations, jeunes, etc...).

Ce type de dispositif prend tout son sens dans des territoires ruraux comme le nôtre. Les Micro-folies permettront de rapprocher le public des œuvres d'art ou rendez-vous culturels nationaux et régionaux. Les Micro-folies seront vecteur d'attractivité, de convivialité et de rencontres.

La Micro Folie permettrait de diffuser « La culture de partout sur le territoire et là où elle n'est pas accessible ». Ce serait une véritable plus-value pour le service culturel de la CCQC, tant sur le plan de la littérature, de la musique, des arts au travers d'expositions...

Une première boite à outil est proposée par la Villette pour lancer sa Micro-Folie : toutes les collections du Musée numérique, les contenus fournis par les partenaires (les programmes de Réalité Virtuelle ARTE 360°, des applications avec Radio France...), des outils de médiation (la mallette pédagogique de la Réunion des Musées Nationaux RMN-Grand Palais, des tutoriels d'ateliers...), des formations (prise en main du Musée numérique, FabLab ou Médiation Culturelle)

La Micro-folie aurait toute sa place au sein du pôle culturel de la CCQC qui est envisagée rue Lavoisier à Caussade dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien lycée. La médiathèque, et ludothèque l'école de musique pourrait en effet mener la des activités en s'appuyant sur toutes les possibilités offertes par la Micro-folie. Cela permettrait de prévoir une programmation riche qui profiterait à toutes les classes de l'intercommunalité qui pourraient s'y rendre régulièrement tout au long de l'année pour visiter virtuellement un musée, découvrir une exposition temporaire ou même assister à un concert à distance.

Avant de pouvoir répondre au prochain appel à projet de l'Etat pour la mise en œuvre d'une Micro-folie, il est nécessaire de faire un état des lieux, un recensement des besoins sur le territoire du Quercy Caussadais, pour évaluer le coût des installations mais aussi du fonctionnement en termes de logistique, d'animations...

- √ à court terme dans le cadre de la phase test à Caussade et partenariats possibles,
- ✓ au-delà de la phase expérimentale et fonctionnement envisageable élargi aux autres bourgs centres du Quercy Caussadais.

Avant de pouvoir répondre à l'appel à projet sur les Micro-Folies, il faudra être aussi capable de répondre à un certain nombre de questions :

- quels publics cibler?
- quels lieux d'accueil et d'animation (Caussade ou l'ensemble des bourgs centres, des communes) ?
- quels types d'activités ? (diffusion artistique, ateliers de pratiques, etc.) ?
- quels types d'actions de médiation à l'attention des habitants ? pour accueillir notamment les personnes éloignées des activités culturelles habituellement proposées sur votre territoire, notamment celles en situation de handicap ?

Infos annexes	Cf fiche action sur le regroupement de services de la Communauté de communes du Quercy Caussadais en plein centre-ville de Caussade (ancien Lycée Lavoisier)
Conséquence sur la fonction de centralité	Pour une première expérimentation, le site d'implantation envisagé serait Caussade en raison du nombre de structures scolaires, de par sa population et sa situation géographique centrale.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de micro-folies créées, nombre de visiteurs, d'animations, enquête de satisfaction
Lien programmes	Action en cohérence avec les actions du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 –2021 ACTION 2.3 : proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse ACTION 2.4 : délivrer une offre de services de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics
Calendrier travaux	Etude en 2023 / 2024 pour une mise en œuvre 2025/2026 en fonction de l'état d'avancement des travaux à l'ancien lycée Lavoisier
Plan de financement	50 % de financement de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet national annuel
	 Assurance 1 500 €/an. Adhésion au réseau Micro-folie 1 000 €/an.
	 Equipement 27 000 € avec tous les 2 ou 3 ans renouvellement des tablettes, maintenance du matériel de la Micro-folie.
prévisionnelle	 Un réseau wifi puissant : 4 G + abonnement dédié (routeur 4 G : 200 € + abonnement internet 200 € par an),
Dépense définitive Dépense	30 000 à 40 000 € HT ce coût variera en fonction de l'ambition et des activités qui lui sont associées. Il faut prévoir à minima l'équipement suivant :
Partenaires	Département, Etat, DRAC, La Villette, PETR Pays Midi-Quercy (maître d'ouvrage OPAH classique), Communauté de communes QRGA
	Les élus pourront s'appuyer sur la Communauté de communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (QRGA) qui expérimente déjà la mise en œuvre d'une micro folie sur leur territoire.
	- quels sont les partenariats envisagés ? Avec quels acteurs de locaux (lieux de diffusion du spectacle vivant, bibliothèques, structures socio-éducatives et culturelles, associations etc) ?
	- comment le projet de Micro-Folie s'articulera-t-il avec les dispositifs institutionnels, culturels et éducatifs, déjà en place ?
	- quel plan de communication pour faire connaître le déploiement de la Micro-Folie et faciliter la participation des habitants et des acteurs culturels et socioéducatifs locaux ?
	- quels moyens logistiques et humains consacrer pour animer et faire circuler la Micro-Folie ? le recrutement d'un service civil est-il envisagé ou le médiateur fait-il déjà parti du personnel ?







Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Transfert de l'école de musique intercommunale dans l'ancien lycée Jean Louis Etienne (tranche 1) situé en plein centre-ville de Caussade (4 rue Lavoisier)
Statut	Projet abouti
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Quercy Caussadais
Description de l'action	La Communauté du Quercy Caussadais (19 communes) compte 20 600 habitants et accueille aujourd'hui plus de 150 élèves dans son école de musique autour de la pratique du piano, de la flûte traversière, du violon, du saxophone, de la clarinette, de la batterie, des percussions, du trombone, de la trompette, de la guitare, classique et basse et le chant. Cet établissement est un service public communautaire chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique. Son action s'inscrit dans le cadre des Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique de la Musique ainsi que du Schéma Départemental de Développement des Enseignements artistiques du Conseil Départemental de Tarn et Garonne. La musique concerne potentiellement l'ensemble de la population à tous les âges de la vie. Permettre l'accès de l'école à toutes les générations est la marque d'une action politique forte qui favorise le développement culturel sur les communes de la communauté du Quercy Caussadais et les liens entre les générations. Ce projet s'inscrit dans une refonte totale du projet pédagogique local par la création au sein de l'école « des classes passerelles » pour permettre l'essai de différents instruments de musique. Il s'agit de développer les musiques d'ensembles et de créer des ateliers de musique actuelle mais aussi de mettre en valeur l'Orchestre du Quercy Caussadais et enfin de renforcer les interventions en milieu scolaire avec la création de spectacles de fin d'année et de favoriser les pratiques musicales d'ensemble. Ce projet permettra donc de développer de nouvelles disciplines, de mutualiser et de diffuser les bonnes pratiques afin de mieux travailler ensemble avec les différents intervenants du milieu scolaire en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies de communication. Il est question de développer la pratique de la musique assistée par ordinateur grâce à l'acquisition d'un logiciel performant et de nouveaux supports matériels informatiques. Enfin, le déménagement de l'école de musique à l'ancien lycée

Partenaires	Etat, Département, PETR, Europe
Dépense définitive	Coût global 529 845 € HT (dont 39 795,50 € de maîtrise d'œuvre)
Plan de financement prévisionnel	FEADER 229 610 € Etat 130 266 € département 64 000 € auto-financement 105 969 €
Calendrier de travaux	Etude en 2022 et fin des travaux prévue en août 2023
Lien programmes	Fiche action n°2.1.3 également inscrite dans le contrat bourg centre Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'inscription, nombre d'emplois créés, enquête satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus globale de valorisation et de développement de la commune qui va dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique en reconcentrant les équipements et services en plein cœur du bourg, en les rapprochant ainsi des habitants, en limitant aussi la consommation de l'espace et les déplacements à la périphérie de la ville.
Infos annexes	Collège Saint April Mary Control April Mary





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Etude de faisabilité aménagement de l'ancienne gare de marchandise de Caussade
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	La municipalité de Caussade a lancé une réflexion pour redonner à moyen/long terme une nouvelle fonction à l'ancienne gare de marchandise propriété de la commune, inoccupée depuis de nombreuses années et située à deux pas de la gare actuelle et de l'espace culturel Bonnais.
	Les élus souhaitent créer un espace convivial et pluriel alliant vie culturelle et vie associative. Pour répondre notamment aux besoins des jeunes et proposer de nouvelles activités de loisirs, ce vaste bâtiment vacant d'environ 450 m² permettrait d'accueillir différentes structures : une médiathèque, un espace associatif, un espace « jeunesse », des salles de danse, un espace de co-working
	En plus de la création d'espaces fonctionnels (un accueil, des vestiaires, des sanitaires, un local technique), il est prévu de créer un auditorium, une salle de spectacle et une grande salle d'exposition, une salle de 100 m² en mezzanine et deux salles plus petites de 50 m².
	Compte tenu de la situation stratégique du bâtiment, une attention particulière sera portée à son architecture à travers une conception plus contemporaine et en tenant compte de l'aménagement des environs proches. Il est prévu de reculer le bâtiment pour créer un parvis en belvédère et des accès aménagés vers la gare et le centre-ville. Ce sera aussi l'occasion de recomposer l'offre de stationnement et la circulation des voitures à proximité en tenant compte en face du déclassement de la voirie suite à la cession foncière d'une partie de la route existante au collège Saint-Antoine pour permettre l'agrandissement de leur cour.
Partenaires	Etat, Région (à définir), Département, programme LEADER Midi Quercy

Dépense définitive Dépense prévisionnelle	2 366 000 € HT estimatif pour les études et les travaux
Plan de financement prévisionnel	A préciser ultérieurement en fonction des résultats de l'étude d'opportunité
Calendrier de travaux	Etude en 2022 / 2023 travaux 2025/2026
Lien programmes	action en cohérence avec la fiche action 2.3.4 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface aménagée, nombre de manifestations, type de publics accueillis, durée d'occupation, enquête de satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	Une grande ville comme Caussade doit pouvoir proposer à ses habitants une offre culturelle diversifiée et adaptée à tous publics. La création d'un quai de la culture pourrait répondre à une demande locale et éviter ainsi une mobilité des habitants vers Montauban.
Infos annexes	Rue Clément Marot Collège Saint Antoine Rue Moissagaise Rue Moissagaise Rue Moissagaise Caussade Pharm Prom Lycee Pu Rue Basse Intermarché Contact Ginkgo Fra





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Poursuivre l'aménagement du lieu d'accueil de loisirs unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans (rénovation énergétique, sanitaires, achat mobilier adaptéetc)
Statut	Etude d'opportunité
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
	A Caussade, les enfants des accueils de loisirs maternels et élémentaires sont accueillis sur deux lieux différents :
	 les enfants de 6 à 14 ans au centre de loisirs situé au 389, route des pigeonniers à Monteils,
	- les enfants de 3 à 6 ans à l'école maternelle Marie Curie à Caussade.
Description de l'action	Cela pose plusieurs difficultés. Les familles ayant des enfants d'âges différents doivent les déposer sur deux sites différents. De plus les enfants accueillis à Monteils doivent se déplacer tous les midis à la cantine de l'école Marie Curie pour prendre leur repas. Enfin, les locaux de maternelle Marie Curie étant occupés toute l'année sauf en août, les travaux d'entretien et de réparation sont très difficiles à organiser.
	Tous ces désagréments amènent les élus à réfléchir à plus long terme à la création d'un lieu d'accueil unique pour les enfants âgés de 3 à 14 ans. Avec une cantine déjà existante sur place, le site du centre de loisirs situé à la sortie de Caussade au 349 route des pigeonniers 82 300 Monteils semble être l'espace idéal pour y accueillir les enfants. Les locaux sont entourés d'un parc d'espaces verts très étendu. La proximité des terrains de sport et du parc de la Lère avec ses 30 hectares et son grand plan d'eau, facilitera aussi l'organisation d'activités de pleine nature pour les enfants. Sans compter les chalets équipés de lits qui peuvent permettre l'organisation de nuitées.
	Cependant, de nombreux travaux sont à prévoir :
	- rénovation intérieure (peinture, électricité, sols),
	- changements des menuiseries (portes et fenêtres),
	- aménagement de salles d'activités, salle de sieste,
	- création de toilettes supplémentaires et pose d'une douche (adaptés aux enfants de 3 à 6 ans),
	- achat de mobilier pour la cantine et les différentes salles d'activités,

	Ces aménagements devront répondre à un cahier des charges strict fixé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).
Partenaires	Partenaires techniques : Département, service mutualisé Conseil en énergie partagé (CEP) du PETR Pays Midi Quercy / SDE
	Partenaires financiers : Etat, Département, programme LEADER Midi Quercy
Dépense définitive /prévisionnelle	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier travaux	Etude en 2023 / 2024 travaux 2025/2026
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 «proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse» Cf fiche action n° 2.3.2
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface aménagée, économie d'énergie, fréquentation du centre de loisir, bilan d'activité
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer un lieu unique d'accueil de loisir adapté à tous les âges en rénovant des bâtiments vieillissants existants permettrait à la commune de Caussade, d'avoir une cohérence dans l'action menée auprès des familles, de limiter leurs déplacements, mais aussi de rationaliser les coûts de fonctionnement interne de la collectivité, tout en facilitant l'organisation des services et en augmentant surtout la capacité d'accueil des enfants.
Infos annexes	Campage Manager A State Colored State Colore





	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de
Orientation stratégique n°2	proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Aménagement d'un city park et d'aires de jeux pour jeunes adolescents
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	Lors des aménagements de la place des Mûriers et des Récollets, la municipalité a installé une aire de jeux pour enfants. Une réflexion doit être menée pour que ces équipements soient accessibles dans différents secteurs de la ville et selon différentes tranches d'âge. Il est aujourd'hui nécessaire de créer des espaces de loisirs pour occuper les jeunes adolescents. Le nombre de pratiquants de skate-board, vélo BMX, trottinette est en constante augmentation depuis de nombreuses années. La création d'un city park pourrait donc répondre aux besoins des jeunes amateurs de sports de glisse. Cela permettrait d'offrir un espace de loisir supplémentaire en libre accès à toute heure de la journée. Il y a différents lieux stratégiques où une aire de jeux pourrait s'intégrer aisément dans le paysage urbain : 1- à proximité du petit parking de l'école Marcel Pagnol. C'est un espace assez central de la cité Bénèche-Haut, où résident de nombreux jeunes, 2- à proximité du parking « Dieudonné Costes » près de la caserne des Pompiers. Cet espace est également central par rapport aux secteurs d'habitation Sud-Est de la ville (Av. Jaurès, rue Lavoisier, Av. de St Cirq,etc.), 3- au parc de la Lère du côté de Caussade, à l'ancienne piscine d'été désaffectée (actuellement à l'abandon)
Partenaires	Etat, Région (à définir), Département
Dépense prévisionnelle	75 000 € ht pour 2 aires de jeux
Plan de financement	A définir
Calendrier travaux	Etude chiffrage en 2022 travaux 2023/2024
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 «proposer les meilleures conditions d'accueil possibles pour la jeunesse» Cf fiche action n° 2.3.3
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface aménagée, fréquentation, dégradations du site
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer des lieux de loisir à Caussade adaptés aux besoins des adolescents permettrait de rassembler les jeunes des communes périphériques autour d'intérêts communs.





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Construction d'une salle multi-activités sur l'emprise du stade
Statut	Phase avancée du projet
Niveau de priorité	haut
Maître d'ouvrage	Commune de Septfonds
Description de l'action	L'offre sportive et de loisirs Septfontoise est importante et diversifiée grâce à la présence de plusieurs aires de grands jeux (2 terrains multisports, des cours de tennis, un terrain de basket, un gymnase et un stade municipal avec tribunes et un clubhouse). Afin de favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive et répondre à la forte demande de la population, les élus souhaitent créer de nouveaux équipements sportifs de plein air accessibles 24h/24h. Un city stade et un circuit VTT ont récemment été réalisés. Un travail sur la sécurisation des abords va être programmé. Un parcours de santé complètera les équipements extérieurs du site. A proximité, le gymnase municipal datant de 1973 quant à lui va faire l'objet d'une analyse pour une réhabilitation de sol et amélioration des qualités énergétiques, acoustiques et des normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Aussi, pour faire face aux nombreuses programmations en période hivernale et répondre à une demande accrue des pratiquants de la pétanque, les élus ont le projet de construire une salle multi activités, contiguë au gymnase existant dans le but de structurer un complexe sportif et de loisirs complet sur le site. Cette démarche permettra de développer la pétanque auprès d'un jeune public toute l'année et de mettre la salle à disposition des organisateurs de diverses manifestations. Des locaux associatifs seront créés et partagés. Le développement de l'offre sportive et de loisirs entrainant une augmentation de la fréquentation des installations, il sera aussi nécessaire d'aménager et de sécuriser les abords de ces nouveaux équipements.
Partenaires	Etat, département, Région
Dépense prévisionnelle	Coût estimé à 501 162 € HT
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	2023
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique 2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 / renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants / Action 2.1 : proposer une offre diversifiée en matière de sports et loisirs
Indicateurs de suivi	Travaux réalisés, fréquentation des installations et du site.
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer un lieu de loisir central à Septfonds adaptés à toutes les tranches d'âge permettrait de rassembler les habitants autour d'intérêts communs.





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°2	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Réhabilitation des terrains de tennis extérieurs et d'une aire de jeux dans le gymnase
Statut	Phase avancée du projet
Niveau de priorité	haut
Maître d'ouvrage	Commune de Septfonds
	L'offre sportive et de loisirs Septfontoise est importante et diversifiée. Plusieurs aires de grands jeux (2 terrains multisports, des cours de tennis, un terrain de basket, un gymnase et un stade municipal avec tribunes et un clubhouse) permettent la pratique des activités sportives collectives.
Description de l'action	Afin de favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive et répondre à la forte demande de la population, les élus souhaitent créer de nouveaux équipements sportifs de plein air complémentaires accessibles 24h/24h et remettre en état les équipements existants.
	Il s'agit de favoriser le développement des loisirs et des pratiques sportives pour tous afin d'augmenter le nombre de pratiquants de la commune.
	La réhabilitation des terrains de tennis permettra non seulement de sécuriser la pratique des usagers, mais aussi de proposer des équipements publics pour les activités périscolaires ou encore de diversifier les activités destinées des adolescents de Septfonds.
Partenaires	Etat, département
Dépense prévisionnelle	Coût estimé à 38 942 € HT
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	2023
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique 2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 / renforcer l'offre de service existante et proposer de nouveaux équipements structurants / Action 2.1 : proposer une offre diversifiée en matière de sports et loisirs
Indicateurs de suivi	Travaux réalisés, fréquentation des installations et du site.
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer un lieu de loisir central à Septfonds adaptés à toutes les tranches d'âge permettrait de rassembler les habitants autour d'intérêts communs.







	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de
Orientation stratégique n°2	proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
	Renforcer l'offre de services existante en centre-ville et proposer de nouveaux
Axe stratégique n°2	équipements structurants à l'échelle du territoire
Nom de l'action	Création d'une salle multi-activités (motricité, salle des associations, salles de classe) dans le groupe scolaire
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	haute
Maître d'ouvrage	Commune de Montpezat de Quercy
Description de l'action	Dans le cadre de la rénovation de la cantine scolaire municipale, le permis de construire prévoit dans sa deuxième phase de travaux, la destruction des bâtiments municipaux situés à proximité immédiate de la cour d'école (sis Rue de la Violette) pour édifier à la place une salle multi activités pour offrir plus d'espace aux enfants et au personnel, ainsi qu'un meilleur rendu architectural sur ce site remarquable.
	Les services techniques municipaux occuperont quant à eux une partie d'un grand bâtiment industriel (ancienne fabrique de cercueils) racheté par la commune en cours de rénovation dans le cadre de la création du Pôle de santé. La superficie dont les agents techniques disposeront sera de 500 m² soit le double par rapport à la situation actuelle.
Partenaires	Etat, Région, Département
Dépense prévisionnelle	650 456 € ht
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	après les travaux du pôle de santé, en 2023
Lien programmes	action en cohérence avec la fiche action 2.1.2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « réinvestir les bâtiments publics vacants du centre ancien et leur redonner une nouvelle fonction»
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, surface aménagée, niveau de satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation d'un nouveau bâtiment près du centre-ville permettra de regrouper les services techniques de la commune dans un même lieu afin d'optimiser les services rendus au public.
Infos annexes	Cf fiche action réhabilitation nouveau bâtiment pour les services techniques







Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie
Nom de l'action	Rénovation de l'axe stratégique de Caussade « les Promenades » sur un périmètre défini de la Place du Général de Gaulle jusqu'à la place Léon de Maleville
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
	En 2010, la municipalité a lancé les premières études préalables indispensables pour établir le diagnostic de la ville et pour repérer les espaces à enjeux stratégiques sur lesquels il fallait intervenir à court terme. Compte tenu de la taille importante des espaces à rénover et de la complexité des interventions à mener, le projet urbain a été découpé en quatre phases, tant pour étaler le montant des investissements que pour limiter les désagréments pour la population pendant les travaux.
	Depuis, le projet urbain « Caussade 2025 » 92ende en 2010 a bien avancé avec la 92ender92ion du quartier des Récollets (1ère PHASE), puis la 92ender92ion du quartier de la Gare (2012-2015) et plus 92ender92i en 2017-2020 la 92ender92ion du 92ende historique (dans sa 3 ème PHASE).
	Une bonne partie du centre ville, qui s'était dévitalisé depuis près de 30 ans a été ainsi requalifié : 10 000 m² d'espaces publics ont été restaurés .
Description de l'action	L'objectif de la municipalité était avant tout d'intervenir qualitativement sur les places centrales pour embellir le centre-ville et accroître son attractivité. En plus des cinq places (celle de Mirabey, du fil, du centre, les places de Notre Dame et du 19 mars), les rues situées autour de l'église ont été également entièrement rénovées.
	Pour ces prochaines années, il reste encore une 4ème et dernière phase d'aménagement du centre- ville . Au total ce seront près de 14 000 m² d'espaces urbains à rénover , qui en raison de leur taille et de l'importance du coût des travaux seront réalisés par étapes.
	Poursuite du projet urbain « Caussade 2025 » (PHASE 4)
	La municipalité souhaite rénover « les Promenades » sur le Cours Didier Rey . Véritable colonne dorsale de la ville, il s'agira de lui redonner sa vocation première de lieu d'échange, d'agrément et de commerce et d'en faire un lieu majeur de rencontres et d'animation.
	Les « promenades » feront l'objet d'une requalification d'ensemble pour les render plus attractives (désimperméabilisation du sol + plantation d'arbres et espaces enherbés) pour devenir le cœur battant de la ville de Caussade qui accueillera les grandes manifestations festives et le marché hebdomadaire du lundi.

Pour conforter cette nouvelle dynamique, la municipalité souhaite aussi rénover à proximité les places stratégiques de la Libération et de Charles de Gaulle. (plan ci-après).



Ce projet ambitieux se fera en concertation avec les habitants qui pourront exprimer leurs besoins et attentes, car il s'agit à la fois de définir une place mesurée à la voiture, de donner une place importante aux végétaux, aux terrasses des bars et restaurants, aux piétons et aux cycles. Il s'agit enfin de réaliser un espace adapté aux multiples manifestations sociales, culturelles ou sportives, de maintenir aussi un lieu de jeux pour les enfants.

Partenaires	Etat Dánartoment Págian
	Etat, Département, Région
Dépense définitive Dépense prévisionnelle	honoraires AMO programmiste + relevés divers (topographique, comptages automobiles, etc): 83 333 € HT + concours d'architecte 2023: 1 500 000 € (phase 1 place Général de Gaulle) 2024: 1 500 000 € (phase 2 Place de la Libération) 2025: 1 500 000 € (phase 3 Cours Didier Rey /Les Promenades + Place Malleville)
Plan de financement	A affiner en fonction des résultats de l'étude de programmation et concours architecte (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	Etude 2022 / 2023 et travaux 2023/2024/2025
Lien programmes	projet en cohérence avec l'action 1.1 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 «valoriser l'image du cœur historique en redonnant la place aux piétons en aménageant des placettes de quartier ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de terrasses créées, de plantation d'arbres, nombre d'îlots de verdure, surfaces enherbées, nombre de places de stationnement pour les voitures et d'espaces de déplacement sécurisés et offres de stationnement adaptées aux vélos
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettra de renforcer l'attractivité du centre-ville et d'améliorer la qualité de vie des usagers par des aménagements de voirie à plateau unique et des zones de partage de l'espace public.
Infos annexes	Détail des missions AMO aménagement des Promenades (extrait du CCTP)





Orientation	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de
stratégique n°2	proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie
Nom de l'action	Mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des
	espaces publics (PAVE)
Statut	En cours de mise en œuvre depuis 2010
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade
Description de l'action	Dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, la commune de Caussade a réalisé un diagnostic de sa voirie en 2012 afin de mettre en place un plan de mise en accessibilité des espaces publics (PAVE) et de répondre à la diversité des besoins des usagers. Ce plan permettra à la collectivité de remédier au fil du temps, aux non conformités constatées afin de permettre aux personnes atteintes d'une incapacité permanente ou temporaire (physique, visuelle, auditive, cognitive) un déplacement aisé dans la ville. Le diagnostic de 2012 a mis en évidence une récurrence des contraintes et de non conformités : certains passages piétons non conformes, problème au niveau de la largeur des cheminements, au niveau du mobilier urbain placé sur le cheminement ou autres obstacles (panneaux publicitaires, étals de commerces, terrasses de café), ou encore problème au niveau des revêtements de voirie en mauvais état en plein cœur du centre-ville. La commune a réalisé depuis 2010 (bien avant le diagnostic) des travaux de voirie qui ont pris en compte le problème de l'accessibilité et le partage de la voirie, notamment, rue Moissagaise, rue de la Fraternité, av. du 8 mai, rue Gambetta, rue Talbot, rue des Marchés, rue de Lavaur, Place des Récollet et Place de la Gare. La ville porte actuellement la poursuite du projet d'aménagement du centre historique (phase 4) qui intégrera une voirie à plateau unique et des zones de partage de l'espace public entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons
Partenaires	Etat, Département
Dépense définitive /prévisionnelle	Coût estimé 912 720 € HT : 301 320 € réalisé entre 2016/2020, 30 000 € en 2021 213 800 € en 2022, en prévision 300 000 € en 2023, en 2024, 2025 et 2026
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	Première tranche de travaux 2022 / 2024 deuxième tranche 2025/2026
Lien programmes	action en cohérence avec la fiche action 3.1.2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 «Mise en place d'un PAVE»
Indicateurs de suivi	Nombre de passage piétons créés, nombre de rue traitées, surface sécurisée aménagée
Conséquence fonction centralité	La mise en œuvre du PAVE consolidera le fonctionnement urbain du centre-ville de Caussade en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit.
Infos annexes	Cf fiche action sur la rénovation de l'axe stratégique de Caussade « les Promenades » sur le périmètre défini de la Place du Général de Gaulle et de Léon de Maleville





Orientation	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de
stratégique n°2	proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie
Nom de l'action	Aménagement qualitatif de l'espace public des Cèdres et création d'une liaison douce reliant l'école
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	haute
Maître d'ouvrage	Commune de Réalville
Description de l'action	Les élus souhaitent créer une coulée verte qui part du terrain multisports et permettra de rejoindre le centre-ville via le nouveau lotissement, l'école et le parc des cèdres en empruntant une nouvelle voie piétonne. L'accès direct entre la place de l'église et l'école se fait actuellement par une ruelle à fort dénivelé et un escalier fortement dégradé, voire dangereux par endroits et donc peu utilisé. La ruelle et l'escalier menant directement à l'école doivent donc être repensés car inutilisable en l'état actuel. Les élus souhaitent créer des pas d'ânes avec une rampe centrale et des potelets d'éclairage. L'aménagement de cette coulée verte nécessitera la plantation d'une haie naturelle entre l'école et le lotissement. Le long de ce cheminement des panneaux pédagogiques, un parcours de santé multigénérationnel, une aire de jeux pourraient être installés. Une fois réalisé, ce cheminement doux permettra de créer une nouvelle dynamique d'occupation du parc des Cèdres, véritable poumon vert du centre-ville, contigu à la salle des fêtes et à 200 m seulement de la place centrale des Arcades, afin de favoriser les rencontres entre les nouveaux Réalvillois (habitants le lotissement) et les anciens. Il est en effet aujourd'hui nécessaire de reconsidérer les abords immédiats de la salle des fêtes et de l'école, afin de renforcer l'attractivité de ce secteur jusqu'alors délaissé.
Partenaires	Etat, Département, Région
Dépense prévues	84 700 € HT
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	2023
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe 2.3 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018–2021 : multiplier les lieux de détente et les espaces verts ouverts aux promeneurs et les mettre en réseau pour renforcer la ceinture verte du cœur historique.
Indicateurs de suivi	Surface aménagée, équipements installés, nombre d'espaces publics paysagers
Conséquence fonction centralité	La création de ce cheminement permettra de relier l'entrée Nord du centre-ville avec l'église, l'école et le parc des Cèdres via le chemin de Samatan, le boulevard Virazels et le nouvel escalier menant à l'école.





Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie
Nom de l'action	Aménagement des entrées sud et nord de la ville et la traversée RD 820
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	modéré
Maître d'ouvrage	Commune de Réalville
Description de l'action	Les entrées de ville ont une limite assez floue avec l'espace privé peu aménagé et souvent dégradé. Cette vision ne valorise pas l'image de Réalville, ni le cadre de vie des habitants et peut poser parfois un problème de sécurité. Les élus souhaitent créer une nouvelle perception plus urbaine et qualitative des entrées de ville et limiter ainsi les risques d'accident sur la route départementale 820 à forte circulation.
	 Aménagement de l'entrée Nord (côté Caussade): le carrefour Samatan a été aménagé. Environ 150 m de trottoir PMR, avec une bande végétalisée, le séparant de la RD 820 ont été réalisés en direction du Nord jusqu'au chemin de Gandillou. Il s'agit dans une deuxième tranche de travaux de terminer la liaison douce jusqu'à l'entrée du village en direction de Caussade.
	 Aménagement de l'entrée de ville Sud (côté Montauban): la présence de serres agricoles à proximité immédiate de la route départementale et de terrains en friche ont un impact visuel très négatif sur cette entrée de ville. Pour remédier à cette situation, la municipalité souhaite étudier la possibilité d'un aménagement paysager d'ensemble sur les abords de la RD 820 pour renforcer la coulée verte déjà existante.
	 Requalification des trottoirs de la RD 820: en 2018 le département a rénové la chaussée de la route départementale et une partie des bordures. Par contre les trottoirs, là où ils existent, datent de plus de 30 ans et sont aujourd'hui fortement dégradés. Les élus souhaitent redonner une image positive de cette traversée très fréquentée, avec des plantations et la création d' îlots de verdure.
Partenaires	Etat, Département, Région
Dépense prévues	60 000 € HT Carrefour Samatan deuxième tranche
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	2023 /224 entrée Nord, entrée Sud en 2025, trottoir en 2026
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe 1.2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018–2021 consolider le fonctionnement urbain du centre-ville de Réalville en aménageant les entrées de ville et en organisant la fluidité de circulation de desserte et de transit
Indicateurs de suivi	Surface aménagée, nombre d'espaces paysagers créés
Conséquence fonction centralité	Ces aménagements permettront de générer des déplacements doux entre les habitations de cette zone et le centre-ville, mais également de faciliter les déplacements piétons vers les commerces existants ou à venir.





Orientation	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et
stratégique n°2	limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie
Nom de l'action	Création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un nouvel espace public (place) rue Lalbenque et rue des Drapiers
Statut	Projet à l'étude
Niveau de priorité	modéré
Maître d'ouvrage	Commune de Montpezat
	La permanence de la forme urbaine médiévale doit être adaptée à la vie citadine actuelle et permettre l'aération du tissu dans une logique de recomposition générale d'ensemble. Plusieurs placettes ont déjà fait l'objet de curetages décidés par la municipalité, pour améliorer le quotidien des riverains et donner de la lumière aux habitations existantes.
Description de l'action	Aujourd'hui des maisons à pan de bois situées Rue des Drapiers sont ciblées par les élus, car en très mauvais état en plein cœur historique, dans un emplacement stratégique de circulation, à deux pas seulement de la place du Reduch et de l'avenue des écoles. Le projet est aussi porté par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
	L'une des 2 maisons pourrait être démolie pour permettre l'aménagement d'un espace public et prévoir une liaison piétonnière de l'Impasse Lalbenque vers la Rue des Drapiers.
	La 2 ^{ème} maison pourrait être consolidée et conservée pour une mise en valeur de la fonction de cuvier, thème lié à la Confrérie des Vins du Quercy.
Partenaires	Etat, SDAP, CAUE, Département, Région, mission inventaire du Pays Midi Quercy
Dépense prévues	Estimation des travaux à environ 100 000 € ht (démolition, sécurisation, achat maison)
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)
Calendrier travaux	2023 / 2024
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe 1.1 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018–2021 valoriser l'image du cœur historique en aménageant les places stratégiques et en limitant la place de la voiture
Indicateurs de suivi	Surface d'espace public aménagée, liaisons piétonnes créées, nombre de démolition / réhabilitation
Conséquence fonction centralité	La première volonté des élus est de voir arriver de nouvelles populations actives au coeur historique de Caussade pour faire vivre les commerces et pour lancer durablement une nouvelle dynamique de quartier. La création de nouveaux espaces publics permettra de renforcer l'attractivité du centre historique en valorisant le patrimoine bâti remarquable. Il s'agit aussi de faciliter les déplacements doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tout en réduisant la présence de la voiture dans le centre ancien.







Limiter les déplacements des voitures

Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement des habitants		
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie		
Nom de l'action	Schéma global des déplacements doux : étude de définition et de mise en œuvre d'un tour de ville / aménagement des entrées de ville de Caussade et de Monteils		
Statut	Projet à l'étude		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade		
Description de l'action	La question des aménagements des entrées de ville de Caussade a été abordée à plusieurs reprises, mais il est aujourd'hui nécessaire d'avoir une vision et une approche d'ensemble afin traiter harmonieusement les parties périphériques les plus stratégiques en évitant si possible la logique du coup par coup. Les aménagements de sécurité spécifiques qui seront réalisés comme l'implantation judicieuse de végétaux (arbres ou arbustes) devront permettre de créer ou d'accentuer l'effet de porte d'entrée de la ville de Caussade en rendant lisible le passage de la route de campagne à l'entrée de l'agglomération. Cela permettra aux usagers d'adapter au mieux leur conduite à ces endroits proche de la zone du lycée notamment et de limiter ainsi leur vitesse parfois excessive. Il s'agira de créer les conditions de sécurité suffisantes pour une utilisation effective des modes de déplacement doux sur les espaces publics. Au-delà du centre historique, entre les communes de Caussade et de Monteils, les élus souhaitent favoriser l'usage du vélo dans le cadre des déplacements de courtes distances en proposant une série d'interventions facilitant les trafics pendulaires école/domicile-loisirs/domicile: parcs à vélos, pistes cyclables, informations dans le bulletin municipal ou via les associations sportives Pour aider à la réflexion, la collectivité a fait appel à un bureau d'études spécialisé d'Urbaniste et Créateur d'Espace (UCE) pour travailler en concertation avec la population sur l'élaboration d'un schéma directeur de la mobilité douce dans et autour de la ville de Caussade (liaison avec les quartiers périphériques, la commune voisine de Monteils, le parc de la Lère, aire de covoiturage). Un schéma spécifique « Tour de Caussade » sera proposé par le bureau d'étude.		
Partenaires	Etat, Département, Région, PETR		
Dépense prévisionnelle	Montant de l'étude sur les cheminements doux : 25 000 € H.T.		
Plan de financement	A déterminer en fonction des résultats de l'étude de faisabilité		
Calendrier travaux	Etape 1 –diagnostic de l'existant – 2022		
	Etapes 2 et 3 – production schéma global des déplacements et programmation – 2023		
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport « centre / périphérie » cf fiche action n° 3.2.1.		
Indicateurs de suivi	Nombre arbres plantés, aménagement de sécurité, kilomètres de pistes cyclables créés		

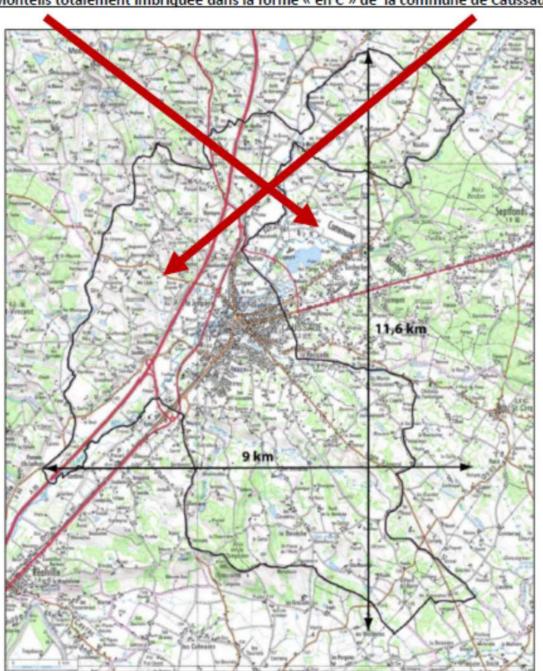
Conséquence sur la fonction de centralité

Grâce au développement des mobilités douces, l'attractivité de la ville de Caussade sera renforcée en s'inscrivant en prolongement de la future piste cyclable reliant Montauban et la commune d'Albias.

Cahier des charges de l'étude de programmation

Carte des limites communales de Caussade et de Monteils présentée ci-après

Monteils totalement imbriquée dans la forme « en C » de la commune de Caussade



Infos annexes

Limites géographiques de Caussade (Ech : 1/10000^{ene})





Limiter les déplacements des voitures

Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants		
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie		
Nom de l'action	Implantation d'une aire de covoiturage à Caussade		
Statut	Etude d'opportunité		
Niveau de priorité	Médian		
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade		
Description de l'action	Le covoiturage est l'un des moyens les plus concrets pour limiter les émissions des gaz à effet de serre et pour diminuer les frais de transports des automobilistes (frais de carburant, de péageetc). En outre le covoiturage est devenu un acte éco-citoyen que toute grande ville essaie de proposer comme alternative à ses administrés. Reste à repérer le terrain le plus adapté pour créer une aire de covoiturage. Les atouts majeurs de la parcelle à aménager seront : sa visibilité de la route, son accès direct et sécurisé ainsi que sa proximité et son accès quasi direct de l'entrée de l'autoroute. Une aire de covoiturage pourrait être aménagée à minima, dans un premier temps, d'une vingtaine de places de parking dont deux pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) afin de tester l'intérêt des automobilistes pour le covoiturage, puis agrandie et aménagée à terme d'une manière plus attrayante, conviviale et sécurisée. Même si le parking, ne sera pas plein les premiers temps, sa présence pourrait bien inciter de nouveaux automobilistes à sauter le pas. Une fois que le terrain à aménager sera trouvé, les travaux comprendront des terrassements, la construction d'une voirie, des réseaux d'éclairage public et du pluvial, des abris (type abri de bus), et des bancs ombragés, une clôture, la peinture routière (tracé des places de parking), des places pour des motos et des vélos, un portique (pour éviter l'entrée des campings cars et caravanes), la vidéo protection (éventuellement), la signalétique (horizontale et verticale), divers aménagement paysagers, des poubelles et		
Partenaires	des cendriers. partenariat entre la ville de Caussade, la Communauté de communes du Quercy Caussadais, la Société des autoroutes, ASF,PETR / programme LEADER Midi Quercy		
Dépense prévisionnelle	A définir avec ASF		
Plan de financement	A définir avec ASF		
Calendrier des travaux	Etude en 2023 / 2024 travaux 2025/2026		
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 202 « consolider le fonctionnement urbain du centre-ville en organisant la fluidité d circulation de desserte et de transit » Cf fiche action 3.1.1.a.		
Indicateurs de suivi	Surface aménagée, nombre de places créées, fréquentation de l'aire		
Conséquence sur la fonction de centralité	En limitant les déplacements à la périphérie de la ville, ce projet va dans le sens d'une meilleure transition écologique et énergétique.		
Infos annexes	Cf fiche action complémentaire « Schéma global des déplacements doux : aménagement des entrées de ville de Caussade et de Monteils »		







Limiter les déplacements des voitures

Orientation	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de	
stratégique n°2	proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants	
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie	
Nom de l'action	Création de cheminements doux route de Monteils (phase 2 sécurisation) et chemin piétonnier aux abords de la RD9, route de Puylaroque	
Statut	A l'étude	
Niveau de priorité	modéré	
Maître d'ouvrage	Commune de Septfonds	
	Septfonds s'inscrit pleinement dans une logique de résidentialisation, grâce à des prix du foncier attractifs facilitant l'accession à la propriété tout en bénéficiant d'un cadre de vie de qualité. Recentrer l'urbanisation est devenu aujourd'hui un impératif pour la municipalité pour redynamiser son centre ancien.	
Description de l'action	Or, l'état des lieux des déplacements doux montre une insuffisance en termes de maillage piétonnier et de sécurisation. La configuration du cœur de la Bastide composée de rues étroites, laisse peu de facilité pour emménager des cheminements doux intramuros.	
	Dans un souci de sécurisation, la municipalité envisage de relier les équipements, les places publiques, services publics et zones d'habitat par un maillage piétonnier et cycliste qui permettra de faire le lien entre les quartiers récents.	
	Sont projetés la réalisation de deux cheminements doux :	
	- de la route de Monteils ;	
	- de la route de Puylaroque aux abords RD9	
Partenaires	Etat, Département, CAUE, Région	
Dépense prévisionnelle	82 815 € pour la phase 2 travaux sécurisation Route Monteils et 35 160 € HT route Puylaroque	
Plan de financement prévisionnel	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)	
Calendrier de travaux	2023	
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe 1.2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018–2021 : consolide le fonctionnement urbain du centre-ville en organisant la fluidité de circulation de desserte, de transit, en favorisant le stationnement et les déplacements doux	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire de cheminement doux, places de parking créées, aménagements paysagers, d'espaces publics réalisés, nombre d'accès sécurisés, niveau de fréquentation des commerces du centre ville.	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces aménagements amèneront la population vers une mobilité plus douce pour faire du centre ville le lieu de vie privilégié des Septfontois et assurer ainsi la vitalité économique du centre historique.	





Renforcer la ceinture verte autour des centres-villes

Orientation	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de		
stratégique n°2	proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants		
Axe stratégique n°3	Faciliter la mobilité pour améliorer le rapport centre / périphérie		
Nom de l'action	Aménagement du quartier de la gare de Caussade et liaisons vertes		
Statut	Projet à l'étude		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade		
	Il s'agit de faire émerger un projet urbain cohérent à l'échelle du quartier de la gare de Caussade qui soit complémentaire avec les aménagements programmés à court et moyens termes ou avec ceux réalisés récemment à proximité: comme la construction de la maison médicale, France Services ou encore la réhabilitation en projet de l'ancienne halle marchandises actuellement en friche ou l'extension à venir du collège privé Saint Antoine.		
	Une attention particulière sera portée sur le traitement des espaces publics et des voiries pour articuler les différents modes de transport en présence (piétons, vélos, trottinettes) et connecter ainsi la gare à son proche environnement.		
Description de l'action	Les élus souhaitent aussi multiplier dans ce secteur les lieux de détente et les espaces verts ouverts aux promeneurs en les mettant en réseau pour renforcer la ceinture verte du cœur historique. Une réflexion est lancée en 2021/2022 pour la mise en réseau des trames vertes et bleues, à proximité du système hydrographique et des corridors écologiques. La Commune a fait l'acquisition en face de l'Espace Bonnais d'un terrain au bord du ruisseau « le Traversié ». Le traitement de ce terrain pourrait permettre de créer une nouvelle continuité en proposant un sentier de promenade le long du ruisseau depuis le secteur Dieudonné Costes en passant par la cité Guillamet. Cette liaison douce en prolongement de l'aménagement du quartier de la gare permettrait de renforcer la ceinture verte de la ville et surtout de redonner sa place aux piétons.		
	En parallèle, une réflexion est à mener sur le stationnement des voitures notamment sur le parking de l'Espace culturel et d'exposition Bonnais (environ 6 800 m2) où se tiennent plusieurs manifestations : le marché hebdomadaire, les vides greniers, le festival Tractomania, la Fête Foraine de Pâques. La situation de ce parking est donc très stratégique. Situé à moins de 10 min à pied du cœur de ville, il propose actuellement 250 places de stationnement et sert de complément au dispositif existant de zone bleue du centre-ville. Cependant ce vaste espace de stationnement nécessite un aménagement paysager afin de le rendre un peu plus accueillant avec des travaux de terrassement / nivellement, de revêtement en enrobé.		
	Enfin, le terrain situé à proximité de l'autre côté du ruisseau pourrait être aménagé en un espace de détente ombragé équipé de tables de pique-niques et servira d'halte de repos sur le sentier de promenade à créer le long du Traversié. La construction d'une passerelle serait alors nécessaire, divers terrassements, la pose de clôtures, des aménagements paysagers (plantation d'arbres et d'arbustes), et la mise en place d'équipements pour l'aire de pique-nique.		

	Un groupe d'étudiants de l'Université Toulouse Jean Jaurès en Master 2 Ville Habitat et Transition écologique ont travaillé début 2022 sur ces pistes de réflexion dans le cadre « d'atelier hors les murs » initiés par la DDT 82. Leurs propositions portent sur l'implantation d'équipements et de services de mobilités (stationnement vélo sécurisé, service de location), ou encore sur la création d'aménagements adaptés au changement climatique : travail sur l'eau et la nature en ville, choix des matériaux		
Partenaires	Etat, Département, Région, PETR		
Dépense définitive Dépense prévisionnelle	étude complémentaire à prévoir suite aux intervention des étudiants et de l'étude sur les cheminements doux		
Plan de financement prévisionnel	Par convention, l'État apporte un concours financier de 3000 euros TTC à l'Université Toulouse II Jean Jaurès. Ces crédits sont issus du BOP 135 « Etudes »		
Calendrier de travaux	Etude 2022/2023 travaux 2024/2025		
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe stratégique « conforter la dynamique de l'économie locale » du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 cf fiche action n° 1.3.1.		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'espaces publics paysagers créés, fréquentation du site		
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité de la commune de Caussade dont le positionnement, sur la ligne ferroviaire Toulouse-Paris est stratégique pour la mobilité au sein de l'intercommunalité.		
	Convention de partenariat entre l'UTJJ, la DDT 82 et la commune de Caussade, pour le projet d'aménagement du quartier de la gare de Caussade		
Infos annexes	Caussade Hôtel Restaurant Larroque Rue Clément Marot Collège Saint Antoine Rue Basse Le Bistrot de La Halle Rue Moissagaise Ginkgo Fra Localisation de la gare, avenue du 8 mai 1945 82300 Caussade		





Favoriser le développement des commerces de proximité

Orientation	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de		
stratégique n°2	proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants		
Axe stratégique n°4	Conforter la dynamique de l'économie locale		
Nom de l'action	Plan de dynamisation et de développement du commerce du centre-ville de Caussade		
Statut	Engagé		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Commune de Caussade		
Description de l'action	Les commerces en centre-ville à Caussade connaissent aujourd'hui un fort taux de rotation, car les commerçants doivent aujourd'hui faire face à la concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne. L'offre commerciale a tendance comme ailleurs à se déplacer du centre-ville vers la périphérie. L'un des grands défis de la collectivité à relever sera de favoriser, de conforter et de diversifier le commerce en cœur historique en proposant une nouvelle expérience à une clientèle qui a perdu ses habitudes dans ce secteur. Avec le recrutement d'un manager de commerce et le projet de création d'un office de commerce, les élus de Caussade souhaitent mener une action incitative et jouer un rôle moteur en		
Partenaires	CCI, CMA		
Dépense définitive /prévisionnelle	Etude flash post COVID financée par la banque des territoires		
Plan de financement	A définir en fonction du plan d'action proposé : enveloppe de 15 000 € / an minimum		
Calendrier travaux	Etude Diagnostic en 2022 / plan d'action sur la durée du dispositif PVD jusqu'en 2026		
Lien programmes	action en cohérence avec la fiche action 4.2.1. du contrat Bourg Centre Occitanie 2018 – 2021 « étude pour la dynamisation et le développement économique du centre-ville de Caussade »		
Indicateurs de suivi	Nombre de locaux vacants remis sur le marché, nombre de création d'entreprises		
Conséquence sur la fonction de centralité	Après avoir évalué le niveau de satisfaction de la population et repérer les locaux commerciaux vacants stratégiques, il s'agira de proposer un plan de dynamisation et de développement du commerce pour le cœur historique pour renforcer son attractivité.		
Infos annexes	Il s'agira ensuite de déterminer les actions et communications à mener pour faire consommer davantage la population localement. Cf fiche action place de marché virtuelle		





Développer le tourisme durable de proximité

Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants			
Axe stratégique n°4	Conforter la dynamique de l'économie locale			
Nom de l'action	Réhabilitation du bureau d'information touristique intercommunale et de la maison des vins à Montpezat de Quercy et création d'un espace scénographique			
Statut	Projet à l'étude			
Niveau de priorité	Fort			
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Quercy Caussadais			
	Le Quercy Caussadais est un territoire plein de ressources, son histoire est riche grâce aux nombreux villages médiévaux, bastides et monuments classés, mais dans ce territoire profondément rural on retrouve aussi de nombreux savoir-faire locaux sur lesquels s'appuyer pour développer un tourisme durable et de proximité. Hormis le fait que Caussade soit très réputée pour être la capitale du chapeau, la récente obtention en 2019 du label Vignobles et Découvertes et encore plus récemment en 2022 celle du label Pays d'Art et d'Histoire valorisent notre destination.			
Description de l'action	Communes souhaite réhabiliter le Bureau d'Information Touristique (BIT) sur la commune de Montpezat-de-Quercy, qui dépend de l'Office de Tourisme du Quercy Caussadais ; ce dernier est rattaché à « une maison des vins ». Le BIT est ouvert toute l'année voire tous les jours en juillet et août. Il accueille environ 8 000 visiteurs par an. Après une augmentation de la fréquentation touristique, les chiffres stagnent depuis la crise sanitaire liée au COVID même diminuent surtout en avant et après la saison estivale.			
	L'obtention sur le territoire Midi Quercy d'un nouveau label Vignobles et Découvertes incite les élus à repenser aujourd'hui l'accueil et à réinventer l'animation de ce lieu pour retrouver une nouvelle dynamique.			
	Un voyage d'étude au Bureau d'Information Touristique (BIT) de Montréal du Gers, a permis de voir qu'il était possible de proposer autre chose en termes d'aménagement en créant une véritable « vitrine du territoire ».			
	Aujourd'hui, le BIT se compose d'une pièce avec une banque d'accueil et d'une autre pièce en enfilade, avec un peu partout de la documentation touristique en libre-service. A l'étage se trouve une salle d'exposition mais qui n'est pas accessible au public à mobilité réduite.			
	Dans le cadre d'un projet global de réhabilitation, il s'agira de transformer, de restructurer et moderniser l'espace existant et de mieux combiner l'espace d'information touristique avec la Maison des vins dont l'accès se fait aujourd'hui via le BIT.			

	La maison du tourisme sera structurée autour des diverses missions suivantes : accueil et information, promotion dynamique, visites en libre accès et visites guidées, animations thématiques, produits groupes (visites, demi-journée, journée), circuits de découverte : pédestre, vélo, voiture			
	Ce projet de réhabilitation sera l'occasion de proposer une nouvelle vision de la politique d'accueil et de la gestion de l'information, avec l'intégration du numérique, avec la création en plus de la boutique d'un véritable espace scénographique.			
Partenaires	Département, Etat, ANAH, Tarn et Garonne Habitat, PETR Pays Midi-Quercy (maître d'ouvrage OPAH classique), Chambre des métiers et CAPEB, Caisse des dépôts et consignations, Etablissement public foncier Occitanie			
Dépense définitive Dépense prévisionnelle	564 960 € HT travaux (rénovation du bâtiment : 480 000 € + toiture 33 600 € + maitrise d'œuvre 5 1360 € HT) + 228 000 € HT scénographie			
Plan de financement prévisionnel	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)			
Calendrier de travaux	Etude en 2022 / travaux 2023			
Lien programmes	action en cohérence avec le label Vignobles et Découvertes, le projet alimentaire de territoire, la stratégie de tourisme durable du PETR Midi Quercy, Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de visiteurs en plus, surface aménagée, économie d'énergie, nombre kWh			
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet va dans le sens d'une démarche de marketing territorial et d'une plus grande attractivité touristique profitant à toutes les communes qui proposent des lieux d'intérêt à visiter (cœur historique des 5 bastides, Musée du chapeau à Caussade, mémorial du camp des Jude et maison des mémoires à Septfonds) comme à tous ceux qui proposent une offre complète d'hébergement (hôtel, gîtes, camping de Caussade, de Septfonds). La création de nouveaux services et forme d'accueil touristique comme ce projet permettra d'attirer de nouveaux profils de touriste à la recherche non seulement d'information, mais aussi avec l'envie de connaître le Quercy Caussadais et pourquoi pas de s'y installer un jour pour y vivre Une fois réhabilité, ce sera donc un lieu ressource stratégique pour le Pays d'Art et d'Histoire, mais également une vitrine pour le savoir-faire viticole, les produits du terroir et un bel aperçu des paysages et de la culture locale			
Infos annexes	Montpezat-de-Opericy Montpezat-de-Opericy Montpezat-de-Opericy Montpezat-de-Opericy Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Cayriech Montpezat-de-Opericy Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Cayriech Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Cayriech Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Cayriech Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Cayriech Saint-Operiges Saint-Operiges Montpezat-de-Opericy Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Saint-Operiges Saint-Operiges Saint-Operiges Saint-Operiges Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Saint-Operiges Saint-Operiges Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Montpezat-de-Opericy Saint-Operiges Montpezat-de-Operiges Mont			





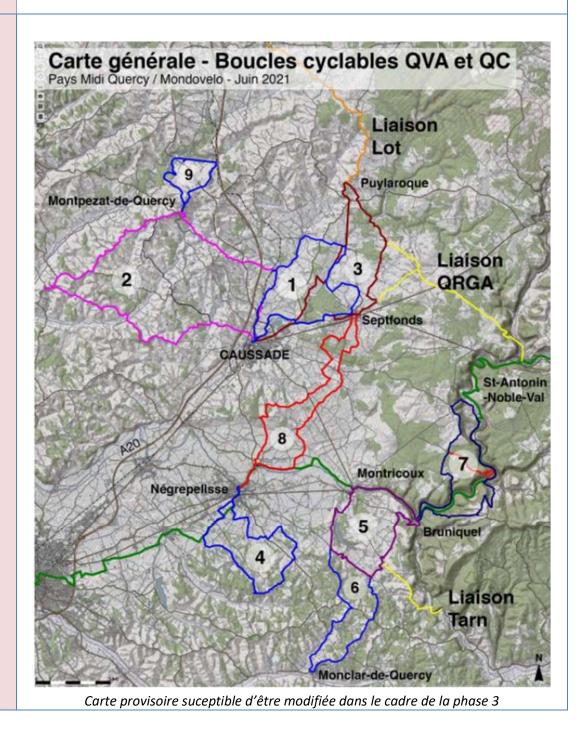
Développer le tourisme durable de proximité

Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants		
Axe stratégique n°4	Conforter la dynamique de l'économie locale		
Nom de l'action	Mise en œuvre de boucles cyclo touristiques en Quercy Caussadais		
Statut	Projet à l'étude		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Quercy Caussadais		
	Suite à la mise en œuvre de boucles cyclo touristiques sur la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, le Pays Midi Quercy a proposé de prolonger ses itinéraires cyclables sur les communautés de communes Quercy Vert Aveyron et Quercy Caussadais et ainsi confirmer son engagement vers une mobilité et un tourisme plus durable.		
	Pour ce faire, dans le cadre de ses actions mobilité, le PETR a lancé, en mars 2021, une étude de mise en œuvre de boucles cyclables afin de proposer une offre de mobilité touristique cohérente et continue à la vélo route Vallée et Gorges de l'Aveyron et aux itinéraires déjà présents en Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron.		
	L'étude se composait de trois phases :		
Description de l'action	 phase 1 : identification des boucles cyclables phase 2 : mise en tourisme des boucles cyclables phase 3 : mise en œuvre d'un plan de jalonnement A l'issue de l'étude (fin décembre 2021), l'association Mondovélo, mandatée pour cette mission, a remis les livrables suivants : 		
	 Une carte représentant les itinéraires cyclables identifiés; Une fiche itinéraire pour chaque boucle cyclable; Une répartition des coûts, par maître d'ouvrage, pour la mise en œuvre du jalonnement: 		
	 Coûts des fournitures : nombre de panneaux directionnels et de sécurité routière, nombre de panneaux RIS préconisé, nombre de stationnements vélos préconisé 		
	 Coût de la pose des fournitures : pose des panneaux directionnels et de sécurité, coût du marquage au sol préconisé 		
	Coûts de la maitrise d'œuvre		

Partenaires	Département, Etat, PETR Pays Midi-Quercy			
Dépense prévisionnelle	Budget prévisionnel global pour le jalonnement des boucles sur les deux EPCI : L'estimatif ci-dessous a été réalisé par l'association Mondovélo, mais celui-ci semble nettement sous-évalué au regard de la réalité du marché. Il sera revu à la hausse à la suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre du jalonnement. La faisabilité de ce projet dépendra de la somme à engager pour la CCQC.			
		Quantités	Estimation des coûts prévisionnels pour les fournitures	Estimation des coûts prévisionnels pour la pose
	Signalétique directionnelle type	380 lames directionnelles	26 031€	31 000€
	« direction vélo » Signalétique de sécurité	et 280 mats 15 panneaux « partageons la route »	1 750€	1 500€
	Signalétique touristique	10 panneaux RIS	Modèle standard : 9 456€ Modèle escale :	2 800€
	- 10		25 260€	4 000€
	Services vélos	30 Arceaux vélos	4 260€	
	Signalétique horizontale	Marquage damier en peinture		9 360€
	TOTAL		Entre 41 790 et 58 000€	Entre 46 260 et 54 480€
	TOTAL FOURNITU	JRE + POSE	Estimation basse : 88	200 TANDO C AUTO C
	TOTAL FOURNITURE + POSE + MAITRISE D'ŒUVRE (+5 à		Estimation haute : 112 880€ Estimation basse : 92 460 €	
	10%)		Estimation haute : 124 168€	
Dis. J.	Coûts es	stimés selon la société Signa	ux-Girod	
Plan de financement prévisionnel	Les EPCI peuvent bénéficier d'un accompagnement à hauteur de 80% d'aides publiques grâce notamment au fonds LEADER et à la DETR.			
Calendrier de travaux	Afin de mettre en œuvre la signalétique et passer à la phase 3, les EPCI devront faire appel avant à un maître d'œuvre. Le Département du Tarn et Garonne a informé les EPCI de son désengagement dans la pose des panneaux et l'entretien des boucles cyclables. Il reviendra donc aux EPCI de demander une permission de voirie au Département et aux communes pour assurer la maitrise d'œuvre, le jalonnement et l'entretien des boucles cyclables. Pour cela, une convention entre le Département, le PETR, l'EPCI et les communes devra être aussi établie et signée afin d'assurer la pose et l'entretien des itinéraires.			
Lien programmes	Action en cohérence avec le label Vignobles et Découvertes, le projet alimentaire de territoire, la stratégie de tourisme durable du PETR Midi Quercy, le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de visiteurs en plus, nombre de panneaux installés et kilomètres de pistes aménagées, enquête de satisfaction des usagers.			
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet en proposant une offre de mobilité cohérente étendue à l'ensemble du Pays Midi Quercy renforcera l'attractivité touristique du Quercy Caussadais. La création d'un vaste réseau de boucles cyclables permettra de conforter le positionnement et la notoriété de tout le territoire et de développer sa fréquentation, notamment étrangère. Cela permettra de passer d'un tourisme de passage à un tourisme de destination.			

Au-delà de la pratique sportive, il s'agira aussi d'enrichir la découverte des touristes à vélo des savoir-faire locaux en travaillant des offres nouvelles et thématiques (gastronomie, patrimoine naturel et culturel, circuits courts...), en développant la qualification et la qualité des services et commerces, ainsi que la qualité d'accueil dans les sites de visite, avec notamment l'éco labellisation des prestataires touristiques et une bonne qualité de l'information....

Le PETR souhaite aussi accompagner le déploiement de ces aménagements cyclables sécurisés de services associés (stationnement, réparation, location, point d'eau...) afin de promouvoir plus largement la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens, de proximité et de loisir.



Infos annexes





Développer le tourisme durable de proximité

Orientation stratégique n°2	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants		
Axe stratégique n°4	Conforter la dynamique de l'économie locale		
Nom de l'action	étude pour la valorisation des promenades artère principale du centre-ville en lien avec le développement de la base de loisirs du Malivert		
Statut	Projet à l'étude		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Commune de Molières		
Description de l'action	Commune de Molières La récente construction d'un centre de santé, installé au 55 rue des Promenades regroupant des médecins et de nombreuses professions paramédicales (cabinet de kinésithérapeute, ostéopathe, pédicure, podologue, orthophoniste, psychologue), dynamise la fréquentation et l'activité économique de Molières, mais créé en même temps une nouvelle centralité avec le déplacement des commerces qui se concentrent et se développeront désormais majoritairement autour de cette partie basse de la ville. La place des promenades, offrant une vue imprenable sur la nature environnante, semble aussi devenir le principal trait d'union entre le plan d'eau plus bas et le cœur de ville historique. L'activité touristique organisée autour de la base de loisirs du Malivert est un élément moteur essentiel de l'économie communale avec sa plage de baignade surveillée labélisée pavillon bleu depuis 2011 et le camping. Durant la saison estivale, elle draine plus de 30 000 visiteurs. Outre la promotion et la gestion de cet équipement de loisirs, les élus souhaitent mettre en œuvre un véritable projet d'ensemble de valorisation des patrimoines de Molières (à la fois bâti et naturel). Cette ambition nécessite une étude complète tenant compte à la fois des forces et faiblesses du centre-ville et de la base de loisirs, afin d'établir une programmation des aménagements et actions structurantes à réaliser, d'en définir les coûts exacts. Les investissements réalisés devront permettre de renforcer l'attractivité de Molières, labellisée station verte et le développement d'un tourisme durable de proximité en répondant aux impératifs environnementaux tels que la mobilité douce, la reconquête et la renaturation qualitative des espaces publics, le développement des circuits courts		
Partenaires	A définir		
Dépense prévisionnelle	Coût estimatif de l'étude 50 000 € ht aménagement équipement base loisirs 30 000 €		
Financement prévisionnel	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)		
Calendrier de travaux	Etude 2023 Travaux 2024 / 2025		
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe 3 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018–2021 : se servir des patrimoines et du tourisme comme facteur de développement économique		
Indicateurs de suivi	Aménagements réalisés, fréquentation du centre-ville et de la base de loisir		
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette politique s'inscrira dans une logique transversale de rayonnement, valorisant le patrimoine culturel, gastronomique et historique et liant tourisme, écologie et économie.		





Développer le tourisme durable de proximité

Oviewtetien	Favoriser le développement d'équipements et services de qualité, de		
Orientation stratégique n°2	proximité et limiter ainsi le déplacement en voiture des habitants		
Axe stratégique n°4	Conforter la dynamique de l'économie locale		
	Adaptation et modernisation numérique de l'accueil de la maison des mémoires,		
Nom de l'action	nouvelle programmation		
Statut	Projet à l'étude		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Commune de Septfonds		
Description de l'action	Depuis son ouverture en mai 2017, La Maison des Mémoires a pour objet de valoriser et transmettre les mémoires locales autour de 3 grands thèmes, du chapeau de paille et de la naissance de son industrie florissante, de l'aviation et du parcours du héros Dieudonné Costes, du camp de Judes de 1939/1945 et des politiques d'accueil des étrangers considérés à l'époque comme indésirables. Cet équipement municipal s'adresse aussi bien aux touristes de passage qu'aux habitants du Quercy Caussadais qui représentaient 30 % de la fréquentation individuelle en 2021. De plus depuis 2020, la maison de La Mounière est devenue un véritable relais d'information touristique. Elle concourt ainsi à la mise en réseau des acteurs locaux en coopérant régulièrement avec l'office de tourisme et le cinéma de Caussade, l'université populaire et ponctuellement, les autres lieux de visite du territoire. Aujourd'hui, la municipalité souhaite poursuivre le développement de ce lieu culturel en organisant des manifestations culturelles et des animations toute l'année qui dépassent le seul rayonnement communal. Or les élus et partenaires constatent la difficulté grandissante avec la crise COVID d'attirer le public individuel que ce soit la population locale ou les touristes en vacances dans la région. Plusieurs freins à la visite ont d'ores et déjà été identifiés et il convient aujourd'hui de procéder à une refonte des contenus et de faire évoluer l'accueil en modernisant les outils numériques. La commune bénéficie d'un accompagnement de l'ADEFPAT afin de moderniser et faire évoluer l'offre touristique de La Mounière : il est prévu d'actualiser le volet numérique, une nouvelle programmation, et offre pédagogique sur le thème de la Shoah, le développement de la		
Partenaires	A définir		
Dépenses prévues	Accompagnement ADEFPAT 7 872 € HT projet de modernisation 185 495 € ht		
Plan de financement	A l'étude (cf maquette financière 2023 en annexe)		
Calendrier travaux	2023		
Lien programmes	action en cohérence avec l'axe 3.2 du contrat Bourg Centre Occitanie 2018–2021 :		
	développer le tourisme en s'appuyant sur le riche passé historique et culturel de Septfonds		
Indicateurs de suivi	Nombre d'animation, d'actions culturelles, actions communication, fréquentation du site		
Conséquence sur la fonction de centralité	La fréquentation de La Mounière participe à la dynamique économique locale en renseignant les visiteurs sur les hébergements, restaurants, lieux de visite de la Communauté de communes.		







ANNEXE 4 / MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS ET LES COMMUNES DE CAUSSADE, RÉALVILLE, MONTPEZAT, MOLIÈRES ET SEPTFONDS

POUR L'ANNÉE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle permet de préciser les financements envisagés en début de chaque année. Elle est établie à titre indicatif. Elle sera réajustée chaque année en fonction de l'avancement des projets, des subventions obtenues et situations budgétaires des collectivités concernées. Cette maquette n'engage pas les co-financeurs, chacun des dossiers devant être examiné devant les instances propres aux partenaires.

Axe stratég ique	NUMÉRO DE LA FICHE ACTION	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT (estimatif)	Part de l' autofinan cement du MO	Financement de l'Etat et agences nationales	Départ ement	Région	Participation des autres financeurs	niveau de validation
	FA 0 / financement chef de projet PVD	CCQC	55 000 €	20 %	Anah 50 % FNADT 25 %	5 % pour 2023	-	-	En cours d'ajustement
Axe 1	FA 1 / étude pré opérationnelle OPAH RU faisabilité ORT	CCQC	78 858 € (dont tranche optionnelle RHI 20 355€)	18 858 € 24 %	52 500 € 66 % Anah 2022 37 500 € Bq territoire 2022 15 000 €	7 500 € 10 %	-	-	Validé
Axe 1	FA 2 / rénovation d'un T4 à caractère social (accueil de femmes victimes de violence)	Septfonds	25 000 €	5221 € 21 %	9 237 € DETR /DSIL 37 %	5 542 € 22 %	5000 € 20 %	-	En cours d'ajustement
Axe 1	FA 5 / réhabilitation du nouveau bâtiment services techniques	Montpezat	50 000 €	32 000 € 64 %	18 000 € DETR / DSIL 36 %	éligible montant à déterminer	-	-	En cours d'ajustement
Axe 1	FA 8/ restauration d'un tableau chemin de croix	Septfonds	28 793 €	8 317 € 29 %	9 637 € 33 % DRAC	6 022 € 21 %	4 817 € 17 %	-	Validé
Axe 1	FA 9/ mise en lumière du cœur historique (éclairage LED)	Montpezat	120 000 €	52 800 € 44 %	18 000 € 26 % DETR/fonds vert éligible à priori	éligible montant à déterminer	-	SDE 35 000 € 30 %	En cours d'ajustement
Axe 1	FA 10/ valorisation de l'ancien cloître des Ursulines rénov -ation thermique et sécurisation école	Montpezat	44 000 €	24 625 € 55 %	-	10 575 € 25 %	8 800 € 20 %	-	En cours d'ajustement
Axe 1	FA 11/ valorisation des maisons des chanoines	Montpezat	40 000 € Achat d'une seule maison	20 000 € 50 %	20 000 € 50 % DRAC	éligible montant à déterminer	-	-	En cours d'ajustement

Axe stratég ique	NUMÉRO DE LA FICHE ACTION	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT (estimatif)	Part de l' autofinan cement du MO	Financement de l'Etat et agences nationales	Départ ement	Région	Participation des autres financeurs	niveau de validation
Axe 2	FA 12/ éclairage du gymnase (éclairage LED)	CCQC	57 000 €	11 400 € 20 %	28 500 € 50 %	17 100 € 30 %	-	étude de faisabilité du SDE	En cours d'ajustement
Axe 2	FA 13/ rénovation énergétique du bâtiment des services techniques	Caussade	1ère tranche travaux 480 000 € sur total de 880 000 €	336 000 € 70 %	144 000 € 30 %	éligible montant à déterminer	-	étude de faisabilité du SDE	En cours d'ajustement
Axe 2	FA 14/ amélioration thermique du cinéma théâtre	Caussade	65 330 €	45 731 € 70 %	19 599 € 30 %	éligible montant à déterminer	-	étude de faisabilité du SDE	En cours d'ajustement
Axe 2	FA 15/ rénovation énergétique de l'école Marcel Pagnol + annexe	Caussade	640 000 €	334 000 € 52 %	256 000 € 40 %	éligible montant à déterminer	50 000 € 8 %	étude de faisabilité du SDE	En cours d'ajustement
Axe 2	FA 16/ rénovation thermique des bâtiments publics	Molières	300 000 €	160 000 € 53 %	90 000 € 30 %	éligible montant à déterminer	50 000 € 17 %	étude de faisabilité du SDE	En cours d'ajustement
Axe 2	FA 18/ transfert de l'école de musique (aménagement de l'ancien lycée Lavoisier)	ccqc	529 845 €	105 969 € 20 %	130 266 € DETR 2021 25 %	64 000 € 12 %	-	FEDER 2022 229 610 € 43 %	Validé
Axe 2	FA 22/ construction d'une salle multi activités sur l'emprise du stade	Septfonds	501 162 €	180 668 € 36 %	100 233 € DSIL 20 %	120 279 € 24 %	99 982 € 20 %	-	En cours d'ajustement
Axe 2	FA 23/ réhabilitation des terrains extérieurs de tennis et aire de jeux dans le gymnase	Septfonds	38 942 €	11 682 € 30 %	13 630 € 35 %	13 630 € 35 %	-	-	En cours d'ajustement
Axe 2	FA 24 / création d'une salle multi activités dans le groupe scolaire	Montpezat	650 456 €	263 316 € 41 %	260 100 € DETR /DSIL 40 %	62 040 € 9 %	65 000 € 10 %	-	En cours d'ajustement
Axe 3	FA 25 / aménagement des Promenades et places adjacentes	Caussade	1 500000 € tranche 1 place Charles de Gaulle		450 000 € 30 % DETR /fonds vert éligible à priori	éligible montant à déterminer	100 000 € 7 % (plafond subvention)	-	En cours d'ajustement
Axe 3	FA 26 / accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)	Caussade	300 000 €	210 000 € 70 %	90 000 € 30 %	éligible montant à déterminer	-	-	En cours d'ajustement

Axe stratég ique	NUMÉRO DE LA FICHE ACTION	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT (estimatif)	Part de l' autofinan cement du MO	Financement de l'Etat et agences nationales	Départ ement	Région	Participation des autres financeurs	niveau de validation
Axe 3	FA 27 / aménagement de l'espace public des Cèdres et liaison douce reliant l'école	Réalville	84 700 €	16 940 € 20 %	25 600 € 30 %	22 646 € 25 %	19 514 € 23 %	-	En cours d'ajustement
Axe 3	FA 28 / aménagement des entrées de ville Nord / Sud et de la traversée de la RD 820 (tranche 2)	Réalville	60 000 €	30 000 € 50 %	18 000 € 30 %	éligible montant à déterminer	12 000 € 20%	-	En cours d'ajustement
Axe 3	FA 29 / création liaison piétonne et d'un nouvel espace public (place)	Montpezat	100 000 €	50 000 € 50 %	30 000 € 30 %	éligible montant à déterminer	20 000 € 20 %	-	En cours d'ajustement
Axe 3	FA 32 / création de cheminements doux : route de Monteils	Septfonds	82 815 €	20 705 € 25 %	24 844 € 30 %	19 875 € 24 %	17 391 € 21 %	-	En cours d'ajustement
Axe 3	FA 32 / création de cheminements doux : abords RD 9	Septfonds	35 160 €	10 900 € 31 %	7 032 € 30 %	8 438 € 24 %	8 790 € 25 %	-	En cours d'ajustement
Axe 4	FA 34 / plan de dynamisation des commerces du centre-ville	Caussade	15 000 €	15 000 € 100 %	-	-	-	-	En cours d'ajustement
Axe 4	FA 35 / réhabilitation du bureau d'information touristique et de la maison des vins		773 960 €	353 192 € 45 %	169 480 € DETR 2022 54 246 € FNADT 2022 30 %	93 600 € 12 %	103 442 € 13 %	-	En cours d'ajustement
Axe 4	FA 37 / étude pour la valorisation des promenades / base de loisirs	Molières	étude	25 000 € 50 % 21 000 € 70 %	25 000 € 50 % 9 000 € 30 %	étude non éligible	A priori non éligible,	-	En cours d'ajustement
Axe 4	FA 38 / modernisation numérique de la maison des mémoires	Septfonds	185 495 €	183 134 € 99 %	A priori non éligible	2 361 € 1 %	A priori non éligible	-	En cours d'ajustement